

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Le rôle de la Nederlandsche Bank dans le rétablissement de l'équilibre monétaire des Pays-Bas, par le Professeur S. Posthuma — L'évolution de la structure des revenus d'après les statistiques fiscales — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## LE RÔLE DE LA NEDERLANDSCHE BANK DANS LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE MONÉTAIRE DES PAYS-BAS

par le Professeur S. POSTHUMA

Depuis leur création, les banques centrales ont porté la responsabilité de la gestion monétaire à raison de leur monopole d'émission. Cette responsabilité s'est étendue au contrôle de l'appareil bancaire privé, au fur et à mesure de l'extension des banques de dépôt dont les engagements en compte courant remplissent également une fonction monétaire dans les transactions journalières.

A l'époque de l'étalon-or, cette responsabilité d'ordre monétaire était déterminée en fin de compte par l'obligation de maintenir la convertibilité des billets en or. Pour autant que la politique de crédit des banques de dépôt, considérée globalement, exerçât une influence sur le volume effectif de la monnaie du pays, et par conséquent sur l'offre et la demande d'or, la banque centrale était tenue de l'influencer par les moyens dont elle disposait.

La politique d'escompte était désignée à cette fin, dans la mesure où les banques de dépôt prenaient comme base de leurs taux d'intérêt le tarif officiel de la banque centrale, à raison de considérations économiques relatives au secteur privé. C'est ce qui se produisait chaque fois que, par manque de liquidités, les banques commerciales étaient obligées de venir au réescompte auprès de l'organe central de distribution du crédit.

Ces interventions étaient en général efficaces, parce que les banques, se rendant compte que la situation à laquelle il est fait allusion ci-dessus pouvait se produire à n'importe quel moment, étaient portées à suivre plus régulièrement les variations du taux d'escompte de la banque centrale. Mais quand cette tendance faisait défaut, il ne restait aux instituts d'émission, à condition d'en avoir le droit, qu'à recourir aux interventions directes sur le marché libre.

En fait, cela se résumait pour eux à neutraliser, par des ventes et des achats de certificats du Trésor, l'incidence exercée sur le volume total de la circulation effective par les expansions et les contractions du volume du crédit dispensé par les banques commerciales.

Techniquement, ces opérations aboutissaient à ce résultat que, lors d'une vente de certificats de trésorerie par la banque centrale, une expansion du crédit des banques privées n'allait pas plus longtemps de pair avec une augmentation des soldes créditeurs, provoquant ainsi une diminution des liquidités et entraînant à bref délai un appel à la banque centrale. En fin de compte, la politique d'escompte devenait donc quand même efficace.

A l'inverse, un achat de certificats du Trésor par la banque centrale provoquait une augmentation de la liquidité des banques privées et les incitait en même temps à un abaissement du taux d'intérêt.

On a parlé à ce propos de politique d'argent à bon marché à partir du moment où, dans certains pays, s'instaura l'habitude, notamment pendant l'entre-deux-guerres, d'intervenir dans le but spécifique de stimuler l'activité économique par des taux bas, soit directement en essayant de peser sur les coûts de production, soit indirectement en provoquant une hausse des valeurs mobilières. Dans ce cas, les achats de certificats n'avaient plus pour seul but de compenser des ventes antérieures ou de freiner l'afflux de l'or et le gonflement des réserves de change; ils tendaient à orienter directement l'évolution de la conjoncture, indépendamment de celle de la balance des paiements et parfois même en opposition nette avec celle-ci.

Avant la loi bancaire de 1937, la banque centrale des Pays-Bas n'avait pas la moindre possibilité de pratiquer l'*open market policy*. Et depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les facultés de principe accordées à cette fin à l'institut d'émission n'ont jamais été utilisées jusqu'à présent.

Depuis la fin de la première guerre mondiale, on s'est rendu compte de plus en plus, partout dans le monde, que la convertibilité des devises nationales en or ou en d'autres devises, à un cours fixe, risque d'engendrer, dans des circonstances déterminées, une situation économique et sociale inadmissible. En effet, le maintien d'une telle convertibilité exige une contraction du pouvoir d'achat effectif à l'intérieur lorsque des développements déflatoires se produisent à l'étranger. Le résultat en est un déséquilibre monétaire interne susceptible de provoquer une dépression et un chômage généralisés. Mais dès que le maintien permanent d'un cours de change stable n'est plus considéré comme la tâche absolument primordiale de la banque centrale, se pose la question de savoir dans quelles circonstances on accordera la préférence à la valeur externe ou à la valeur interne de la monnaie. En dernière analyse, il s'agit ici d'une question qui dépend de la politique gouvernementale, étant donné la grande diversité des intérêts en cause et l'absence d'un critère unique; cette conclusion garde toute sa valeur, même quand le gouvernement se rallie, comme il arrive souvent, à l'opinion des dirigeants de la banque centrale, soit pour déterminer le moment et le degré d'une dévaluation éventuelle, soit pour fixer la nature de la modification des parités (modification unique ou aboutissant à des changes fluctuants).

En général, cette évolution a fait ressortir la nécessité d'intervenir sur le marché des devises, et non uniquement sur le marché de l'argent intérieur, de quelque façon que ce soit; ceci s'est produit notamment après l'abandon d'une parité-or fixe pour la

devise nationale. Ces interventions ont été confiées couramment à un fonds d'égalisation des changes spécialement créé à cet effet, agissant comme organe du gouvernement, même dans les cas nombreux où, du point de vue administratif, il était étroitement rattaché à la banque centrale. Les Pays-Bas aussi ont créé un fonds d'égalisation des changes après la dévaluation de 1936; mais l'activité de celui-ci cessa après la guerre et tous ses avoirs lui furent enlevés.

Les relations relativement simples existant entre les pouvoirs publics et la banque centrale au cours de la période classique de l'étalon-or, déjà nettement modifiées pendant l'entre-deux-guerres, furent complètement bouleversées par l'évolution qui a suivi la deuxième guerre mondiale. Dans la plupart des pays, le gouvernement et la direction de la banque centrale ont été placés devant une situation caractérisée par une telle disproportion entre les possibilités matérielles de l'appareil de production national et le volume des liquidités détenues par les particuliers et les entreprises, compte tenu du niveau des prix et des salaires existant, qu'il est devenu impossible de rétablir un équilibre dans les transactions intérieures et dans les transactions sur le marché des changes, par une politique qui n'aurait été qu'une sorte de prolongement de celle suivie avant la guerre, non complétée tout au moins par des mesures indispensables afférentes au contrôle des prix et des salaires à l'intérieur, aux limitations quantitatives des importations, au contrôle général des paiements extérieurs. La conséquence d'une élimination aussi complète du mécanisme du marché, aussi bien à l'intérieur qu'en matière de transactions commerciales et financières internationales, a été que le choix des moyens propres au rétablissement de l'équilibre est devenu en général un problème politique bien plus qu'un problème financier et technique.

Aux Pays-Bas, cette constatation a conduit, aussitôt après la libération, à une modification du statut de la *Nederlandsche Bank*, provisoire d'abord, puis consolidée par la loi de 1948. En fait, le point essentiel de cette modification est le droit attribué au ministre des finances de donner des instructions à la direction de la *Nederlandsche Bank* afin d'éviter une discordance éventuelle entre la politique monétaire et financière du gouvernement et celle de la banque, de façon à ménager une conduite ordonnée des affaires; la direction de la banque dispose d'ailleurs d'un droit d'appel auprès de la Couronne. Signalons également l'expropriation par l'Etat du capital de la banque et l'établissement d'un conseil reposant en partie sur des bases politiques et dont le rôle est de fournir au ministre des finances des avis en matière de politique monétaire. Par l'expropriation du capital, la fonction essentiellement publique de l'institut d'émission, d'ailleurs reconnue depuis longtemps par tous les partis, est devenue formelle. Quant à la création du conseil, elle permet à la

## **AVIS AUX LECTEURS**

---

### **PUBLICATION D'UN RECUEIL DE STATISTIQUES ECONOMIQUES 1941-1950**

Le Département d'Etudes économiques et de Documentation publiera prochainement un recueil de statistiques se rapportant à la période 1941-1950. Ce bulletin fait suite aux « numéros spéciaux » relatifs aux périodes 1919-1928 (publié en avril 1929) (1) et 1929-1940 (publié en février 1946).

Il comporte deux tomes : le premier comprend quelques notices destinées à faciliter la tâche du lecteur dans l'interprétation des chiffres ; chaque notice est précédée de l'indication des sources et d'une brève bibliographie. Le second tome a trait aux tableaux de chiffres mêmes.

L'ensemble des deux tomes peut être obtenu contre versement d'une somme de 400 francs pour la Belgique (de 450 francs pour l'étranger) au compte chèque postal n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, sous la mention « Bulletin d'Information, numéro Statistique ».

---

(1) Épuisé.

direction de donner plus de poids à ses avis lorsqu'ils ne sont pas conformes à ceux du ministre.

Compte non tenu des modifications apportées aux statuts de la banque centrale, l'état de fait existant après la guerre a enlevé, à son arsenal de moyens d'intervention traditionnels sur le marché de l'argent et des devises, toute valeur pour aider à la restauration monétaire générale. Lorsqu'un navire battu par la tempête a perdu son gouvernail, il serait insensé de vouloir manœuvrer celui-ci.

Quelques chiffres suffisent à donner une image de la situation. Le stock de monnaie à la disposition du public et des entreprises était quatre fois plus abondant qu'avant la guerre et le niveau des prix environ deux fois plus important; par contre, au début, la production industrielle n'atteignait pas la moitié des chiffres d'avant-guerre; en 1946, elle n'atteignait encore que les trois quarts. Cependant que le patrimoine national réel avait diminué d'environ un quart, la valeur nominale des patrimoines privés avait augmenté, la dette publique ayant quintuplé par rapport à l'avant-guerre, ce qui renforça encore plus la tendance déjà forte à la démonétisation, à la désaffection vis-à-vis des créances et des avoirs en titres, au profit de la reconstitution, tout au moins dans la mesure strictement indispensable, des stocks entièrement épuisés de biens de consommation durables, entre autres ceux de produits textiles et d'articles ménagers.

Par suite de la désorganisation complète de l'appareil de production nationale, le pouvoir d'achat excédentaire disponible en argent ou échangeable en argent menaçait de se diriger vers l'étranger. En outre, les exportations, qui n'atteignaient pas encore le tiers des quantités d'avant-guerre en 1946, par suite entre autres de circonstances matérielles, étant insuffisantes, seuls un système rigoureux de contrôle des changes et un contingentement des importations pouvaient prévenir un chaos total.

En principe, le rétablissement de l'équilibre pouvait être atteint de trois façons : 1° par une augmentation contrôlée de la valeur nominale des prix et des salaires jusqu'au niveau où les disponibilités monétaires seraient absorbées; 2° par le maintien du niveau existant des prix et des salaires, grâce à des mesures appropriées, et une augmentation progressive de la production nationale, qui devait normalement être rapide au début et s'adapter ensuite normalement au « trend » jusqu'au moment où elle serait parvenue à « remplir sa veste monétaire », trop large au début; 3° par un blocage temporaire de l'excédent des liquidités, dont le montant ne pouvait d'ailleurs être estimé qu'approximativement, et ensuite en exerçant une ponction fiscale capable d'absorber cet excédent par l'impôt, au fur et à mesure des déblocages, ce qui aurait entraîné la disparition de cet excédent, qui ne l'aurait donc plus été au sens économique du terme.

Les difficultés inhérentes à la première méthode consistent dans l'action cumulative des hausses de prix et de salaires, processus au cours duquel les aménagements des parités monétaires, tôt ou tard inévitables, provoquent d'autres effets cumulatifs et le risque final de rendre tout équilibre impossible. Ce système aboutit à des déplacements dans la répartition des revenus non justifiables du point de vue économique et social, et qui suscitent évidemment des troubles politiques. Sur le plan international, il entraîne d'ailleurs constamment des embarras et de l'insécurité.

La seconde méthode aurait eu pour résultat, aux Pays-Bas, d'éliminer pendant la durée d'une génération le mécanisme du marché libre avec tout ce que cela comporte de dangers : diminution du sens des responsabilités, contraction de l'« efficiency », concentration croissante des entreprises.

La troisième méthode comporte aussi un certain nombre de difficultés techniques, dont la solution n'est jamais entièrement satisfaisante, mais elle fournit néanmoins le moyen de réaliser, en relativement peu de temps, un équilibre mieux justifié du point de vue social et économique que la première méthode.

On sait qu'aussitôt après la libération le gouvernement néerlandais a adopté, sans hésiter, cette dernière méthode. Sous l'occupation déjà, deux groupes d'études, indépendants l'un de l'autre, s'étaient attaqués au problème de l'assainissement monétaire après la guerre. Ces groupes étaient arrivés à la conclusion de principe que l'équilibre ne pouvait être atteint dans un délai raisonnable sinon par le blocage de la monnaie. Les méthodes proposées différaient cependant assez sensiblement. Le groupe dirigé par le professeur J.-M. Verrijn Stuart proposait de convertir l'excédent en fonds d'état à long terme bloqués, mais négociables; le second groupe était d'avis que le déblocage de l'excédent et la résorption de la monnaie par les pouvoirs publics devaient être synchronisés autant que possible. Siégeaient dans ce dernier groupe, qui avait été constitué par la direction de la *Nederlandsche Maatschappij voor Handel en Nijverheid*, l'actuel président de la *Nederlandsche Bank* et le signataire de cet article qui, à l'époque, exerçaient encore des fonctions dans des entreprises privées. La politique suivie après la libération par le ministre des finances, le professeur P. Lieftinck, correspond dans ses grandes lignes aux propositions de ce dernier groupe.

Pour la banque centrale, ceci signifiait, du moins provisoirement, qu'il n'y avait plus de place pour les manœuvres classiques et que la question de la priorité entre l'équilibre interne ou externe de la devise nationale n'était pas posé.

Au fur et à mesure de la restauration économique, les problèmes qui dominaient au moment de l'assainissement monétaire changèrent complètement de

nature. On pourrait subdiviser cette évolution en trois phases : a) celle du blocage; b) le premier stade du déblocage; c) l'achèvement du déblocage, phase qui, pour la facilité, pourrait encore être scindée plus ou moins nettement en une série de périodes.

La première phase, celle du blocage de la monnaie ancienne et de la transition vers la monnaie nouvelle, a été caractérisée essentiellement par des problèmes techniques; l'un des principaux découlait de ce que l'échange devait se faire de façon à éviter la stagnation dans la vie économique et la circulation conjointe des deux types de monnaie, car cette dernière pouvait susciter des échanges de billets anciens contre nouveaux même à perte.

Grâce à une préparation minutieuse par des fonctionnaires compétents du ministère des finances, sous la direction personnelle et incessante du ministre, ces deux objectifs furent atteints de façon à peu près parfaite. Le 26 septembre 1945, le cours légal fut enlevé aux monnaies anciennes et tous les comptes en banque, en caisse d'épargne et en comptes chèques furent bloqués temporairement. Pendant six jours, les billets anciens pouvaient être déposés aux guichets des banques, des comptes chèques et des receveurs des contributions. Dans l'intervalle, seules des pièces circulaient pour un montant estimé à 130 millions de florins, cependant que les nouveaux billets furent répartis en échange des anciens à concurrence de 10 florins par personne, le restant étant représenté par un « bon de distribution ». Grâce à ce système, à d'autres mesures de précaution accessoires, à un service d'information excellent, il ne se présenta nulle part de difficultés de paiement appréciables.

La seconde phase comporta un déblocage progressif pour des montants destinés à permettre aux propriétaires d'avoirs bloqués de payer leurs dépenses d'entretien et les frais de leurs entreprises avec le minimum de difficultés, tout en évitant que le montant total des déblocages ne dépassât un niveau justifié par les besoins de monnaie de l'économie néerlandaise, compte tenu des circonstances du moment, du niveau des prix et des salaires. La *Nederlandsche Bank* fut l'organe d'exécution essentiel. Eu égard aux délais de paiement usuels des salaires et des rémunérations, on pouvait s'attendre à ce que la première phase du déblocage soit terminée au bout de quelques mois. Mais les mouvements de la conjoncture furent tels qu'il fallut attendre à peu près un an pour se rendre compte des résultats généraux de l'opération.

Afin d'éviter de graves injustices et le risque de troubles profonds dans la vie économique, on avait été forcé de procéder aux opérations de déblocage sur la base de considérations propres à chaque cas individuel, en grande partie tout au moins. Mais, bien que l'on eût établi à cet effet, dans toute la mesure du possible, des lignes directrices générales,

il en résulta que l'accroissement de la circulation provenant du déblocage ne put servir de directive pour orienter la suite des opérations. L'examen individuel des demandes de déblocage eut comme conséquence rapide et inévitable que le montant débloqué dépassa vraisemblablement celui qui, du point de vue macro-économique, pouvait être considéré comme répondant aux exigences normales de transactions régulières. L'inconvénient n'était cependant pas très grand en lui-même, parce que la restauration économique, très rapide au cours des premières années, pouvait absorber promptement cette marge inévitable.

Bien que l'on n'ait signalé nulle part qu'un pourcentage de 50 % du revenu national dût être considéré comme plafond de la circulation monétaire totale au cours de cette première phase de déblocage, cette proportion a cependant une signification, dans la mesure où les calculs relatifs aux conditions d'avant-guerre avaient démontré que c'était environ le maximum atteint par la circulation néerlandaise dans une période de liberté des marchés.

Comme la circulation monétaire globale comprend, outre les billets, les soldes en comptes courants dans les banques et les comptes chèques; étant donné aussi que l'entretien d'une activité économique normale dictait non seulement une libération partielle d'avoirs bloqués, mais aussi la possibilité d'une reprise de la distribution du crédit usuel, qui correspond en fait à une création de monnaie, la *Nederlandsche Bank* qui avait la charge du déblocage, devait évidemment exercer aussi un contrôle individuel sur la distribution du crédit par les banques. Ce contrôle fut limité aux crédits dépassant 50.000 florins.

Le fondement juridique de l'activité de la *Nederlandsche Bank* en matière d'assainissement monétaire est établi par la *Beschikking Geldzuivering* du 13 septembre 1945 (*Staatsblad* F 169), et plus particulièrement par la *Beschikking Deblokkering 1945*, du 25 septembre de cette année (*Staatsblad* F 196), modifiée par la *Beschikking* du 28 décembre suivant (*Staatsblad* F 332).

Les rapports entre la *Nederlandsche Bank* et les banques privées furent régis, non seulement par ces dispositions légales, mais aussi par une série de *gentleman's agreements*. Conclues tôt après la libération, ceux-ci obligeaient les banques : 1° à fournir à la *Nederlandsche Bank*, dans le cadre du contrôle susdit, tous les renseignements demandés par celle-ci et à autoriser toutes les enquêtes y relatives; 2° à fournir annuellement un compte de profits et pertes; 3° à fournir mensuellement des états de situation relatifs à leur activité; 4° à fournir des renseignements relatifs aux crédits accordés, dans la mesure où ils dépassaient 5 % des fonds propres des institutions dispensant le crédit, ou 1 million de florins; 5° à se mettre d'accord avec la *Nederlandsche Bank* si celle-ci venait à constater, dans l'une des banques, une évo-

lution inquiétante; 6° à avertir en temps utile la *Nederlandsche Bank* des dispositions prises en vue de la réorganisation, de la liquidation volontaire, de la fusion ou de la participation durable dans des banques commerciales; 7° à ne pas faire partie du groupe professionnel des banques commerciales sans que ce groupement eût consulté la *Nederlandsche Bank*.

Après l'achèvement de l'assainissement monétaire au sens étroit, qui se place à la fin de 1945 ou au cours de la seconde moitié de 1946, selon les critères adoptés, le problème des « surplus » encore bloqués restait entier.

Déjà la considération selon laquelle les montants débloqués au cours de la première phase dépassaient le niveau que l'on pouvait estimer strictement justifié en ce moment, rendait désirable la prorogation des attributions spéciales de la *Nederlandsche Bank* en matière de contrôle du crédit. Mais, en outre, la solution des problèmes posés aux pouvoirs publics par la synchronisation de la suite des opérations de déblocage et la création d'encaisses excédentaires apparut comme une tâche qui dépassait les forces du gouvernement. En dépit d'augmentations considérables de la charge fiscale, les travaux de reconstruction dans le secteur public lui-même et le régime des subsides occasionnèrent un relèvement tel des dépenses que l'on enregistra des déficits de trésorerie bien plutôt que des excédents, du moins temporairement. Les prévisions ne devinrent pas meilleures lorsque les normes des indemnisations de la reconstruction furent établies sous l'impulsion du Parlement, de telle façon qu'elles devaient entraîner, par solde, une dépense d'environ 7 milliards de florins, les arriérés d'impôts, très importants, étant difficilement récupérables cependant que les ressources escomptées d'un impôt unique sur les accroissements de patrimoine et d'un impôt unique sur le capital calculé sur la base de la situation des contribuables après la libération, n'atteignirent que 3 milliards de florins. Dans ces conditions, le retour à la liberté des marchés et une réglementation purement quantitative de la distribution du crédit au secteur privé n'auraient offert aucune espèce d'avantage. Ils n'auraient pas permis d'éviter les développements inflationnaires et, sur le plan économique, leurs conséquences auraient certainement été beaucoup plus nuisibles que celles du maintien d'un contrôle qualitatif.

D'ailleurs il ne pouvait pas encore être question de rétablir la liberté des transactions commerciales et financières avec l'étranger. Le pouvoir d'achat intérieur des entreprises et des particuliers susceptible d'être jeté immédiatement sur le marché étranger dépassait tellement les possibilités matérielles d'exportation de la Hollande qu'on ne pouvait pas songer à couvrir le déficit de la balance des paiements par des crédits étrangers. En outre, les réserves de change de la *Nederlandsche Bank* étaient beaucoup trop faibles. Aussi, même pendant la deuxième phase du déblocage, du moins au début de celle-ci, la

*Nederlandsche Bank* ne pouvait-elle envisager de suivre une politique de crédit ni une politique des devises qui lui auraient été propres. Le contrôle du crédit conserva son caractère qualitatif; les transactions commerciales et financières avec l'étranger restèrent soumises à un système de contingents et de licences individuels. S'il est vrai que l'exécution de cette réglementation était confiée à la *Nederlandsche Bank*, les directives dont cette réglementation s'inspirait ne constituaient en fin de compte qu'un des aspects de la politique économique générale du gouvernement.

La base de cette réglementation fut établie par le *Deviezenbesluit 1945*, du 20 octobre de cette année (*Staatsblad F 222*), qui fut suivi rapidement par de nombreux arrêtés ministériels. Sur cette base, la *Nederlandsche Bank* a pris depuis lors de nombreuses décisions dans le cadre de la politique des devises et ayant force de loi. La direction générale des changes appartenait en principe aux ministres des cinq départements cités dans le *Deviezenbesluit 1945*.

Si l'on veut subdiviser l'évolution monétaire néerlandaise après l'assainissement de la monnaie au sens étroit, on peut distinguer une première période qui s'étend de 1946 à 1948, et au cours de laquelle la politique gouvernementale eut des conséquences nettement inflationnaires.

Alors qu'en 1947 et 1948 les débloqués directs s'élevèrent respectivement à 165 et à 120 millions de florins, la création de monnaie par les pouvoirs publics, qui ont remis dans le circuit libre des ressources d'impôts provenant d'avoirs bloqués, atteignit respectivement 70 et 660 millions de florins. Ceci était en opposition complète avec l'objectif initial du blocage monétaire tel qu'il avait été conçu par la *Nederlandsche Maatschappij voor Nijverheid en Handel*. Les engagements nets des pouvoirs publics vis-à-vis des institutions créatrices de monnaie augmentèrent en outre de 455 millions de florins en 1947 et ne diminuèrent que de 115 millions de florins l'année suivante, déduction faite respectivement de 20 et de 250 millions de florins de crédits inscrits au titre de certificats bloqués venus à échéance et d'emprunts de caisse sur comptes bloqués.

Comme l'assainissement monétaire de septembre 1945 avait abouti à ouvrir aux pouvoirs publics une créance en compte courant d'environ 2,5 millions auprès de la *Nederlandsche Bank* (créance qui fut pratiquement épuisée entre 1946 et 1948), les déficits de trésorerie de l'Etat, qui devaient en fin de compte être couverts par un appel à des institutions créatrices de monnaie, ne suscitèrent aucune difficulté technique.

Les besoins de crédit du secteur privé restèrent limités au minimum parce que l'approvisionnement du marché de l'argent était assuré d'un côté par le déblocage direct et ensuite par la création de mon-

naie par le canal des pouvoirs publics qui, d'après les chiffres susdits, ont fourni par solde, à ce marché, respectivement 690 millions et 665 millions de florins en 1947 et 1948. Les crédits distribués aux entreprises par les banques commerciales et les banques de crédit agricole n'augmentèrent que de 165 millions et de 180 millions respectivement au cours des deux années susdites, bien plus par suite de la faiblesse de la demande provenant du secteur privé que sous l'influence du contrôle qualitatif du crédit exercé par la *Nederlandsche Bank*. Ajoutons encore qu'en 1947 on enregistra une diminution de la circulation monétaire par suite de l'augmentation des fonds propres des banques (non compris l'augmentation des placements), à concurrence de 54 millions de florins et d'une augmentation des dépôts à terme libres à concurrence de 150 millions de florins; en 1948, la contraction du volume monétaire s'établit, sous ces deux chefs, respectivement à 10 millions et à 50 millions de florins. Les changements dans le secteur privé n'ont donc atteint, par solde, que 39 et 120 millions de florins au cours de ces deux années.

En 1947, les avoirs propres en or et en devises de la *Nederlandsche Bank* et des banques commerciales augmentèrent de 110 millions de florins, ce qui provoqua un accroissement du montant global de la circulation libre atteignant, par solde (690 — 39 + 110 = ) 761 millions de florins. En 1948, les réserves diminuèrent de 60 millions. *Ceteris paribus*, ceci aurait impliqué une augmentation du volume de la circulation de (665 + 120 — 60 = ) 725 millions de florins.

L'année 1948 apporta un élément entièrement nouveau dans la mesure où, pour la première fois, un montant considérable de dollars devint disponible au titre de l'aide Marshall.

Cet appoint a eu deux conséquences. En premier lieu, il a permis de continuer les achats dans la zone dollar sans constituer encore une charge supplémentaire pour le patrimoine national; en effet, les achats en dollars — condition indispensable à la reconstruction nationale — avaient été financés jusqu'alors par les ressources provenant d'emprunts étrangers ou des prélèvements sur les avoirs nationaux à l'étranger. En second lieu, la vente des dollars Marshall sur le marché intérieur aboutit à créditer le *local currency account* du Trésor auprès de la banque centrale, ce qui équivalait à une ponction directe sur la circulation monétaire. Dans la mesure où les crédits portés à ce compte spécial du Trésor auprès de la *Nederlandsche Bank* ne furent pas utilisés par la suite pour l'achat de biens ou de services par les pouvoirs publics, ils eurent un effet déflatoire durable et contribuèrent à l'assainissement monétaire interne. En 1948 déjà, 347 millions de florins purent être retirés de la circulation de telle façon que l'augmentation de celle-ci n'atteignit pas 725 millions de florins, mais seulement 378 millions.

Nous arrivons ainsi à une nouvelle phase du processus d'assainissement.

Dès le début de 1949, la situation monétaire s'améliore nettement, surtout par les conséquences déflatoires du *local currency account*, car la création de monnaie libre par la suite des déblocages directs et indirects fut compensée entièrement par des ponctions monétaires se produisant ailleurs, et en outre par suite de la résorption de certains autres montants qui pouvaient être considérés comme des encaisses monétaires excédentaires à la disposition de l'économie privée.

En 1949, on enregistra un déblocage direct de 90 millions de florins et une création de monnaie en faveur de l'Etat et des pouvoirs subordonnés (y compris les montants débloqués et transformés en monnaie libre par ce canal, ainsi qu'un transfert du compte spécial de la Trésorerie vers le compte ordinaire) pour un total de 122 millions de florins; on enregistra, par contre, une augmentation nette du *local currency account* de 690 millions. Encore doit-on tenir compte du fait que les crédits au secteur privé (y compris le solde : 1° des modifications nettes entre les fonds propres et les placements de la *Nederlandsche Bank* et des banques commerciales; 2° de divers comptes parmi lesquels des comptes transitoires; 3° des modifications dans les dépôts à terme) ont augmenté de 269 millions. Le solde par différence accuse néanmoins une diminution nette de 209 millions de florins.

Si le volume monétaire a cependant augmenté de 220 millions de florins, la cause doit en être cherchée exclusivement dans l'augmentation des réserves d'or et de devises de la *Nederlandsche Bank* et des banques commerciales, à concurrence de 429 millions au total.

Sans se laisser aveugler par l'évolution du volume monétaire interne, mais en considérant plutôt la situation monétaire dans son sens le plus large, on est autorisé à dire qu'en 1949 déjà une contribution positive fut apportée à la restauration de l'équilibre.

Les chiffres relatifs à 1950 sont encore plus démonstratifs :

	<i>millions de florins</i>
Déblocages directs .....	94
Création de monnaie par l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés, y compris paiements nets faits à l'Etat sur comptes bloqués et transferts du compte spécial de la Trésorerie au compte ordinaire .....	267
Augmentation des crédits au secteur privé, y compris modifications dans le solde des avoirs propres et des placements de la <i>Nederlandsche Bank</i> et des banques commerciales, causes diverses et modifications dans les positions à terme des banques commerciales .....	268
	<hr/> 629
Crédit au <i>local currency account</i> .....	1.375
Amélioration nette de la situation monétaire dans son sens le plus large .....	746

En même temps, la circulation monétaire interne diminua de 471 millions de florins, cependant que les avoirs en or et en devises augmentèrent de 270 millions.

En février de la même année, l'Etat émit un emprunt à vingt ans de 200 millions de florins portant intérêt à 3 1/4 %. Bien que ce montant fût affecté entièrement à l'amortissement de la dette à court terme détenue par les institutions créatrices de monnaie et n'eût donc pas d'influence directe sur la situation monétaire au sens étroit, cette opération eut comme conséquence — tout comme l'opération de conversion de 1948 — de diminuer les liquidités secondaires des entreprises et du public, chose profitable à la stabilité de l'équilibre monétaire. La dette flottante brute, qui dépassait 11 milliards de florins à fin 1948, était ramenée ainsi à environ 8 milliards à fin 1950 (dans ce calcul, les créances sur les entreprises et les institutions étatiques sont compensées avec les dettes en compte courant vis-à-vis de ces entreprises et institutions; au surplus, les transactions en compte courant avec l'Indonésie, Surinam et les Antilles hollandaises ne sont pas prises en considération). La dette flottante de l'Etat descendit ainsi, pour la première fois depuis la guerre, en dessous du montant de la dette consolidée, qui atteignait, aux mêmes dates, respectivement 7,2 et 8,4 milliards de florins, compte non tenu des engagements découlant des dommages de guerre.

A ce moment, le déblocage était pratiquement terminé comme il appert des chiffres suivants (en millions de florins) :

1945	1946	1947	1948	1949	1950
6.763	6.662	5.821	3.580	1.131	401

Ces opérations prirent fin le 1<sup>er</sup> juin 1951.

Aussi l'assainissement monétaire peut-il être considéré comme ayant été pratiquement achevé en 1950. C'est à ce moment que l'on put envisager une certaine libération non seulement des transactions intérieures, mais aussi des transactions internationales.

En octobre 1949 déjà, en vertu de la convention de pré-union avec l'U.E.B.L., les importations néerlandaises en provenance de la Belgique et du Luxembourg avaient été libérées en majeure partie. Comme on pouvait s'y attendre, il en résulta un accroissement considérable des importations, d'autant plus que, dans le secteur textile spécialement, la demande était encore particulièrement forte aux Pays-Bas. Les déficits qui en furent la conséquence, tout comme ceux qui s'étaient constitués au cours des années précédentes, furent payés en grande partie grâce au produit des droits de tirage exercés dans le cadre de l'aide accordée par l'E.C.A., dont la contrepartie en dollars fut versée à la Belgique. En outre, celle-ci accorda, en surplus des crédits qu'elle avait déjà fournis aux Pays-Bas, un crédit spécial de 38 mil-

lions de dollars grâce auquel le risque d'une augmentation considérable du déficit bilatéral escompté lors de la libération des transactions devint acceptable. Enfin, la dévaluation du florin néerlandais par rapport au franc belge en septembre 1949 contribua à ralentir la tendance à l'augmentation du déficit traditionnel.

Voici comment évolua, en pour-cent, la part de la Belgique dans les importations totales des Pays-Bas entre 1938 et 1951 :

1938	1947	1948	1949	1950	1951
11,5	12,3	14,8	14,3	18,5	18,3

Par contre, la part des exportations néerlandaises vers la Belgique a atteint, en pour-cent, par rapport au total, les chiffres suivants :

1938	1947	1948	1949	1950	1951
10,2	15,7	15,8	13,4	13,6	14,6

La situation monétaire des Pays-Bas a également permis de fournir une contribution complète à la libéralisation générale dans le cadre de l'Europe occidentale et à la constitution de l'Union Européenne de Paiements en 1950.

Les conséquences de cette évolution sur les transactions commerciales néerlandaises ressortent du tableau suivant qui fournit le pourcentage des importations et des exportations en provenance et à destination des pays de l'O.E.C.E. par rapport aux importations et aux exportations totales :

	1938	1947	1948	1949	1950	1951
Import.	53,9	45,7	46,0	49,3	53,9	52,5
Export.	64,5	65,0	64,2	63,3	67,6	63,5

Néanmoins, des points faibles subsistaient en 1950-1951, qui menacèrent pendant un temps de compromettre dangereusement l'équilibre déjà atteint, surtout sous l'influence des réactions psychologiques consécutives au conflit de Corée.

Les réserves de devises étaient encore très faibles par rapport à cette partie du revenu national qui dépend des transactions internationales et en particulier par rapport aux réserves liquides détenues hors du secteur bancaire. Ceci signifiait que toute modification dépassant la normale dans la préférence de liquidité du public recérait une menace directe pour la situation des changes.

Une des caractéristiques essentielles d'un régime monétaire libre est indubitablement qu'il possède une certaine élasticité, dans la mesure où les encaisses qui, au cours d'une période assez longue, présentent une proportion assez stable par rapport aux besoins des transactions, peuvent être diminuées provisoire-

ment. Ceci signifie que, même sans déficits budgétaires et sans une expansion des crédits bancaires au secteur privé, le flux monétaire dirigé vers l'offre de biens et de services peut augmenter de façon appréciable, du moins provisoirement. En cas de plein emploi, ceci équivaut à peu près à une augmentation de la demande d'importations. Même si la demande additionnelle s'adresse à la production intérieure, elle influencera défavorablement la balance des comptes par le canal d'une augmentation des prix, parce qu'elle a comme conséquence une diminution des exportations.

Outre une utilisation plus intensive des liquidités, il existe une possibilité de monétiser les créances à court terme sur les pouvoirs publics que nous avons qualifiées précédemment de « liquidités secondaires », en mobilisant des avoirs d'épargne, ou bien de les transformer en monnaie par le refus de renouveler les créances sur l'Etat ou les communes venues à échéance.

La politique financière des communes au cours de la seconde moitié de 1950 est caractéristique à cet égard. Les communes avaient notamment pris de plus en plus l'habitude de financer la construction immobilière par des emprunts à court terme. Dans le cas de non-renouvellement de ces crédits ou de remboursement, une création de monnaie sous une forme ou une autre pouvait devenir inévitable, même si, à ce moment, les recettes et les dépenses des pouvoirs publics s'équilibraient ou si ceux-ci disposaient de ressources excédentaires comme c'était d'ailleurs le cas.

La politique d'emprunt des communes avait cependant été déterminée essentiellement par la politique du gouvernement lui-même.

Depuis la mise en œuvre de la politique d'assainissement, le gouvernement s'était efforcé de maintenir le niveau des taux d'intérêt aussi bas que possible. A cet égard, on a souvent parlé d'une politique délibérée d'argent à bon marché. Mais aux Pays-Bas, il n'a jamais été question de celle-ci dans le sens classique auquel se réfèrent les considérations consacrées à la politique des banques centrales avant la guerre.

Mais étant donné : 1° que la demande privée n'a pas dû faire un large appel au marché des capitaux, vu la liquidité générale; 2° que les investisseurs institutionnels, principaux éléments de l'offre d'argent sur le marché des capitaux, ont été amenés, par la nature même de leur entreprise, à absorber surtout des effets publics, le gouvernement a tiré le maximum de profit de cette situation afin de renforcer la position monopolistique qui en résultait pour les pouvoirs publics et ses organes en leur défendant d'émettre des emprunts à un taux dépassant un tarif établi par le gouvernement et qui fut adapté de temps en temps aux circonstances.

En outre, sa politique de conversion s'est inspirée à certains moments du système dit « met een stok

achter de deur », notamment en 1946 lorsque le Trésor remboursa les montants non convertis par versement des sommes en comptes bloqués libérables au bout de cinq ans seulement et lorsque, en 1948, il menaça de recourir à un emprunt forcé à un taux inférieur à celui de l'emprunt de conversion en cas d'échec de celui-ci.

Enfin, la politique de consolidation du Gouvernement a été fort influencée par le désir de la maintenir dans des limites telles que le niveau des taux n'en fût pas affecté de façon sensible.

Ces divers facteurs ont empêché de plus en plus les communes de collecter sur le marché des capitaux les montants dont elles jugeaient devoir disposer pour leurs investissements. Ceci les amena à emprunter par d'autres voies. Que la *Nederlandsche Bank* n'accueillît les effets tracés par les communes qu'à concurrence d'environ 15 % de leurs ressources budgétaires, ne les empêcha pas d'emprunter des montants beaucoup plus considérables d'argent à court terme. Bien qu'en règle générale, on ne pût plus parler à ce moment d'une inflation refoulée, d'importantes liquidités subsistaient dans beaucoup de secteurs économiques et cherchaient un emploi à court terme, cependant que la liquidité du système bancaire dépassait toute proportion raisonnable au regard des besoins de l'économie privée. C'est ainsi qu'au cours de la seconde moitié de 1950, les communes en arrivèrent, dans une mesure croissante, à financer l'exécution de leurs programmes de construction par de l'argent à court terme.

Mais lorsque, par suite des circonstances internationales, le remboursement des emprunts fut demandé; bien plus encore, lorsque, le 1<sup>er</sup> janvier 1951, la *Nederlandsche Bank* provoqua un resserrement artificiel du marché par des mesures sur lesquelles on reviendra plus loin, les communes, qui avaient encore de larges fractions de leur programme de construction à exécuter, rencontrèrent rapidement des difficultés. Les dangers inflatoires latents dans les finances communales se manifestèrent alors brutalement.

A ce moment, seules des mesures de circonstance pouvaient conjurer la tempête. La délivrance des autorisations de bâtir fut suspendue provisoirement. Les pouvoirs publics exercèrent un contrôle direct sur les investissements des organes publics subordonnés; ce contrôle ne fut d'ailleurs pas très efficace. En outre, de nouveaux investissements ne furent plus autorisés que dans la mesure où leur financement à long terme était assuré au préalable. Un accord fut conclu avec les institutions de placement afin de réserver, pendant quelque temps, une partie importante de leurs ressources au crédit communal.

Grâce à cela, les crédits de caisse purent être remboursés rapidement, et la délivrance des autorisations de bâtir fut reprise. A la fin de 1952, la situation s'était modifiée de telle façon qu'en bloc les com-

munés disposaient d'un excédent de ressources au lieu d'avoir un solde d'engagements à court terme. Le contrôle direct, qui rencontrait une grande opposition, l'autonomie communale étant très développée aux Pays-Bas, put être supprimé. Mais une nouvelle mesure fut introduite, qui établissait la proportion d'emprunts de caisse autorisés à 25 % au plus des ressources budgétaires annuelles. Ainsi fut rencontrée dans une certaine mesure la politique de la *Nederlandsche Bank* en matière de réescompte des promesses souscrites par les communes.

Les progrès de la restauration firent apparaître également la nécessité de réexaminer le contrôle de la banque centrale sur les banques privées. Au fur et à mesure que se rétablissait l'équilibre monétaire et s'achevaient les déblocages, la *Nederlandsche Bank* avait appliqué de façon de plus en plus souple son contrôle sur les crédits individuels accordés par les banques de dépôt. Cette attitude était justifiée parce que la liquidité excessive des entreprises avait pour ainsi dire disparu. Mais comme les banques de dépôt néerlandaises, à l'encontre des banques belges, ne sont pas soumises à l'obligation d'investir une partie importante de leurs ressources en certificats du Trésor, et comme leurs liquidités dépassaient encore les minima indispensables aux besoins de l'économie privée, la *Nederlandsche Bank* restait dépourvue de moyens appropriés pour rendre sa politique d'escompte efficace, bien que le principe des consultations avec les banques privées subsistât et qu'elles continuassent à se montrer disposées à restreindre d'elles-mêmes la distribution du crédit. On ne pouvait songer, dans les nouvelles circonstances, à retourner aux restrictions qualitatives qui avaient trouvé leur seule justification dans la situation difficile créée après la guerre et dans les exigences de l'assainissement monétaire, mais qui, en fait, aboutissaient à mettre la direction de la *Nederlandsche Bank* à la place des chefs d'entreprises. D'un autre côté, les banques étaient encore si liquides qu'elles échappaient au contrôle classique d'une banque centrale. Sans doute, la loi bancaire du 23 avril 1948 (*Staatsblad* F 166) avait-elle édicté que la *Nederlandsche Bank* avait l'obligation : a) de régulariser la valeur de l'unité monétaire néerlandaise de la façon la plus favorable à la prospérité nationale ainsi que de stabiliser cette valeur dans toute la mesure du possible, et b) d'exercer un contrôle sur l'appareil du crédit, mais rien n'avait été prévu de façon formelle pour régler l'exercice de ces fonctions. En outre, le caractère très différencié des banques privées néerlandaises ne se prêtait pas à l'introduction rapide de prescriptions plus ou moins uniformes relatives à la couverture. On résolut donc de prescrire une réglementation provisoire, sur la base du décret de déblocage de 1945 et de la loi bancaire de 1948, qui laissait aux banques le droit de choisir entre un pourcentage de couverture minimum correspondant à 90 % du niveau moyen des éléments de couverture au 30 juin 1949 et au 31 décembre 1949,

plus ou moins les deux tiers du montant dont les crédits avaient augmenté ou diminué par rapport à leur niveau moyen aux deux dates susdites, ou bien un plafond de 105 % de crédits accordés au 30 septembre 1950. En cas de baisse en dessous de ce pourcentage ou de dépassement de ce plafond, elles étaient obligées de faire appel aux facilités de réescompte de la *Nederlandsche Bank*. Si des gages usuels suffisants pouvaient être fournis et si le pourcentage de couverture n'était pas inférieur à 40 % pour le surplus, l'institut d'émission était obligé de donner satisfaction aux banques.

Le but de ces mesures était clair. Il était exclusivement d'éviter que la liquidité excessive de l'appareil bancaire résultant des circonstances de guerre, pût servir temporairement de base à une création nouvelle de monnaie et de rendre ainsi le taux d'escompte de la *Nederlandsche Bank* efficace. Cette réglementation entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1951.

Le taux de la *Nederlandsche Bank*, déjà augmenté de 1/2 % le 26 septembre 1950 en guise d'avertissement, fut à nouveau relevé le 17 avril 1951 de 1 et de 2 %, cette dernière augmentation s'appliquant au secteur non bancaire tout entier.

Une mesure supplémentaire destinée à réduire la liquidité du marché fut édictée le 18 mai 1951 : désormais les transactions à terme en devises étrangères ne pouvaient se faire que contre versement au comptant et en florins de 25 % de la contrepartie de ces transactions, montants qui furent versés à un compte spécial. Le montant maximum soustrait ainsi à la circulation s'établit à 160 millions de florins.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution des concours accordés par la *Nederlandsche Bank* aux banques privées depuis la mise en vigueur de ces deux mesures.

#### Crédit dispensé par la *Nederlandsche Bank* aux banques privées

(millions de florins)

1951 Janvier	28,5
Février	55,9
Mars	43,3
Avril	58,1
Mai	85,5
Juin	96,8
Juillet	131,9
Août	151,1
Septembre	141,3
Octobre	137,9
Novembre	145,1
Décembre	115,2

L'effet restrictif des mesures appliquées par la *Nederlandsche Bank* n'apparaît pas très clairement dans ces chiffres. Le fait même de devoir faire appel à la banque centrale semble avoir amené les banques, dans de nombreux cas, à suivre une politique de crédit plus sélective, mais elles ont sans doute agi dans le même sens par suite des appréhensions dont

la direction de la *Nederlandsche Bank* leur a fait part en ce qui concerne l'influence exercée sur la balance des paiements par l'accroissement de leurs crédits.

Aussitôt que les circonstances l'ont permis, la *Nederlandsche Bank* a mis fin au blocage de 25 % de la contrepartie en florins des transactions à terme. Le 2 novembre 1951, ce pourcentage fut ramené à 10 %; le 21 décembre suivant, la mesure cessa d'avoir vigueur.

Les taux d'intérêt furent ramenés au niveau du 17 septembre 1950 en deux étapes : le 22 janvier et le 1<sup>er</sup> août 1952.

L'obligation de recourir à la *Nederlandsche Bank* dès le moment où le total des crédits accordés dépassait d'environ 10 % le niveau de la période de base de 1949, fut abolie le 1<sup>er</sup> avril 1952.

Dans l'intervalle, l'application des principes de la loi sur les banques de 1948 fut étendue par la loi relative au contrôle du crédit (*Wet Toezicht Credietwezen*) du 18 janvier 1951 (*Staatsblad* n° 35) qui permet à la *Nederlandsche Bank*, encore que ce soit provisoirement pour deux ans, de prescrire des pourcentages de couverture minima. L'élaboration de ce système prendra encore quelque temps étant donné la nature très diverse des banques néerlandaises.

Quant à la politique générale des pouvoirs publics, mentionnons encore que pour alléger de façon transitoire la pression exercée sur la balance des paiements, le taux de libération des importations en provenance des pays de l'U.E.P. fut ramené en principe de 65 % à 61 % en septembre 1951. La réduction effective des restrictions à l'importation fut beaucoup moins importante. Dès décembre 1951, le pourcentage de libération fut reporté en principe à 71 %; en février de l'année suivante, il fut porté à 75 %.

Beaucoup plus fondamentales furent les augmentations d'un certain nombre d'impôts et les réductions apportées aux subsides au cours du premier semestre de 1951, en partie sous l'influence de l'évolution de la balance des paiements; le motif véritable de ces mesures doit cependant être cherché plutôt dans l'augmentation des dépenses militaires que le gouvernement a dû accepter vers ce moment pour répondre à ses obligations dans le cadre de la défense de l'Europe occidentale.

Comme ces obligations militaires ont occasionné des dépenses effectives beaucoup plus tard qu'on ne se l'était imaginé d'abord, l'excédent des recettes budgétaires « nationales » de l'Etat, déjà perceptible en 1950, s'est poursuivi au cours des deux années suivantes.

En outre, la monétisation de la dette publique à court terme par le secteur privé ayant pris fin par suite des mesures qui viennent d'être énumérées d'une part, par suite de la baisse des prix sur les marchés mondiaux des matières premières qui s'est

amorcée vers le milieu de 1951 d'autre part, les pouvoirs publics n'ont plus dû recourir à la création de monnaie en 1952.

En passant, il convient d'attirer l'attention sur le fait que, même en 1951, le volume total de la monnaie n'a augmenté que de 211 millions de florins en dépit de déblocages portant sur 10 millions de florins et d'une création de monnaie au profit de l'Etat et des pouvoirs subordonnés atteignant 645 millions.

Ceci résulte d'un côté de ce que le secteur privé, qui avait provoqué une augmentation de la masse monétaire de 70 millions au cours du premier semestre (surtout par suite d'une augmentation des dépôts à terme) a été à l'origine d'une contraction de cette masse atteignant 359 millions au cours du semestre suivant; ainsi, par solde et à ce titre, le volume monétaire a baissé de 289 millions. D'un autre côté, l'actif du *local currency account* fut porté à 506 millions de florins.

Compte tenu, en outre, de ce que les réserves en or et en devises ont augmenté de 223 millions de florins, on peut affirmer qu'en 1951, et en dépit d'un arrêt provisoire, l'assainissement monétaire n'a, en définitive, pas enregistré de recul réel.

Il en résulte clairement que la faiblesse de l'évolution monétaire au cours de cette année a été déterminée uniquement par le manque de réserves de devises : celles-ci ont diminué de 515 millions de florins au cours du premier semestre de 1951 et augmenté de 738 millions pendant le semestre suivant.

Nous n'essayerons pas d'établir, pour le surplus, dans quelle mesure le revirement qui s'est produit au milieu de 1951 peut être attribué aux résistances qui peuvent être considérées comme « normales » après le rétablissement de l'équilibre interne du système monétaire néerlandais en 1949-1951, dans quelle mesure ces résistances ont trouvé un appui dans les mesures spécifiques prises pendant le premier semestre de 1951 tant par la *Nederlandsche Bank* que par le gouvernement, ni dans quelle mesure le revirement doit être attribué à la réorientation des cours des matières premières sur les marchés mondiaux qui a incité les entreprises à la prudence et les consommateurs à la modération.

Toutefois, une comparaison entre l'évolution des événements en Hollande et dans un certain nombre d'autres pays d'Europe occidentale nous permet de croire que, sans la base fournie par l'assainissement interne et sans l'effet de la politique coordonnée de la banque centrale et des pouvoirs publics, le résultat aurait sans doute été tout différent.

Le revirement a provoqué une baisse considérable des importations, non seulement en valeur mais aussi en quantité, cependant que les exportations sont restées orientées à la hausse jusque pendant la seconde moitié de 1952. En dépit des restrictions édictées par la France et par les pays de la zone sterling, les développements inflatoires dans ces pays ont égale-

ment exercé une influence sur l'évolution de la balance commerciale hollandaise.

Depuis septembre 1951 jusqu'à la fin de l'année suivante, les réserves de devises ont augmenté de façon presque ininterrompue. En 1952, le rapport du total de la circulation monétaire interne à la couverture de change a atteint, pour la première fois depuis la guerre, un niveau qui permet de conclure que l'équilibre monétaire interne aussi bien que l'équilibre monétaire dans son sens le plus large est complètement rétabli. Cette conclusion reste valable même pour celui qui se rend compte que l'augmentation des liquidités à l'intérieur, qui est allé de pair avec une augmentation des réserves en devises, reviendra tôt ou tard et pour la plus grande partie sur le marché pour alimenter la demande de devises.

Mais aucun danger n'en résultera sauf si, sous la poussée d'un chômage accru, on décidait de faire des dépenses qui n'iraient pas de pair avec le blocage d'une partie de l'accroissement des liquidités, et qui, par leur nature, ne pourraient pas être résorbées aussitôt que l'augmentation des dépenses militaires mettra fin aux excédents de ressources publiques existant encore à l'heure actuelle. Il n'en serait ainsi que dans la mesure où la politique gouvernementale, poursuivie logiquement depuis des années, subissait une modification radicale qu'il est difficile de prévoir.

Que les importations hollandaises atteignent environ la moitié du produit national et que plus du tiers de la production industrielle est exportée prouve clairement combien l'économie des Pays-Bas dépend de la marche des affaires dans le restant du monde. Cela prouve également qu'il n'existe que de faibles possibilités de suivre une politique monétaire autonome pour influencer la conjoncture et qu'il est nécessaire d'adapter étroitement les relations monétaires internes aux besoins des transactions internationales.

Indépendamment des difficultés internes qui peuvent découler de cette situation et qui constituent sans nul doute un élément qui continuera à affecter la position des Pays-Bas dans le monde, un autre problème spécifique en résulte qui nous amène à faire les remarques suivantes.

Les Pays-Bas ont montré qu'avec de la patience, de la persévérance et beaucoup de bonne volonté réciproque, il est possible de rétablir un équilibre fondamentalement troublé tout en accordant une large place au mécanisme du marché libre, à l'initiative privée et à la responsabilité individuelle. Des mesures d'ordre général ne permettent cependant pas de transformer un équilibre de la balance globale des paiements en un équilibre tel que les excédents en devises non convertibles ou partiellement convertibles puissent être affectés à la couverture des déficits en d'autres devises.

Aussi longtemps que la convertibilité internationale, réalisée à l'heure actuelle dans le cadre de

l'U.E.P. seulement, ne se mue pas en une convertibilité plus générale, le recours à des mesures spécifiques reste donc inévitable.

Un des moyens les plus importants pour pouvoir mener une politique monétaire et économique générale, dans un monde doté de devises non convertibles ou partiellement convertibles et qui devrait être basée en grande partie sur la liberté, est constitué par le commerce de transit qui permet de transformer des devises « excédentaires » en devises « déficitaires » ; un autre moyen est de stimuler, par des moyens généraux, les exportations vers les pays envers lesquels le commerce hollandais manifeste un déficit structurel.

Depuis 1949, les pouvoirs publics aussi bien que la *Nederlandsche Bank* se sont efforcés de diriger leur politique dans ce sens. A preuve le système des autorisations de transit qui date de cette année-là et le système du bonus à l'exportation vers la zone dollar.

Mais si, d'un côté, la collaboration internationale n'était pas en mesure de rétablir la convertibilité générale et si, de l'autre côté, la tendance à annuler l'effet des mesures spécifiques susdites par des interdictions générales se généralisait dans le monde, les Pays-Bas seraient bloqués tôt ou tard dans une impasse. Certains indices provoquent l'inquiétude, à cet égard en particulier.

Cet aperçu ne serait pas complet s'il négligeait deux développements qui se sont produits en 1952 et au début de 1953 en ce qui concerne le parachèvement de la restauration monétaire et financière.

Mentionnons d'abord un accord intervenu entre le ministre des finances et la direction de la *Nederlandsche Bank* au cours de l'été de 1952, en vertu duquel le ministre des finances s'est engagé, lors du placement de certificats du Trésor, à ne pas placer de montants supérieurs à ceux qui viendraient à échéance au cours du mois. Jusqu'alors le gouvernement s'était laissé conduire uniquement par la capacité d'absorption du marché de l'argent. Cette convention aboutit en fait à abandonner à la *Nederlandsche Bank* le terrain sur lequel peut jouer la politique d'*open market*. Ainsi la banque centrale est en mesure, pour la première fois, d'user des latitudes qui lui ont été conférées en droit en 1937. Considérées sous l'angle des dispositions contenues dans la loi bancaire de 1948 et de la loi relative au contrôle sur le crédit de 1952, les nouvelles dispositions confirment les fonctions de la banque centrale comme régulateur du marché de l'argent à terme.

Signalons, en second lieu, la réouverture des marchés à terme de devises qui s'est réalisée en deux étapes, en 1952 et au début de 1953. Un élément important est venu renforcer ainsi les possibilités ouvertes par le marché libre dans le domaine monétaire. Bien que les opérations à terme continuent à dépendre des transactions courantes, qui sont elles-mêmes soumises à contrôle, on peut dire que le rétablissement du marché libre a été favorisé, pour

autant tout au moins que ce marché puisse fonctionner dans un régime mondial de convertibilité limitée.

\* \* \*

Les tableaux suivants permettront d'illustrer la description qui vient d'être donnée de la restaura-

tion progressive de la situation monétaire et des changes aux Pays-Bas depuis la guerre, ainsi que de la contribution que la *Nederlandsche Bank* y a apportée en tant que conseiller et élément stimulant, en tant qu'organe exécutif et enfin dans le domaine de ses attributions propres.

TABLEAU I

Stock monétaire total (1)

(millions de florins)

Fin de période	Monnaie fiduciaire		Monnaie scripturale		Stock monétaire total	
1946 Décembre .....	2.801		3.392		6.193	
1947 Décembre .....	3.062		3.892		6.954	
1948 Décembre .....	3.184		4.148		7.332	
1949 Décembre .....	3.126		4.426		7.552	
1950 Décembre .....	2.967		4.114		7.081	
1951 Décembre .....	3.039		4.241		7.280	
	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Janvier .....	2.896	2.952	4.159	4.287	7.055	7.239
Février .....	2.883	3.008	4.073	4.244	6.956	7.252
Mars .....	2.844	2.997	4.038	4.284	6.882	7.281
Avril .....	2.847	3.013	3.935	4.385	6.782	7.398
Mai .....	2.815	3.007	3.945	4.443	6.760	7.450
Juin .....	2.848	2.972	3.923	4.673	6.771	7.645
Juillet .....	2.840	3.017	4.015	4.831	6.855	7.848
Août .....	2.886	3.049	4.005	4.849	6.891	7.898
Septembre .....	2.909	3.049	4.038	4.909	6.947	7.958
Octobre .....	2.921	3.080 (2)	4.077	4.817 (2)	6.998	7.897 (2)
Novembre .....	2.981	3.104 (2)	4.158	4.868 (2)	7.139	7.972 (2)
Décembre .....	3.039		4.241		7.280	

(1) Chiffres calculés par la *Nederlandsche Bank*.

(2) Chiffre provisoire.

TABLEAU IIIa

Rapport entre le stock monétaire moyen et le revenu national

(millions de florins)

Année	Stock monétaire	Revenu national aux prix du marché	2 en p. o. de 3
1	2	3	4
1929 (1).....	1.910	6.500	29
1938 (1).....	2.480	5.400	46
1946.....	5.410	9.930	54
1947.....	6.470	12.070	64
1948.....	7.190	14.230	51
1949.....	7.270	15.960	46
1950.....	7.210	17.720	41
1951.....	6.940	19.620	35
1952 1 <sup>er</sup> trimestre.....	7.260	19.000 (2)	38
2 <sup>e</sup> trimestre.....	7.440	19.640 (2)	38

(1) 1929 et 1938 : moyenne du stock monétaire au début et à la fin de l'année.

A partir de 1946 : moyenne générale des douze moyennes mensuelles du stock monétaire au début et à la fin de chaque mois.

(2) Chiffres provisoires sur une base annuelle.

TABLEAU IIIb

Absorption du surplus monétaire

Pourcentages d'augmentation (+) ou de diminution (—) de la moyenne annuelle du stock monétaire et du revenu national par rapport à l'année précédente.

Année	Moyenne annuelle du stock monétaire	Revenu national aux prix du marché	
		Prix de 1948	Prix courants
1947.....	+ 20	—	+ 22
1948.....	+ 11	—	+ 18
1949.....	+ 1	+ 7	+ 12
1950.....	— 1	+ 3	+ 11
1951.....	— 4	—	+ 11
1952 (1).....	+ 7	—	+ 3

(1) Premier semestre de 1952 comparé au premier semestre de 1951.

TABLEAU III

**Moyens liquides des quarante-deux  
(plus tard trente-neuf)  
banques commerciales  
en pourcentages des crédits octroyés au secteur privé**

Fin de période	Moyens liquides des 42 (plus tard 39) banques commerciales (millions de florins)	Crédits consentis au secteur privé par les 42 (plus tard 39) banques commerciales	Moyens liquides en p. c. des crédits consentis
1946.....	4.113	722 (3)	570
1947.....	4.499	808 (3)	557
1948.....	4.269	884 (3)	433
1949.....	4.322	1.062	407
1950.....	3.697	1.184	312
1951.....	3.996	1.389	288
1952 Novembre.....	4.604	1.356	340

(1) Caisse, la *Nederlandsche Bank*, caissiers, institutions de virement, prêts au jour le jour, papier du Trésor, crédits de caisse à très court terme, banquiers à l'intérieur et à l'étranger.

(2) Traités, avances sur effets, soldes débiteurs d'entreprises dans lesquelles des participations ont été prises, soldes débiteurs d'autres preneurs de crédits.

(3) Non compris les crédits consentis aux organismes semi-publics.

TABLEAU IV

**Facteurs d'expansion et de diminution monétaires;  
évolution du stock monétaire et des réserves en or et en devises du système bancaire (1)**

(millions de florins)

	1947	1948	1949	1950	1951	Jan.-sept. 1952		1947	1948	1949	1950	1951	Jan.-sept. 1952
Création de monnaie en faveur de l'Etat (2) (6) .....	525	572	116	263	406	583	Evolution de la réserve en or et en devises de la <i>Nederlandsche Bank</i> et des banques commerciales (augmentation —, diminution +) .....	— 110	+ 60	— 429	— 275	— 288	— 1.067 (5)
Crédits aux Pouvoirs publics subordonnés .....		— 30	6	4	204	232							
Crédits au secteur privé (2).....	(3) — 39	5	174	438	— 146	— 138	Evolution du stock monétaire..	761	378	220	— 471	199	678
Débloqué dans des institutions monétaires .....	165	257	90	94	10	5							
Inscription aux crédits des comptes local currency .....	—	— 347	— 690	— 1.375	— 506	— 173							
Facteurs divers (4) .....	—	— 19	95	— 170	— 57	132							
	651	438	209	— 746	— 89	— 989		651	438	209	— 746	— 89	— 989

(1) Les chiffres sont calculés par la *Nederlandsche Bank* qui s'est basée partiellement sur des estimations.

(2) Crédits octroyés par des banques commerciales et des institutions de crédit agricole; mouvements des dépôts à terme auprès des banques commerciales; mouvements des moyens propres et des placements à long terme du système bancaire.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1951, les chiffres relatifs aux crédits octroyés par les institutions de crédit agricole ne sont plus tout à fait comparables à ceux des années précédentes. Ceci concerne aussi bien les crédits à l'Etat que les crédits accordés au secteur privé.

(3) Y compris des facteurs divers.

(4) L'incidence monétaire des acomptes exigés lors de l'achat de devises à terme a été la suivante en 1951 :

1<sup>er</sup> semestre — fl. 69 millions.

2<sup>e</sup> semestre + fl. 69 millions.

(5) En août 1952, le gouvernement a effectué un remboursement au Fonds Monétaire International en application de la convention du Fonds. Ce remboursement de 27,1 millions de dollars (fl. 103 millions) est recensé ici comme une création de monnaie en faveur de l'Etat et comme une vente de devises à concurrence de ce montant.

(6) Les déficits de trésorerie (+) de l'Etat ont évolué comme suit :

1949 + fl. 207 millions.

1950 — fl. 425 millions.

1951 — fl. 358 millions.

1<sup>er</sup> semestre 1952 — fl. 370 millions (chiffre provisoire).

TABLEAU V

**Evolution des dépôts d'épargne (1)**  
(millions de florins)

Périodes	Dépôts auprès des banques d'épargne postale de l'Etat	Dépôts auprès des banques générales d'épargne	Dépôts auprès des institutions de crédit agricole	Total
1947.....	— 30	+ 40	0	+ 10
1948.....	— 60	+ 10	— 70	— 120
1949.....	— 10	+ 70	+ 60	+ 120
1950.....	— 80	+ 10	+ 20	— 50
1951.....	— 60	— 20	0	— 80
Janv./sept. 1952	+ 20	+ 60	+ 80	+ 160

(1) Y compris les intérêts. Chiffres arrondis à fl. 10 millions.

TABLEAU VII

**Expéditions à l'étranger de l'industrie, en pour-cent des expéditions totales**  
(Toutes les entreprises industrielles avec dix ouvriers ou plus, à l'exception des entreprises d'utilité publique et de l'industrie de la construction)

2 <sup>e</sup> semestre 1945	Année 1946	Année 1947	Année 1948
2	9	15	18

Année 1949	Année 1950	Année 1951	1 <sup>er</sup> semestre 1952
18	22	25	27

TABLEAU VIIIa

**Evolution des réserves nettes en or et en devises et du stock monétaire**  
(en millions de florins; chiffres arrondis à fl. 10 millions.)

Période	Augmentation (+) ou diminution (—) des réserves nettes en or et devises de la Nederlandsche Bank	Augmentation (+) ou diminution (—) du stock monétaire	2 — 3
1	2	3	4
1946.....	—	+ 2.090	—
1947.....	—	+ 760	—
1948.....	— 60	+ 380	— 440
1949.....	+ 620	+ 220	+ 400
1950.....	+ 340	— 470	+ 810
1951.....	+ 170	+ 200	— 30
1952 1 <sup>er</sup> semestre.....	+ 1.050	+ 370	+ 680
Juillet-novembre.....	+ 910	+ 320	+ 590

TABLEAU VI

**Déficits des transactions courantes de la balance des paiements néerlandaise et leur financement**

(sur base des encaissements et décaissements effectifs, en millions de florins)

	Déficit (—) des transactions courantes (1)	Financés par (2)		
		des dons ERP/MSP (3)	diminution (+) des réserves or et devises	diminution (+) d'autres avoirs
1947.....	— 1.566		+ 372	+ 1.194
1948.....	— 957	543	+ 177	+ 237
1949.....	— 253	628	— 285	— 90(4)
1950.....	— 1.091	1.142	— 285	+ 234
1951.....	— 252	503	— 271	+ 20
1952 1 <sup>er</sup> semestre	+ 1.006	132	— 916	— 222

(1) Les déficits de la balance des paiements avec la zone dollar interviennent dans ces soldes déficitaires à concurrence des montants suivants (en millions de florins):

en 1947 — 1.258	en 1950	— 430
en 1948 — 1.005	en 1951	— 654
en 1949 — 574	en 1952 (1 <sup>er</sup> semestre)	— 171

(2) En ne tenant pas compte de l'aide accordée par les Etats-Unis aux Pays-Bas dans le cadre de l'accord Fullbright, de l'aide octroyée par les Pays-Bas au Surinam dans le cadre du « Plan de bien-être », ni de quelques autres transactions unilatérales d'une importance relativement moindre qui figurent dans la balance des transactions courantes.

(3) Ici ne sont pas recensés les encaissements, mais les dons afférents à la période en question.

(4) Cette augmentation de fl. 90 millions a été compensée par une diminution réelle de fl. 2 milliards des avoirs néerlandais, à la suite d'un don octroyé à l'Indonésie à l'occasion de la transmission de la souveraineté.

TABLEAU VIIIb

**Rapport entre les réserves nettes en or et en devises et les liquidités primaires et secondaires**  
(en pourcentages)

Fin de période	Réserves nettes en or et en devises de la Nederlandsche Bank en pourcentages des	
	liquidités primaires	liquidités primaires et secondaires
1947.....	9	
1948.....	7	
1949.....	15	11
1950.....	21	15
1951.....	23	17
1952 Juin.....	35	26
Septembre.....	43	31
Novembre.....	45	32

TABLEAU IX

## Indices de la consommation suivant les groupes de produits (1)

1949 = 100

Groupe de produits	1950	1951	1951				1952				
			1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Octobre	
<i>Produits alimentaires :</i>											
Quantité .....	100	101	103	100	98	104	100	103	103	106	
<i>Produits de luxe (2) :</i>											
Quantité .....	99	94	92	93	87	106	86	93	92	94	
<i>Produits de consommation durables :</i>											
Quantité .....	100	88	105	84	79	88	73	91	87	99	
<i>Autres biens et services :</i>											
Quantité .....	101	100	96	100	107	99	96	101	108	99	
<i>Consommation totale :</i>											
Quantité .....	100	97	100	95	94	98	91	99	100	101	

(1) Source : *Statistisch Bulletin van het Centraal Bureau voor de Statistiek.*

(2) Le groupe « produits de luxe » comprend la consommation de pâtisserie et chocolats, de boissons alcoolisées et non alcoolisées et de produits de tabac.

TABLEAU X

## Investissements et épargne

(millions de florins; en prix de l'époque) (1)

Période	Investissements nets en biens d'équipement	Investissements en stocks	Total des investissements nets	Épargne	Pourcentage de l'épargne par rapport au total des investissements nets
1947.....	760	691	1.451	— 200	—
1948.....	1.291	651	1.942	788	41
1949.....	1.561	588	2.149	1.886	88
1950.....	1.900	1.520	3.420	2.530	74
1951.....	2.900	1.000	3.000	2.970	99
1 <sup>er</sup> semestre 1952.....	920	— 380	540	1.390	257

(1) Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek.*

TABLEAU XI

## Chômage et mise au travail des chômeurs (1)

Moyennes annuelles ou chiffres à la fin du mois	Chômeurs complets (2)		Ouvriers D. U. W. (3)		Total	
	1951	1952	1951	1952	1951	1952
1938.....	303.400		50.200 (4)		353.600	
1946.....	57.400		35.700		93.100	
1947.....	31.800		15.200		47.000	
1948.....	29.800		13.400		43.200	
1949.....	42.900		20.200		63.100	
1950.....	58.800		21.400		80.200	
1951.....	68.300		25.000		93.300	
Janvier .....	84.900	139.200	31.800	35.700	116.700	174.900
Février .....	67.600	136.300	36.600	38.100	104.200	174.400
Mars .....	58.300	114.000	32.700	39.000	91.000	153.000
Avril .....	53.600	101.600	28.000	35.100	81.600	136.700
Mai .....	47.100	87.700	22.300	31.800	69.400	119.500
Juin .....	43.600	80.900	17.700	31.200	61.300	112.100
Juillet .....	51.400	88.400	16.500	28.700	67.900	117.100
Août .....	61.800	90.400	17.300	28.100	79.100	118.500
Septembre .....	64.900	85.600	14.100	25.000	79.000	110.600
Octobre .....	74.200	93.100	19.600	27.100	93.800	120.200
Novembre .....	92.700	108.200	29.100	30.400	121.800	138.600
Décembre .....	120.300		34.700		155.000	

(1) Source : *Statistisch Bulletin van het Centraal Bureau voor de Statistiek.*

(2) Y compris les ouvriers temporairement licenciés mais touchant encore « un salaire d'attente ».

(3) Ce groupe comprend également les chômeurs par suite du gel et les personnes qui étaient mises au travail par les communes (y compris malades, etc.).

(4) Ouvriers engagés par des projets d'élargissement de l'emploi.

## L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES REVENUS D'APRÈS LES STATISTIQUES FISCALES

Depuis que les pays évolués ont instauré un ensemble d'impôts sur le revenu frappant le revenu réel, ils disposent de possibilités statistiques qui leur permettent d'obtenir des indications intéressantes au sujet de l'ampleur et de la structure des revenus de l'ensemble de leurs ressortissants.

Deux raisons sont à la base de l'attention accrue dont bénéficient ces derniers temps les statistiques fiscales. Tout d'abord la nécessité pour les Gouvernements de mieux connaître l'incidence économique et financière des mesures fiscales et autres qu'ils édictent, et puis, sur un plan plus large, la généralisation de l'application de la comptabilité nationale.

Notre but est de donner un aperçu d'ensemble des statistiques relatives aux impôts directs qui existent en Belgique et de voir si une comparaison des chiffres les plus récents avec ceux d'avant-guerre révèle des modifications dans la structure de l'ensemble des revenus.

L'industrialisation ininterrompue de la production et, en règle générale, la rationalisation du processus économique ont permis une extension considérable du produit national et, par conséquent, du revenu national. Une accentuation du facteur social est allée de pair avec la progression de l'industrialisation. La répartition de l'ensemble des revenus de la nation en a certainement été influencée. Ce facteur social trouve son expression dans une législation sociale très poussée. On sait que l'Etat subventionne très largement le système de sécurité sociale et qu'en général ses interventions en faveur des classes économiquement faibles ou en faveur de personnes se trouvant dans des conditions déterminées ont une ampleur bien plus étendue qu'il y a quelques dizaines d'années. Avec ses prélèvements d'un côté et ses distributions de l'autre, l'Etat semble donc intervenir activement dans la distribution des revenus gagnés par le pays entier.

Avant d'analyser la structure des revenus taxés, jetons un regard sur la composition du budget de l'Etat afin d'éclairer dans une certaine mesure l'influence des pouvoirs publics dans la distribution finale des revenus.

### I. — L'effet redistributeur des finances publiques

Certaines théories économiques enseignent que l'incidence des finances publiques sur l'économie doit être aussi réduite que possible. D'autres, par contre, veulent

délibérer, par l'intermédiaire des recettes et des décaissements budgétaires, influencer la répartition du revenu national, la dépense totale et parfois la formation même du revenu national.

Pour bien réaliser, sur le plan pratique, quel est l'effet actuel des finances publiques dans le domaine des revenus, quelques regroupements des dépenses et des recettes de l'Etat s'imposent.

Le budget pour l'exercice 1953 tel qu'il a été déposé, prévoit au total des dépenses pour 98,2 milliards de francs. Pour faire face à ces dépenses, l'Etat doit prélever, sous forme d'impôts ou d'emprunts, environ un tiers du revenu national. En ajoutant aux dépenses de l'Etat celles des pouvoirs publics subordonnés, la proportion du prélèvement s'accroît davantage.

Depuis quelques années déjà, dans le cadre de la comparaison des budgets belges et hollandais effectuée par une Commission Benelux, les dépenses et les recettes ont été subdivisées et regroupées conformément aux critères et aux exigences de la comptabilité nationale. Les données fournies par cette comparaison se prêtent mieux que celles de l'Exposé du Budget à l'analyse économique des finances publiques.

En ce moment le regroupement des dépenses et des recettes figurant au budget de 1953 n'est pas encore terminé. Les chiffres qui suivent sont ceux de l'exercice 1952 (1), compte non tenu des crédits supplémentaires.

#### Analyse du Budget de 1952 (en millions de francs)

##### Dépenses :

##### *Dépenses de consommation :*

— appareil civil .....	12.532
— appareil militaire .....	20.892
— enseignement .....	5.034
	38.458

(1) Ces chiffres ne correspondent pas exactement à ceux des crédits budgétaires. La différence la plus importante a trait aux dépenses pour dommages de guerre. Les chiffres du budget comprennent une dotation de 2,5 milliards, tandis que les chiffres du regroupement englobent la totalité des dépenses pour réparation des dommages de guerre, c'est-à-dire la dotation budgétaire ainsi que le montant puisé dans la réserve de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

(Autre classement :

Salaires .....	14.693
Pensions .....	3.877
Consommation matérielle et prestations de tiers .....	7.468
Amortissements .....	12.420
	<hr/>
	38.458)

Charges d'intérêts :

— de la dette intérieure .....	6.013
— de la dette extérieure .....	372
	<hr/>
	6.385

Transferts :

1° de revenus :	
— à des particuliers .....	15.130
— à des entreprises .....	3.006
— aux pouvoirs publics subordonnés .....	9.076
	<hr/>
	27.212
2° de capitaux .....	
	8.429
	<hr/>
	35.641
Investissements .....	8.204
Avances de capitaux .....	2.195
	<hr/>
	90.883

Les amortissements cités parmi les dépenses de consommation comprennent l'amortissement de la dette publique et le gros entretien immobilier ainsi que l'équipement et le renouvellement mobilier. De nombreux biens militaires ont été considérés comme devant être amortis durant l'année d'acquisition. C'est ce qui explique l'ampleur des amortissements ainsi que le chiffre modeste des investissements.

Recettes :

Recettes d'exploitation, telles que rétributions, etc. ....	1.280
Intérêts et bénéfices .....	1.522

Transferts :

Revenus :	
— impôts majorant le prix de revient .....	35.853
— impôts sur bénéfices et revenus .....	27.791
— non-valeurs et remboursements. ....	477
	<hr/>
	63.167
Capitaux :	
— produit d'impositions sur exercices clos, amendes, etc. ....	2.255
	<hr/>
	65.422
Recettes de capital (ventes de biens des capitaux) .....	377
	<hr/>
	68.601

Notons en passant que les dépenses de consommation exposées par l'Etat ne sont pas si élevées que l'on se l'imagine généralement : 38,4 milliards sur un total

de 90,5 milliards et uniquement 12,5 milliards pour l'appareil civil, le reste étant imputable à la défense nationale, 20,9 milliards, et à l'enseignement, 5 milliards.

Ces 38,4 milliards représentent le coût des services jugés indispensables que rend l'Etat dans le domaine civil, de l'enseignement et de la défense du pays. C'est la contribution directe de l'Etat au revenu national.

Par transferts, on entend, du côté des dépenses, les décaissements qui ne donnent lieu à aucune contre-prestation des bénéficiaires; du côté des recettes, les prélèvements opérés par l'Etat en vertu de son pouvoir public, sans que de sa part il y ait une prestation compensatoire directe. Ainsi, pour l'Etat, l'aide aux chômeurs est une dépense de transfert, les impôts perçus une recette de transfert. Dans le cadre du revenu national les transferts sont de simples déplacements de revenus.

Les transferts du côté des dépenses atteignent le montant élevé de  $27,2 + 8,4 = 35,6$  milliards. En voici la décomposition.

Dépenses de transfert

TRANSFERTS DE REVENUS

Subventions à des particuliers :

Pensions de guerre .....	4.309
Pensions de vieillesse .....	3.447
Contributions à l'assurance maladie et invalidité .....	2.343
Contributions à l'assurance chômage .....	2.920
Allocations en ce qui concerne la politique familiale .....	1.243
Assistance publique, accidents du travail et divers .....	868
	<hr/>
	15.130

Subventions aux entreprises :

Produits alimentaires et combustibles (politique des prix) .....	104
Subventions aux charbonnages .....	500
Interventions en faveur d'entreprises publiques .....	1.672
Autres interventions .....	730
	<hr/>
	3.006

Subventions aux pouvoirs subordonnés .....

9.076

---

27.212

TRANSFERTS DE CAPITAUX

Indemnités de dommages de guerre ..	4.802
Prime à la construction .....	537
Autres .....	86
Transferts aux pouvoirs subordonnés pour dommages de guerre et investissements .....	2.630
A l'étranger .....	374
	<hr/>
	8.429

Ces transferts ne se répartissent pas d'une façon égale parmi les différentes classes sociales. La décomposition ci-dessus permet de voir qu'une partie appréciable de ceux-ci bénéficie exclusivement à la classe des salariés. Ainsi existe-t-il un flux continu de prélèvements sur le revenu de la nation, surtout en faveur d'une classe.

Le prélèvement fiscal n'est pas non plus opéré d'une façon neutre. On peut dire des impôts indirects, c'est-à-dire les impôts majorant le prix de revient des marchandises (35,8 milliards), qu'ils sont perçus proportionnellement au revenu des personnes physiques, bien que certaines taxes grèvent plus fortement les transactions des articles de luxe que les ventes des objets courants. Les impôts directs, indiqués ci-dessus comme impôts sur les bénéfices et revenus (27,8 milliards), n'ont pas un même caractère. Les taux sont différentiels et grèvent plus lourdement les revenus de la fortune acquise que les revenus professionnels; ils sont aussi fortement progressifs de sorte que les revenus élevés sont taxés à des pourcentages fort lourds alors que les revenus très modestes sont exonérés de tout impôt. En règle générale certains bénéficiaires des transferts n'interviennent donc que très faiblement dans la charge des prélèvements perçus pour permettre les transferts.

Il n'est pourtant pas exact de prétendre qu'en tout état de cause, l'effet des transferts est de réduire les revenus des classes ne bénéficiant pas de ces transferts.

En effet, les transferts peuvent être de nature à soutenir la demande globale, contribuer ainsi à freiner des baisses conjoncturelles, empêcher par conséquent dans une certaine mesure les diminutions sensibles du revenu global, et donc aussi la diminution des revenus des classes non bénéficiaires des transferts. D'aucuns prétendent même que par l'effet de la demande soutenue et de la diminution de la thésaurisation, les transferts sont susceptibles d'augmenter le produit national et donc le revenu national.

S'il n'est pas sûr que, comparés à une période antérieure, les revenus des classes non bénéficiaires se trouvent réduits par l'effet des transferts, il semble pourtant normal qu'à l'intérieur de l'ensemble du revenu national, agrandi par exemple par le développement de la production, le pourcentage revenant aux différentes classes sociales se modifie par suite d'une augmentation substantielle des transferts effectués par l'Etat.

Ne croyons toutefois pas que parmi les classes non bénéficiaires des transferts, c'est toujours un groupe facilement identifiable qui voit réduire sa part proportionnelle. Beaucoup dépendra de la possibilité pour ceux qui sont le plus durement frappés par les prélèvements fiscaux, de faire supporter la charge des impôts accrus par d'autres personnes en les incorporant dans les prix des marchandises et des services qu'ils vendent. Ainsi, il se pourrait que le poids de l'impôt soit dans une certaine mesure supportée par l'ensemble des ressortissants nationaux, bénéficiaires des transferts y compris. On voit que le problème auquel on touche ici, nous mène en plein dans des théories économiques compliquées, entre autres celle de l'incidence des impôts.

## II. — Aperçu des statistiques ayant trait aux impôts sur les revenus

Depuis son origine en 1919 la structure de notre système d'impôts sur les revenus est restée inchangée. Un impôt cédulaire distinct frappe chaque catégorie de revenus et l'ensemble du revenu est imposé une deuxième fois par un impôt complémentaire. C'est ainsi que les revenus immobiliers sont passibles de l'impôt foncier, les revenus mobiliers de la taxe mobilière et les revenus professionnels de la taxe professionnelle, tandis que l'ensemble des revenus des personnes physiques est taxé une seconde fois à l'impôt complémentaire personnel.

Au début, ces différentes contributions représentaient un ensemble systématique : les impôts cédulaires avaient en général un caractère réel prononcé et frappaient par conséquent les revenus sans beaucoup d'égards pour la situation du contribuable, alors que la supertaxe, devenue l'impôt complémentaire personnel, était un impôt complètement personnalisé, c'est-à-dire un impôt ne frappant que le revenu dépassant un large minimum vital et tenant compte, en outre, de la situation familiale du redevable.

Au fil des années l'impôt foncier a perdu son caractère d'impôt réel et la taxe professionnelle a été personnalisée bien plus qu'elle ne l'était à l'origine. Ainsi le caractère systématique de l'ensemble du groupe des impôts sur les revenus est devenu moins manifeste et la complication des lois fiscales s'est aggravée.

Un système d'impôts cédulaires réels se prête bien à l'élaboration d'un jeu de statistiques complet et représentatif. Des impôts personnels, par contre, à cause des exonérations de tout genre, sont moins adéquats pour fournir des indications sur l'ensemble des revenus d'un pays.

Quelles sont les statistiques dressées par les administrations fiscales en Belgique?

Le recensement des revenus imposés à la taxe professionnelle existe de longue date. Toutefois, on ne découvre pas une régularité exemplaire dans la confection des données statistiques. Le travail supplémentaire qu'occasionne ce recensement a toujours été considéré comme secondaire pour une administration généralement surchargée. Il convient donc de tenir compte d'une marge d'erreurs possible.

Depuis la guerre, l'Institut National de Statistique s'est chargé de l'établissement de cette statistique. Cet Institut est mieux outillé pour ce genre de travaux que l'Administration des Contributions directes. Au surplus la technique du recensement a été améliorée.

Le recensement des revenus professionnels a eu lieu sans interruption depuis 1923 jusque 1931. Par après il fut encore réalisé pour l'exercice 1933 et pour l'exercice 1936. A partir de la libération ce travail a été repris et effectué sans interruption par l'Institut National de Statistique. Les chiffres des exercices 1945 et 1946 ont déjà été rendus publics et ceux des exercices 1947 et 1948 seront publiés sous peu, *in extenso*, dans le *Bulletin de Statistiques*.

Ces aperçus statistiques indiquent le nombre de redevables et le montant taxé tout en répartissant les redevables une première fois par profession et une deuxième fois par catégorie de revenus.

Plus de régularité a été observée dans le recensement des revenus frappés par la taxe mobilière. Le fait que cet impôt est perçu par retenue à la source, sans tenir compte de la situation personnelle du contribuable, facilite l'élaboration de cette statistique. Aussi est-elle beaucoup plus représentative que celle des revenus professionnels.

Les revenus immobiliers sont imposés d'après le revenu cadastral. L'Administration fournit annuellement des chiffres relatifs au revenu cadastral brut, le revenu cadastral imposé et le revenu cadastral non imposé. En 1943, l'Institut National de Statistique a réalisé un recensement fournissant une analyse détaillée du revenu cadastral et de l'impôt foncier payé. Ce recensement n'a plus été renouvelé depuis lors.

### III. — Comparaison des données statistiques

Puisque le dernier recensement d'avant-guerre des revenus professionnels date de l'exercice fiscal 1936 (revenus de 1935), on est dans une certaine mesure obligé de prendre l'année 1935 comme base de référence.

Passons successivement en revue les statistiques fiscales des revenus immobiliers, des revenus mobiliers et des revenus professionnels.

#### LES REVENUS IMMOBILIERS

Les biens immobiliers sont taxés d'après un revenu qui n'est pas le revenu réel, mais qui correspond au revenu normal établi en comparant les biens immobiliers à des biens-types de la même catégorie. C'est ce que l'on appelle le revenu cadastral. Ce revenu est établi une fois pour toute une série d'années, et des revisions périodiques générales doivent avoir lieu.

Le revenu cadastral est un revenu net, c'est-à-dire qu'il représente le revenu brut diminué des frais d'entretien, des frais de réparation, etc., qui sont forfaitairement estimés à un cinquième pour les propriétés bâties et à un dixième pour les propriétés non bâties.

L'Administration du Cadastre répartit le revenu cadastral en trois parties : le revenu imposable, le revenu non imposable et le revenu non enrôlé.

Le revenu non imposable représente le revenu de certaines nouvelles constructions qui dans des conditions bien déterminées sont exonérées de l'impôt foncier pour une durée de dix ans. Il comprend en outre, les immeubles affectés soit à l'enseignement, à la religion, à la santé publique, etc., à la condition que leur exploitant ne poursuive aucun but de lucre.

La catégorie de revenus non enrôlés comprend les revenus cadastraux qui restent au-dessous de 84 francs,

c'est-à-dire les revenus qui sont redevables d'un impôt foncier n'atteignant pas 5 francs.

#### Revenus de biens immobiliers imposés à la contribution foncière

(en millions de francs)

1935 .....	6.215
1936 .....	6.313
1937 .....	6.427
1938 .....	6.515
1939 .....	6.591
1940 .....	6.616
1945 .....	6.476
1946 .....	6.521
1947 .....	6.738
1948 .....	6.760
1949 .....	6.884
1950 .....	7.017
1951 .....	7.156

Ces chiffres ne reflètent nullement l'évolution des revenus immobiliers réels. En effet, depuis 1932 il n'y a plus eu de péréquation de revenus cadastraux, de sorte que le revenu cadastral des biens immobiliers actuels est toujours au niveau du marché de 1932.

L'augmentation du revenu cadastral imposé pendant les dernières années provient de l'accroissement en volume des biens immobiliers du pays. Elle n'est en aucune façon influencée par l'estimation à leur niveau actuel des revenus immobiliers pour les nouvelles constructions, celles-ci devant être comparées, en vue de la détermination de leur revenu cadastral, aux constructions-types de 1932 (ou 1935 selon le cas), de sorte qu'aussi bien pour les nouveaux que pour les anciens bâtiments, le revenu cadastral est fortement sous-évalué par rapport au revenu réel.

Mais accroissement du volume des biens immobiliers ne veut pas dire revenu immobilier réel plus élevé.

Selon des renseignements glanés à diverses sources et notamment à l'Administration du Cadastre, où le sujet a été étudié, on peut estimer que le revenu immobilier net était en 1951 de l'ordre de 17 milliards, soit 15 milliards pour les immeubles bâtis et 2 milliards pour les immeubles non bâtis. Ce revenu serait, paraît-il, d'environ 20 milliards, soit 18 milliards pour les biens bâtis et 2,4 milliards pour les biens non bâtis, dans l'éventualité où la loi sur les loyers serait inexistante.

Au revenu de 6.215 millions de 1935 il faut comparer le revenu de 17 milliards pour 1951. L'indice d'augmentation n'atteint donc que 277. Les revenus immobiliers étaient donc en 1951, toute proportion gardée, beaucoup moins importants que ceux d'avant-guerre.

Même si la loi sur les loyers n'existait plus, l'indice d'augmentation ne serait que 320 alors que les indices représentatifs de notre niveau économique dépassaient largement 400 en 1951.

Si l'on se rappelle que le volume des biens immobiliers était plus élevé en 1951 qu'en 1935, on voit immédiatement que le revenu moyen par unité immobilière est sensiblement plus bas qu'avant la guerre.

#### LES REVENUS MOBILIERS

Les intérêts des créances ou dépôts d'un caractère professionnel, pour autant qu'il soit dûment établi que ces intérêts sont compris dans la comptabilité des exploitations bénéficiaires, ne sont pas assujettis à la taxe mobilière. Par exemple, le revenu des placements des caisses d'épargne. Ces intérêts sont des recettes professionnelles pour les bénéficiaires et entrent en ligne de compte comme un des éléments pour l'établissement de la taxe professionnelle.

Les revenus des titres émis par l'Etat et par certaines institutions ayant le caractère de service public, sont dans la plupart des cas passibles de l'impôt complémentaire personnel, mais souvent exonérés de tout impôt cédulaire.

L'intérêt des dépôts auprès des banques ou de certaines autres institutions financières, pour autant que celui-ci ne dépasse pas 2 p. c. l'an ou 2,5 p. c. s'il s'agit de dépôts à terme, est également exonéré.

La très grosse majorité des autres revenus est passible de la taxe mobilière.

En règle générale, l'impôt est retenu à la source. Ceci facilite le travail de perception de l'Administration ainsi que l'élaboration de la statistique. Aussi cette technique réduit-elle fortement la facilité de fraude. Dans des cas exceptionnels la perception a lieu par voie de rôle. En 1939 la perception par retenue a porté sur un total de revenus de 4.840 millions de francs, tandis que la perception par rôle ne s'est étendue qu'à 435 millions; l'impôt retenu était 726 millions et l'impôt enrôlé 53 millions.

Les statistiques d'après-guerre ne mentionnent plus le revenu enrôlé, mais elles continuent à indiquer l'impôt perçu autrement que par retenue. En connaissant la proportion qui existe entre impôts retenus et revenus imposés par voie de retenue, il y a moyen de déduire approximativement du montant connu des impôts enrôlés, le montant des revenus imposés par voie de rôle.

Ci-après le tableau des revenus mobiliers établi par l'Administration des Contributions directes. Ce tableau contient également les revenus enrôlés; ils ont été calculés conformément aux indications ci-dessus. Les intérêts exonérés des emprunts émis par l'Etat et certains parastataux ont été ajoutés séparément. Les autres revenus mobiliers exonérés, notamment ceux bonifiés par certaines institutions financières et n'atteignant pas 2 p. c. ou 2,5 p. c. du capital ont été négligés. L'incorrection qui résulte de cette omission n'est pas grande. En effet, l'intérêt bonifié par l'ensemble des banques était de l'ordre de 500 à 600 millions en 1948.

#### Revenus mobiliers belges (1)

	1935	1936	1937	1938	1939	1948	1949
<b>A. — Revenus ayant payé la taxe mobilière par retenue à la source.</b>							
1) d'origine belge :							
1° d'actions ou parts .....	1.291	1.924	2.362	2.871	2.552	4.410	4.581
	moyenne : 2.200						
2° d'obligations .....	177	160	178	249	206	392	460
3° de capitaux investis attribués à des associés non actifs .....	64	67	62	74	60	329	319
4° de créances et prêts .....	178	199	196	167	128	339	485
5° de dépôts non visés au 7° ci-après ...	134	105	77	42	54	92	100
6° de fonds publics nationaux .....	973	746	763	792	680	1.261	1.821
7° de dépôts à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, aux autres caisses d'épargne relevant d'un établissement public et aux caisses d'épargne privées non dénommés ci-dessus .....	297	325	37	325	366	728	710
8° d'origine étrangère ou y assimilés :	65	106	96	120	111	315	340
1° d'actions qui correspondent aux bénéfices réalisés à l'étranger .....	216	346	623	580	404	254	182
2° de valeurs étrangères et autres biens mobiliers et immobiliers d'origine étrangère .....	897	917	901	960	714	1.345	1.246
<b>B. — Revenus enrôlés à la taxe mobilière .....</b>	<b>4.292</b>	<b>4.895</b>	<b>5.295</b>	<b>6.189</b>	<b>5.275</b>	<b>9.465</b>	<b>10.244</b>
		Compris dans le total ci-dessus				1.217	1.466
	4.292	4.895	5.295	6.189	5.275	10.682	11.710
	Moyenne : 5.190						
<b>C. — Intérêts exonérés des titres émis par l'Etat et par certains parastataux .....</b>	<b>939</b>	<b>1.155</b>	<b>1.292</b>	<b>1.337</b>	<b>1.418</b>	<b>5.308</b>	<b>5.322</b>
<b>Total A + B + C ...</b>	<b>5.231</b>	<b>6.050</b>	<b>6.587</b>	<b>7.526</b>	<b>6.693</b>	<b>15.990</b>	<b>17.032</b>
	Moyenne : 6.417						

(1) Cette dénomination n'est pas rigoureusement exacte, certains revenus étant payés à des bénéficiaires étrangers.

Il n'est pas indiqué de prendre comme base de référence l'année 1935, parce que le chiffre de cette année fut particulièrement bas, même le plus bas de la décade 1930-1940. La comparaison sera plus représentative si l'on se réfère à la moyenne des cinq années de 1935 à 1939.

L'ensemble des revenus indiqués au tableau a atteint en 1948-1949 l'indice 250 par rapport à la moyenne d'avant-guerre (100). Toutefois, une distinction importante s'impose. L'évolution des chiffres de la statistique fiscale et de ceux représentant le rendement des titres exonérés de l'Etat et des parastataux n'est pas du tout parallèle. Les revenus passibles de la taxe mobilière ne dépassent que légèrement l'indice 200, tandis que les intérêts de la dette de l'Etat atteignent l'indice 440.

Economiquement les intérêts de la dette publique sont d'une nature spéciale. Pour une certaine partie ils ont un caractère de transferts. L'accroissement sensible de la dette et, par conséquent, des intérêts dus, n'est pas exclusivement en rapport avec le financement du Budget extraordinaire, mais trouve pour une large part son origine dans les finances déficitaires de la période de guerre. L'Etat a donc contracté des dettes pour financer des dépenses de consommation. Les paiements d'intérêt sur cette fraction de dette n'ont donc, sur le plan général, aucun rapport avec des biens investis et ne contribuent en rien au revenu national réel. Ils se distinguent, toutefois, des autres transferts parce que les bénéficiaires des intérêts payés ne reçoivent que l'intérêt légitime de leur placement.

Les revenus mobiliers imposés, c'est-à-dire ceux qui économiquement ne sont pas des revenus fictifs, sont donc effectivement beaucoup moins importants qu'avant la guerre. Bien que leur chiffre nominal atteigne en 1948 le double de la moyenne d'avant-guerre, l'étendue réelle dépasse à peine la moitié du volume d'avant-guerre.

Avant d'émettre des considérations portant sur ces données, il convient de faire quelques réserves.

Tout d'abord l'autofinancement, c'est-à-dire la constitution de réserves par les entreprises, peut être de nature à changer l'impression évoquée par les revenus distribués pris isolément. On a dit et redit que le désintéressement du public pour les émissions privées va en augmentant et que, par conséquent, les sociétés se voient dans l'obligation de financer leurs nouveaux investissements par les bénéfices qu'elles réalisent, au détriment des distributions de dividendes. Les revenus mobiliers, au sens large, seraient donc moins dépréciés que ne l'indique le tableau ci-dessus.

L'Administration des Contributions directes recueille des données statistiques de l'ensemble des bénéfices des sociétés de capitaux, répartis en bénéfices distribués et en bénéfices réservés. Vu l'imperfection de ces renseignements, ceux-ci n'ont jamais été rendus publics. L'Institut National de Statistique ainsi que la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite font également des recensements sur la même matière.

Les difficultés éprouvées pour bien déterminer et pour bien détecter les réserves des sociétés, sont la cause

des divergences assez sensibles dans les chiffres élaborés par les différentes instances citées ci-dessus. Tous cependant indiquent que l'autofinancement, exprimé en termes réels, est sensiblement plus élevé qu'avant-guerre. En regard d'une réservation d'un milliard qui paraît un chiffre normal pour la période d'avant-guerre, il faut mettre pour les années 1948-1949 un chiffre de 7 à 8 milliards et même davantage. Si tous les bénéfices réalisés avaient été distribués, la statistique fiscale des revenus mobiliers aurait fourni pour l'avant-guerre une moyenne de 6 milliards et pour les années 1948-1949 un chiffre de  $\pm$  18 milliards. Et l'indice d'augmentation aurait été d'environ 300.

Les amortissements sont également un élément d'appréciation. Le fisc belge ne se montre pas excessivement strict en matière d'amortissement et il accepte de prendre largement en considération la vétusté économique de l'équipement industriel. Au surplus, pour certains éléments d'actif datant d'avant-guerre, la loi du 20 août 1948 a permis de calculer les amortissements sur la valeur d'acquisition multipliée par le coefficient 2,50. Ces possibilités d'amortissement supplémentaires, autorisées à partir de 1947, ont certainement encore eu une influence en 1948-1949.

Une dernière remarque vise les revenus distribués par les sociétés coloniales. Ces revenus ne sont pas compris dans les chiffres indiqués ci-dessus. Voici quelques indications au sujet de leur ampleur.

	<i>Revenus taxés</i>	<i>Impôts payés</i>
	<i>(en millions de francs)</i>	
Exercice 1939 . . . . .	689	119
Exercice 1947 . . . . .	1.735	281
Exercice 1948 . . . . .	2.495	411
Exercice 1949 . . . . .	2.530	423

Il convient d'ajouter que les recettes des exercices 1947 à 1949 ont été influencées par la régularisation tardive de la situation fiscale des sociétés coloniales pour les années de guerre. Par suite de l'interruption des communications entre la Belgique et le Congo, ces firmes n'ont pu dresser leurs bilans des années 1940 à 1944 qu'en 1946, 1947 et même 1948, de sorte qu'une partie importante des recettes enregistrées en 1947, 1948 et 1949 concerne la période de guerre.

L'aperçu qui précède nous apprend que les revenus mobiliers sont sensiblement moins élevés en valeur réelle qu'avant-guerre (moyenne 1935-1939), alors que pourtant les années de référence n'étaient déjà pas des années exceptionnelles (moyenne 1935-1939 des revenus imposés : 5,2 milliards; chiffre pour 1928 : 6,5 milliards). Sur un plan plus large l'aspect est moins désavantageux : l'autofinancement remplace partiellement la diminution des bénéfices distribués.

#### LES REVENUS PROFESSIONNELS

Les relevés des revenus imposés à la taxe professionnelle tels qu'ils ont été établis après la guerre, ne sont plus en tout point comparables avec les statistiques

d'avant-guerre, à cause des changements apportés dans la répartition des contribuables en catégories d'après la profession. Les statistiques d'après-guerre, à l'encontre de celles d'avant 1940, mentionnent séparément les contribuables cumulant des revenus de deux ou plusieurs professions (par exemple agriculteur et salarié). Le revenu global de tous les contribuables reste comparable, mais l'introduction de plusieurs catégories de cumuls ne permet plus d'étendre la comparaison aux différentes professions.

Le relevé de 1936 (revenus de 1935) fournit les revenus déclarés à la taxe professionnelle et comprend par conséquent les revenus imposés et ceux non imposés (en dessous du minimum exonéré). Plus tard l'Administration a fait une estimation pour répartir les revenus déclarés en revenus imposés et revenus non imposés. Les chiffres sont publiés dans le *Bulletin des questions et des réponses* du Sénat du 9 janvier 1951. Ce sont ces estimations qui, en ce qui concerne 1936, figurent au tableau ci-après.

La statistique relative à l'exercice 1948 (revenus de 1947) s'est limitée au recensement des revenus imposés.

### Revenus imposés à la taxe professionnelle

Catégories de revenus	1936		1948	
	Nombre de redevables	Montant (en millions de francs)	Nombre de redevables	Montant (en millions de francs)
Revenus de moins de 10.000 fr. ....	779.611	5.076,7	812	8
Revenus de 10.000 à 25.000 fr. exclusi- vement .....	630.755	9.286,4	473.825	9.152
Revenus de 25.000 à 50.000 fr. exclus.	81.740	3.061,5	1.054.199	37.887
Revenus de 50.000 à 100.000 fr. exclus.	17.486	1.224,0	438.922	28.948
Revenus de 100.000 à 250.000 fr. ....	4.260	681,6	103.874	14.650
Revenus de 250.000 à 500.000 fr. ....	647	226,4	12.465	4.134
Revenus de 500.000 fr. et plus .....	260	289,2	4.036	3.930
	1.514.659	19.845,8	2.088.133	98.709

Ainsi 98,7 milliards de revenus sont imposés à la taxe professionnelle en 1948 contre 19,8 milliards en 1936. L'indice d'augmentation par rapport à 1935 = 100 est donc à peu près 500. Toutefois, des corrections sont nécessaires. En effet, le nombre de redevables était de 1,5 million en 1935 et de 2 millions en 1947. Les contribuables à la taxe professionnelle ont donc augmenté d'un quart. D'une date à l'autre la population s'est accrue de quelque 300.000 unités. Ceci est de nature à expliquer un accroissement du nombre de redevables d'environ 75.000. Les 425.000 autres personnes sont devenues contribuables par suite d'une amélioration du contrôle administratif ou par une augmentation des revenus réels, ou par une réduction du minimum réel exonéré. C'est surtout cette dernière éventualité qui nous explique l'accroissement. En 1935 le minimum exonéré à la taxe professionnelle était de 4.800 francs, 5.600 francs ou 7.200 francs d'après la catégorie de communes. En 1948 le minimum avait été porté à 9.600 francs, 11.200 francs ou 14.000 francs, soit donc exactement le double du chiffre de 1936, c'est-à-dire une péréquation restant loin derrière l'augmentation des prix et des salaires (1). De ce simple chef beaucoup de personnes avec le même revenu réel après et avant la guerre, étaient redevables de la taxe professionnelle durant l'exercice 1948, alors qu'elles ne l'étaient pas en 1936. Il s'en est ensuivi une augmentation du total des revenus taxés. Par conséquent une correction s'impose.

Cette correction peut, dans une certaine mesure, se réaliser par le calcul du revenu moyen par redevable

(1) Après 1948, les minima exonérés ont été établis à 15.000, 17.000 et 22.000 francs.

pour les deux années. Pour l'exercice 1936 on obtient une moyenne de 13.100 francs et pour l'exercice 1947 47.300 francs. Ainsi l'indice d'augmentation s'établit à 360.

Et cette correction n'est qu'imparfaite. Pour bien faire, il faudrait préalablement au calcul de la moyenne des revenus nets imposés, éliminer les revenus des personnes qui sont devenues contribuables par le seul effet de la non-adaptation des minima exonérés. Il est clair que la moyenne ainsi obtenue pour 1948 serait plus élevée que 47.300 francs.

Mais l'indice 360 est probablement trop bas encore pour une autre raison. La statistique de 1936 comprend des rappels de droit de l'exercice 1935 alors qu'aucun rappel de droit des exercices antérieurs n'est compris dans les chiffres de 1948.

L'on pourrait également être tenté de parler d'une différence dans le degré de fraude parce que les impôts de l'exercice 1948 ont été établis dans la bousculade provoquée à l'Administration des Contributions directes par les impôts d'assainissement et parce que les pourcentages d'imposition plus élevés d'après-guerre sont de nature à stimuler la fraude. Mais, si d'un côté l'exacte perception avait pu souffrir des causes indiquées, il faut d'un autre côté compter avec l'effet produit par les mesures d'assainissement monétaire en ce qui concerne la sincérité des déclarations, ainsi qu'avec l'effet des dispositions prises dans un but de mieux percevoir les impôts dus.

Compte tenu de tous ces aspects il semble normal d'admettre que l'indice d'augmentation des revenus se

situé entre 360 et 370 par rapport à 1935. Cet indice dépasse ceux des prix de 1947 qui en moyenne étaient d'environ 350. On peut donc conclure que durant la période 1947-1948, les revenus professionnels réels étaient plus élevés qu'avant-guerre.

Voici finalement encore la statistique des revenus taxés à l'impôt complémentaire personnel. Ce relevé

est dressé en même temps que celui des revenus imposés à la taxe professionnelle. Il comprend l'ensemble des revenus soumis à l'impôt foncier, la taxe mobilière et la taxe professionnelle. En 1936, les trois catégories de revenus ont été indiquées séparément. Depuis la fin de la guerre on s'est contenté d'effectuer le recensement de l'ensemble des revenus.

### Revenus soumis à l'impôt complémentaire personnel

Catégories de revenus	1936		Catégories de revenus	1948	
	Nombre de redevables	Revenus imposés (en millions de francs)		Nombre de redevables	Revenus imposés (en millions de francs)
Moins de 25.000 fr.....	162.800	3.256	Moins de 25.000 fr.....	81.537	1.879
25.000 à 50.000 fr.....	78.762	2.953	25.000 à 50.000 fr.....	733.571	26.557
50.000 à 100.000 fr.....	23.266	1.628	50.000 à 100.000 fr.....	290.570	19.247
100.000 à 250.000 fr.....	6.974	1.115	100.000 à 150.000 fr.....	50.811	6.105
250.000 à 500.000 fr.....	1.196	417	150.000 à 200.000 fr.....	16.081	2.757
500.000 à 1.000.000 fr.....	310	217	200.000 à 300.000 fr.....	11.642	2.816
1.000.000 à 2.500.000 fr.....	98	156	300.000 à 600.000 fr.....	7.699	3.093
2.500.000 à 5.000.000 fr.....	18	63	600.000 à 1.000.000 fr.....	1.768	1.341
5.000.000 à 10.000.000 fr.....	10	70	Plus de 1 million de fr.....	1.117	2.182
Plus de 10.000.000 fr.....	5	55			
	273.439	9.930		1.194.796	65.977

Cette statistique ne permet aucune conclusion, si ce n'est que l'imposition à l'impôt complémentaire personnel a gagné en ampleur. En 1936 cet impôt était dû par 273.000 contribuables, en 1948 par 1.200.000 personnes. Le minimum exonéré fournit l'explication de cette application considérablement élargie. En 1935 ce minimum, comme il convient à un impôt personnel, était relativement élevé : 12.500 francs, 15.000 francs ou 20.000 francs d'après la catégorie de communes. Tout comme pour la taxe professionnelle ces minima n'avaient atteint en 1948 que le double de ceux de 1935. La conséquence en fut qu'en 1936 la majorité des contribuables était exonérée de cet impôt, tandis qu'en 1948 la majorité en était redevable.

\* \* \*

En résumé, il semble qu'un déplacement dans les revenus s'est produit en faveur du revenu professionnel, manifestement au détriment des revenus immobiliers et moins visiblement, du moins si l'on tient compte des réserves, au désavantage des revenus mobiliers.

Il est regrettable qu'une modification dans la technique et la présentation de la statistique des revenus professionnels empêche de rechercher les changements éventuels dans les différentes catégories de contribuables, redevables de la taxe professionnelle. Il eût été intéressant d'étendre l'investigation statistique aux revenus des

salariés, des industriels et commerçants, des agriculteurs et des professions libérales.

Et pour finir, deux constatations un peu à l'écart de notre sujet.

L'Etat, pour des raisons d'ordre social, a freiné le développement normal des revenus des biens immobiliers, mais en guise de compensation pour les détenteurs de biens immobiliers, il a renoncé à adapter l'impôt sur ces biens. L'impôt foncier est toujours dû sur la base des revenus de 1933. De ce fait le pourcentage du dit impôt, augmenté de la taxe de crise et des centimes additionnels des pouvoirs publics subordonnés, pourcentage qui est dans l'ensemble nominalement élevé, se réduit à un maximum de quelque 15 p. c. en moyenne par rapport au revenu réel.

Avant la guerre peu de contribuables étaient imposés à l'impôt complémentaire personnel. Actuellement la majorité des contribuables en est redevable. Le caractère systématique de l'ensemble de nos impôts sur les revenus tend donc à se perdre davantage. Avant la guerre déjà la personnalisation de nos impôts cédulaires s'était amplifiée. Et voilà que maintenant notre impôt complémentaire personnel perd pour une certaine partie son caractère d'impôt personnel. Cette évolution pourrait constituer un argument pour ceux qui plaident en faveur de l'abandon de notre système cédulaire et de son remplacement par une taxation à un seul stade au lieu des deux stades que nous connaissons actuellement.

# BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de décembre 1952. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

## 1. MONNAIE — BANQUE

DEFRANCE G., Ce que nous enseignent les situations de la Banque Nationale de Belgique. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XVI, n° 11, pp. 749-772.*)

Le financement des crédits belges à l'U.E.P. Nouvelle convention entre la Banque Nationale et l'Etat. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, VII, n° 50, 11 décembre 1952, pp. 2553-2558.*)

## 2. BOURSE — ÉPARGNE

CHARELS L., Industriefinanciering en spaarwezen. (*Economica-Documentatie, Vereniging van afgestudeerden van de School voor Economische Wetenschappen der Katholieke Universiteit te Leuven, II, n° 5, avril 1952, pp. 200-216.*)

DELETRE G., La rénovation des méthodes de collecte de l'épargne. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 153, novembre-décembre 1952, pp. 761-765.*)

DELMOTTE L., Onze rentestand te hoog. (*V.E.V.-Berichten, Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 19, 1<sup>er</sup> novembre 1952, pp. 971-977.*)

ROGIERS F., Het gebrek aan risicodragend kapitaal. (*Economica-Documentatie, Vereniging van afgestudeerden van de School voor Economische Wetenschappen der Katholieke Universiteit te Leuven, II, n° 5, avril 1952, pp. 217-226.*)

ZEGHERS O., De financiering van de industriële investeringen in België. (*V.E.V.-Berichten, Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 23, 31 décembre 1952, pp. 1153-1156.*)

## 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

DELMOTTE L., Onze rentestand te hoog. (*V.E.V.-Berichten, Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 19, 1<sup>er</sup> novembre 1952, pp. 971-977.*)

Een Minister van Financiën op geldjacht! (*Officieel Tijdschrift van de Federatie der Handelaars van Gent, VI, n° 12, décembre 1952, pp. 693-694.*)

Le budget belge pour 1953. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, VII, n° 51, 21 décembre 1952, pp. 397-398, 403-404.*)

Le budget des Voies et Moyens pour 1953. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 19, 15 décembre 1952, pp. 1365-1370.*)

Mémoire relatif au projet de loi n° 368 du 17 juillet 1952 modifiant le code des taxes assimilées au timbre. (*Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'arrondissement de Verviers, n° 12, décembre 1952, pp. 668-681.*)

SCHREUDER E., Chronique de la législation fiscale des pays Benelux. — La législation fiscale belge en 1951. (*Bulletin for International Fiscal Documentation, Amsterdam, VI, n° 3, 192, pp. 158-173.*)

TIMMERMANS A., La dette publique extérieure. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, X, n° 5, novembre 1952, pp. 359-409.*)

van der SMISSEN P., La pause fiscale gravement compromise. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VIII, n° 2, 8 janvier 1953, pp. 65-70.*)

## 5. ORGANISMES FINANCIERS RÉGIS PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES PARTICULIÈRES OU PLACÉS SOUS LA GARANTIE OU LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'activité des chemins de fer belges. (*Perspectives — Bulletin hebdomadaire de la Société d'Etudes et d'Informations économiques, Paris, VIII, n° 47, 27 décembre 1952, pp. 1-9.*)

## 6. RÉÉQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

- BOES J., Création de nouvelles industries. (*Bulletin social des Industriels, Organe de l'Association des Patrons et Ingénieurs catholiques de Belgique, Bruxelles, XXIV, n° 192, décembre 1952, pp. 442-443.*)
- CHARELS L., Industriefinanciering en spaarwezen. (*Economica-Documentatie, Vereniging van afgestudeerden van de School voor Economische Wetenschappen der Katholieke Universiteit te Leuven, II, n° 5, avril 1952, pp. 200-216.*)
- Het V. E. V. en de wetsontwerpen ter bevordering van de industrialisatie in bepaalde gewesten door de werkloosheid geteisterd. (*V.E.V.-Berichten, Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 22, 15 décembre 1952, pp. 1101-1104.*)
- ZEGHERS O., De financiering van de industriële investeringen in België. (*V.E.V.-Berichten, Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 23, 31 décembre 1952, pp. 1153-1156.*)
- ## 7. TRANSACTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES
- Banque internationale de Reconstruction et de Développement. (*Fabrimétal, Fédération des entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Bruxelles, VII, n° 337, 8 décembre 1952, pp. 996-1004.*)
- BEHRMAN J., Crisi, crisi di dollari e prestiti internazionali. (*Studi Economici, Naples, VII, n°s 3-4, mai-août 1952, pp. 286-296.*)
- Deux ans d'activité de l'Union Européenne de Paiements. (*Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, Bruxelles, LIV, n° 12, décembre 1952, pp. 5-12.*)
- Een Amerikaanse visie op de mogelijkheden tot opheffing van het dollartekort. (*Economisch-Statistische Berichten, Uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1856, 17 décembre 1952, pp. 975-978.*)
- EINZIG P., Will Bretton Woods Plan be revised? (*The Commercial and Financial Chronicle, New-York, CLXXVI, n° 5174, 4 décembre 1952, p. 23.*)
- International Monetary Fund on Inflation. (*Central Bank News Digest, Manille, IV, n° 41, 9 octobre 1952, pp. 5-7.*)
- Is fund defeating its own purpose? (*The Statist, Londres, CLVI, n° 3900, 6 décembre 1952, pp. 694-695.*)
- Le financement des crédits belges à l'U. E. P. — Nouvelle convention entre la Banque Nationale et l'Etat. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 50, 11 décembre 1952, pp. 2553-2558.*)
- ROOTH I., What can be done about the payments problem. (*The Commercial and Financial Chronicle, New-York, CLXXVI, n° 5172, 27 novembre 1952, pp. 10-11.*)
- The International Monetary Fund's Resources. (*Central Bank News Digest, Manille, IV, n° 40, 2 octobre 1952, pp. 11-12.*)
- The world payments problem. (*International Financial News Survey, International Monetary Fund, Washington, V, n° 22, 28 novembre 1952, pp. 173-177.*)
- ## 8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX
- Aperçu rétrospectif du Benelux. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VIII, n° 1, 1<sup>er</sup> janvier 1953, pp. 20-30.*)
- Belgium and the Netherlands. (*The Statist, International Banking supplement, Londres, CLVI, n° 3901, 13 décembre 1952, pp. 23-25.*)
- Benelux... cette question irritante. (*La Bourse aux cuirs de Belgique, Bruxelles, LXXX, n° 235, 18 décembre 1952, p. 1.*)
- CLAESSENS H., Pour mieux comprendre les problèmes de Benelux. (*Industrie, Revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 12, décembre 1952, pp. 785-791.*)
- DOLLARD H., Où va Benelux? (*Bulletin social des Industriels. — Organe de l'Association des Patrons et Ingénieurs catholiques de Belgique, Bruxelles, XXIV, n° 192, décembre 1952, pp. 454-455.*)
- Haro sur Benelux! (*Moniteur textile, Revue économique et technique des Industries textiles, Bruxelles, XIV, n° 12, décembre 1952, p. 5.*)
- La Conférence Benelux d'Ulvenhout. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 20, 31 décembre 1952, p. 1423.*)
- La crise de Benelux. (*Bulletin mensuel de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, Bruxelles, n° 11, novembre 1952, pp. 560-590.*)
- STERKENDRIES R., Les difficultés de Benelux. Les possibilités de réduire l'écart entre les prix et les salaires dans les pays intéressés. (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 153, novembre-décembre 1952, pp. 774-778.*)
- Wo steht der Benelux-Vertrag? (*Wirtschaftliche Mitteilungen, Lausanne, XXXI, n° 48, 10 décembre 1952, p. 1.*)

## 9. LE PLAN SCHUMAN

BEKAERT L., Au seuil de la Communauté Européenne. (*Bulletin social des Industriels, Organe de l'Association des Patrons et Ingénieurs catholiques de Belgique, Bruxelles, XXIV, n° 192, décembre 1952, pp. 421-429.*)

EYSKENS G., Economische feiten en stromingen. (*Tijdschrift voor Politiek, Bruxelles, II, n° 6, 20 décembre 1952, pp. 725-734.*)

Gli scambi commerciali dei paesi della comunità europea del carbone e dell'acciaio. (*Economia Internazionale, Rivista dell'Istituto di Economia Internazionale, Gênes, V, n° 4, novembre 1952, pp. 803-815.*)

SETHUR F., The Schuman Plan and Ruhr Coal. (*Political Science Quarterly, New-York, Academy of Political Science of Columbia University, LXVII, n° 4, décembre 1952, pp. 503-520.*)

## 10. GÉNÉRALITÉS

Belgium and the Netherlands. (*The Statist, International Banking supplement, Londres, CLVI, n° 3901, 13 décembre 1952, pp. 23-25.*)

DETROUX A., A propos de la coordination des économies belge et congolaise. (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 153, novembre-décembre 1952, pp. 784-788.*)

Essai sur les tendances fondamentales de l'économie congolaise. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, I, n° 5, novembre 1952, pp. 141-153.*)

EYSKENS G., Economische feiten en stromingen. (*Tijdschrift voor Politiek, Bruxelles, II, n° 6, 20 décembre 1952, pp. 725-734.*)

## LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Arrêté royal du 4 décembre 1952

excluant certaines communes de l'application des lois coordonnées portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer (*Moniteur*, 31 décembre 1952, p. 9359).

#### Loi du 10 décembre 1952

portant approbation des actes internationaux suivants : 1) Convention portant création d'un Conseil de Coopération douanière et annexe, signées à Bru-

xelles, le 15 décembre 1950; 2) Protocole relatif au Groupe d'Etudes pour l'Union douanière européenne, signé à Bruxelles, le 15 décembre 1950 (*Moniteur*, 31 décembre 1952, p. 9336).

#### Loi du 29 décembre 1952

modifiant les lois coordonnées du 10 mars 1952 portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer (*Moniteur*, 31 décembre 1952, p. 9356).

### II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

#### Arrêté royal du 12 novembre 1952

modifiant l'arrêté royal du 31 décembre 1951, relatif à l'octroi de prêts aux sociétés coopératives de caractère agricole (*Moniteur*, 25 décembre 1952, p. 9188).

#### Arrêté royal du 24 novembre 1952

fixant, pour l'exercice 1952, la majoration de la dotation de base, prévue par l'article 11, § 4, de la loi du 24 décembre 1948, concernant les finances provinciales et communales (*Moniteur*, 8-9 décembre 1952, p. 8851). — Erratum (*Moniteur*, 11 décembre 1952, p. 8900).

**Loi du 1<sup>er</sup> décembre 1952**

*modifiant les lois et arrêtés relatifs aux impôts sur les revenus et à la contribution nationale de crise, coordonnés par les arrêtés du Régent des 15 et 16 janvier 1948 (Moniteur, 12 décembre 1952, p. 8923).*

**Arrêté royal du 13 décembre 1952**

*autorisant l'Institut national belge de Radiodiffusion à escompter auprès de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite des promesses pour couvrir les dépenses de premier établissement (Moniteur, 24 décembre 1952, p. 9142).*

**Arrêté ministériel du 18 décembre 1952**

*portant modification au règlement d'agrément des reviseurs de banque (Moniteur, 24 décembre 1952, p. 9138).*

**Loi du 29 décembre 1952**

*ouvrant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1953 (Moniteur, 29-30 décembre 1952, p. 9240).*

**Loi du 29 décembre 1952**

*contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1953 (Moniteur, 29-30 décembre 1952, p. 9242).*

**III — LEGISLATION AGRICOLE**

**Arrêté ministériel du 20 décembre 1952**

*prescrivant le recensement des ensemencements d'hiver et du bétail au 1<sup>er</sup> janvier 1953 (Moniteur, 24 décembre 1952, p. 9140).*

**IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE**

**Arrêté royal du 25 novembre 1952**

*accueillant une requête relative à l'industrie du verre à vitres et déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 4 décembre 1952, p. 8751).*

Cet arrêté interdit, jusqu'au 31 décembre 1954, de mettre en activité ou d'utiliser pour la production de verre à vitres, tout four de fusion ou machine à produire le verre, qui n'existait pas à la date du 18 octobre 1940, qui n'était pas, à cette date, affecté uniquement à cette fabrication ou qui n'a pas été installé régulièrement depuis.

Sous réserve de l'application de l'article 3 du présent arrêté et des dérogations accordées conformément à l'article 20 de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, il est interdit, jusqu'au 31 décembre 1954, d'installer des nouveaux fours de fusion ou des machines à produire le verre à vitres.

Jusqu'au 31 décembre 1954, les stocks de chaque producteur, tant en verre emballé, en verre coupé non emballé qu'en verre brut à couper, ne pourront dépasser, au cours de chaque trimestre de l'année civile, en mètres carrés réduits à l'épaisseur simple, une quantité équivalente au chiffre de ses ventes durant le trimestre précédent.

**Arrêté royal du 25 novembre 1952**

*accueillant une requête relative à l'industrie de la boulonnerie et déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 4 décembre 1952, p. 8753).*

Cet arrêté interdit, jusqu'au 31 décembre 1952, à tout producteur de produits de boulonnerie visés à l'article 2 d'en produire annuellement dans une proportion qui excède 75 p. c. de la capacité de production de l'ensemble de ces installations établies au 31 décembre 1950.

Jusqu'au 31 décembre 1952, mais sous réserve des dérogations qui peuvent être accordées conformément à l'article 20 de l'arrêté royal du 13 janvier 1935, il est interdit d'installer ou de mettre en activité des moyens de production destinés à la fabrication des articles de boulonnerie tombant sous l'application du présent arrêté, qui soient supplémentaires à ceux qui existaient au sens des articles 3 et 4 à la date du 31 décembre 1950.

**Arrêté ministériel du 21 décembre 1952**

*modifiant l'arrêté ministériel du 14 août 1952 prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle du mouvement des stocks de matières premières servant à la fabrication d'aliments pour le bétail, existant chez les fabricants des dits aliments (Moniteur, 24 décembre 1952, p. 9139).*

**V — LEGISLATION DU TRAVAIL**

**Accord**

*entre le Royaume de Belgique et la République fédérale d'Allemagne, relatif aux travailleurs frontaliers, et Protocole final, signés à Bonn, le 18 janvier 1952 (Moniteur, 20 décembre 1952, p. 9056).*

**Arrêté royal du 10 novembre 1952**

*modifiant le titre I<sup>er</sup> du règlement général pour la protection du travail, approuvé par arrêté du Régent du 11 février 1946 (Moniteur, 14 décembre 1952, p. 8965).*

## VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

### Arrêté royal du 2 décembre 1952

*relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur, 17 décembre 1952, p. 9000).*

Cet arrêté donne la liste des produits qui bénéficieront encore, en 1953, de la franchise ou d'une réduction des droits prévus au tarif.

### Arrêté royal du 5 décembre 1952

*modifiant l'arrêté royal du 20 septembre 1883 qui porte règlement d'administration générale de la police sanitaire des animaux domestiques (Moniteur, 26 décembre 1952, p. 9149).*

### Arrêté ministériel du 6 décembre 1952

*relatif à l'importation, au transit et à l'exportation des animaux domestiques (Moniteur, 24 décembre 1952, p. 9151).*

### Loi du 10 décembre 1952

*portant approbation des actes internationaux suivants : 1) Convention portant création d'un Conseil de Coopération douanière et annexe, signées à Bruxelles, le 15 décembre 1950; 2) Protocole relatif au Groupe d'Etudes pour l'Union douanière européenne, signé à Bruxelles, le 15 décembre 1950 (Moniteur, 31 décembre 1952, p. 9336).*

## VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

### Convention internationale

*concernant le transport des marchandises par chemins de fer (CIM) et Annexes, signées à Rome, le 23 novembre 1933. — Convention additionnelle, signée à Berne, le 13 mai 1950 (Moniteur, 31 décembre 1952, p. 9350).*

### Arrêté ministériel du 29 novembre 1952

*Conditions générales d'application des barèmes des frets de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur, 5 décembre 1952, p. 8768).*

## IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté ministériel du 17 novembre 1952

*modifiant l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réadaptant les prix de l'énergie électrique. — Erratum (Moniteur, 8-9 décembre 1952, p. 8851).*

### Arrêté royal du 25 novembre 1952

*rendant obligatoires les décisions du 9 juillet 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie transformatrice du bois, fixant les salaires minima dans la vannerie et rattachant ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 6 décembre 1952, p. 8801).*

### Arrêté royal du 25 novembre 1952

*rendant obligatoires les décisions en date du 19 juin 1952 de la Commission paritaire nationale pour le commerce et l'industrie des sacs en jute relatives à la fixation des salaires des ouvriers et ouvrières occupés dans le commerce et l'industrie des sacs en jute ainsi qu'au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 7 décembre 1952, p. 8826).*

### Arrêté royal du 25 novembre 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 14 octobre 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie hôtelière, modifiant la décision du 20 mai 1952, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 4 septembre 1952 et concernant la fixation des salaires minima du personnel cuisinier (Moniteur, 7 décembre 1952, p. 8829).*

### Arrêté royal du 25 novembre 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 7 octobre 1952 de la Commission paritaire nationale du spectacle, modifiant les décisions du 18 mars 1952, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 11 juin 1952 et concernant la fixation de la classification et des salaires minima des travailleurs et travailleuses occupés dans les salles d'exploitation cinématographiques (Moniteur, 7 décembre 1952, p. 8831).*

**Arrêté royal du 25 novembre 1952**

*rendant obligatoires les décisions en date du 8 octobre 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie transformatrice du bois concernant la fixation des salaires des jeunes ouvriers et des ouvrières occupés dans l'industrie transformatrice du bois, et le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 11 décembre 1952, p. 8901).*

---

**Arrêté ministériel du 3 décembre 1952**

*plaçant les prix des emplacements libres dans les garages sous le régime du prix normal (Moniteur, 14 décembre 1952, p. 8962).*

---

**Arrêté royal du 14 décembre 1952**

*prorogeant la Commission des Prix (Moniteur, 14 décembre 1952, p. 8961).*

Le délai pendant lequel les arrêtés royaux des 16 février, 19 mars et 28 décembre 1951 sortent leurs effets est prorogé jusqu'au 31 décembre 1953.

**X — LEGISLATION SOCIALE**

**(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

**Arrêté royal du 25 novembre 1952**

*fixant pour le commerce de charbon d'Anvers et environs le montant et le mode de paiement du salaire afférent aux jours fériés chômés (Moniteur, 3 décembre 1952, p. 8738).*

---

**Arrêté royal du 15 décembre 1952**

*déterminant pour l'année 1953 les modalités d'application de l'article 6quinquies des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés (Moniteur, 17 décembre 1952, p. 9007).*

---

**Loi du 20 décembre 1952**

*autorisant la Caisse générale d'Épargne et de Retraite à mettre à la disposition de l'État une somme de cent millions de francs au plus, payable en cinq annuités, en vue de l'attribution d'une allocation spéciale à certains affiliés à la Caisse de Retraite (Moniteur, 25 décembre 1952, p. 9168).*

---

**Arrêté royal du 20 décembre 1952**

*fixant le montant de la cotisation patronale pour les vacances supplémentaires d'ancienneté (Moniteur, 25 décembre 1952, p. 9172).*

---

**XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE**

**Arrêté royal du 11 décembre 1952**

*relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la*

*période du 1<sup>er</sup> octobre 1952 au 31 mars 1953 (arrêté n° 16) (Moniteur, 26-27-28 décembre 1952, p. 9202).*

---

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## LE MARCHÉ DE L'ARGENT

### I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE										CALL-MONEY		
	Escompte				Prêts et avances sur (*)						Mobilisation U. E. P. de comptes spéciaux U. E. P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visés par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Autres effets publics				
1951 Moyenne annuelle...	3,54	3,88	4,88	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
1952 Moyenne annuelle...	3,24	3,74	4,74	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	(1) 3,50	1,25	1,25	
<b>Moyennes mensuelles :</b>													
1951 Octobre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Novembre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Décembre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
1952 Janvier .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Février .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Mars .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Avril .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Mai .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Juin .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Juillet .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Août .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Septembre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Octobre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Novembre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Déc. (depuis le 18) ..	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	

(1) Moyenne des cinq derniers mois.

(\*) Quotité de l'avance en décembre 1952 :

Certificats de trésorerie émis à court terme .....	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948) .....	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951 .....	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949 .....	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 10 ans .....	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge .....	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge .....	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assainissement Monétaire 1 <sup>re</sup> série	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944) .....	90 %	Autres effets publics .....	80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947) .....	90 %		

### II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 50.000 fr. (1)	50.001 à 100.000 fr. (2)	au delà de 100.000 fr. (3)	
1951 Moyenne annuelle...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Moyenne annuelle...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
<b>Moyennes mensuelles :</b>									
1951 Octobre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Janvier .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(\*) Moyenne de quatre banques.

Depuis mars 1952, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1952, sauf pour les comptes liquidés depuis cette dernière date : (1) jusqu'à 75.000 francs — (2) de 75.001 à 150.000 francs — (3) au delà de 150.000 francs.

# LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

## I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre .....	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1951 31 décembre .....	248/0	35	105.11	422/9	77,00	88,00	187.10	80
1952 31 décembre .....	248/0	35	83.11	334/9	72,75	83,25	152.12	73
<b>Moyennes mensuelles :</b>								
1951 Octobre .....	248/0	35	107.14	431/8	77,00	88,15	185.5	89
Novembre .....	248/0	35	107.8	430/0	77,00	88,00	185.0	89
Décembre .....	248/0	35	105.6	421/8	77,00	88,00	185.15	89
1952 Janvier .....	248/0	35	105.14	423/5	77,00	88,00	190.14	92
Février .....	248/0	35	104.3	416/9	77,00	88,00	190.0	91
Mars .....	248/0	35	89.5 (2)	357/3	77,00	88,00	154.6 (2)	75
Avril .....	248/0	35	90.13	383/2	77,00	88,00	160.2	77
Mai .....	248/0	35	91.3	384/9	74,89	85,44	164.3	79
Juin .....	248/0	35	88.1	352/3	72,50	82,75	153.14	74
Juillet .....	248/0	35	89.10	358/8	72,62	82,89	159.7	77
Août .....	248/0	35	91.3	364/9	73,00	83,25	160.9	77
Septembre .....	248/0	35	90.8	362/0	73,00	83,25	160.15	77
Octobre .....	248/0	35	87.7	349/6	73,00	83,25	167.2	75
Novembre .....	248/0	35	82.8	330/0	72,82	83,25	152.0	73
Décembre .....	248/0	35	80.5	321/3	72,58	83,25	147.2	71

(1) Cotation par oz. stand.

(2) Moyennes du 17 au 31 mars 1952, les marchés ayant été clos du 4 au 15 mars 1952.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

## II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 DECEMBRE 1952

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1<sup>er</sup> mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 florins Pays-Bas .....	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise .....	9,6652	9,64	9,69
1 Deutsche Mark .....	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais .....	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois .....	—	100,—	100,—
1 couronne danoise .....	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne .....	7,—	6,98	7,02
100 couronnes tchécoslovaques .....	100,—	99,70	100,30

## COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos
1951 Moyenne annuelle....	1.155,38	50,34	14,27	47,76	140,14 (1)	
1952 Moyenne annuelle....	1.144,58	50,29	14,27	51,38	139,86	173,98 (2)
<b>Moyennes mensuelles :</b>						
1951 Octobre .....	1.152,10	50,40	14,27	47,99		
Novembre .....	1.147,18	50,40	14,30	48,32		
Décembre .....	1.143,96	50,40	14,30	49,08	140,14 (1)	
1952 Janvier .....	1.143,28	50,40	14,26	50,12	140,02	
Février .....	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63	
Mars .....	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69	
Avril .....	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03	
Mai .....	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98	
Juin .....	1.145,23	50,40	14,30	51,47	139,91	
Juillet .....	1.145,28	50,38	14,29	51,99	139,44	173,83 (3)
Août .....	1.145,35	50,28	14,28	52,30	139,48	174,—
Septembre .....	1.144,64	50,19	14,28	52,31	139,98	173,99
Octobre .....	1.144,68	50,08	14,29	51,96	140,10	174,—
Novembre .....	1.144,86	50,04	14,28	51,27	140,02	174,03
Décembre .....	1.145,13	50,16	14,24	51,67	140,05	174,04

(1) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

(2) Moyenne du 7 juillet au 31 décembre 1952.

(3) Moyenne du 7 au 31 juillet 1952.

# LE MARCHÉ DES CAPITAUX

## I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 <sup>er</sup> sept. 1952	1 <sup>er</sup> octobre 1952	3 nov. 1952	1 <sup>er</sup> déc. 1952	5 janv. 1953
<b>I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).</b>						
Dettes 2 1/2 %	100,—	53,15	53,40	53,60	53,65	53,75
Dettes 3 % 2 <sup>e</sup> série (1) (2)	100,—	87,70	88,05	88,15	87,85	87,95
Dettes 3 1/2 % 1937 (1) (2)	100,—	79,15	79,25	79,35	79,35	79,35
Dettes 3 1/2 % 1943 (1) (2)	100,—	77,15	77,25	77,60	77,45	77,30
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 <sup>re</sup> série (pair) 3 1/2 %	100,—	99,80	99,80	99,85	99,85	—
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 <sup>re</sup> série (impair), 3 1/2 %	100,—	98,55	98,75	99,05	99,30	99,60
Dettes unifiées 4 %	100,—	89,45	89,85	89,50	89,50	89,35
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 (2)	100,—	88,—	88,15	88,35	87,90	87,90
Emprunt 4 1/2 % 1951 (2)	100,—	96,85	97,15	97,25	97,10	97,15
Emprunt 4 1/2 % 1952 à 10 ans (2)	100,—	—	96,50	97,10	96,90	97,10
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 <sup>re</sup> série (1) (2)	100,—	107,—	107,—	107,40	107,70	107,70
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943 (1) (2) (3)	100,—	104,80	105,50	104,90	104,95	104,80
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944, 1 <sup>re</sup> série (1) (2)	100,—	100,—	100,15	100,10	99,85	100,50
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 (2)	100,—	100,20	100,85	101,35	101,30	101,60
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 (2)	100,—	102,65	102,40	102,90	102,60	102,45
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 (2)	100,—	99,—	99,10	99,20	98,55	99,30
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.008,—	1.016,—	1.021,—	1.024,—	1.023,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	468,—	471,—	475,—	480,—	485,—
Emprunts à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	899,—	908,—	910,—	911,—	926,—
<b>II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).</b>						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	482,—	485,—	487,—	488,—	495,—
Emprunt de la Reconstr. 1 <sup>re</sup> tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	985,—	988,—	988,—	988,—	990,—
Emprunt de la Reconstr. 2 <sup>e</sup> tranche 1949 (2 % jusqu'en 1958; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.003,—	1.004,—	1.005,—	1.008,—	1.022,—
Emprunt de la Reconstr. 3 <sup>e</sup> tranche 1950 (2 % jusqu'en 1960; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.010,—	1.010,—	1.033,—	1.038,—	1.043,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	554,—	558,—	558,—	556,—	562,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	544,—	549,—	548,—	548,—	557,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2)	500,—	442,—	449,—	447,—	452,—	456,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet (1) (2) (4)	100,—	62,35	62,50	62,30	62,20	62,75
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 %, 1950 (2)	100,—	98,35	98,40	98,75	98,65	98,95
Régie des Télégraphes et Téléphones à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 (2)	100,—	97,—	97,05	97,20	97,25	97,35
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, à 5 ou 10 ans, 4 %, 2 <sup>e</sup> série 1950 (2)	100,—	97,35	97,30	97,40	97,35	97,70
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, 4 1/2 %, 1952-1962 (2)	100,—	97,—	97,05	97,25	97,05	97,25
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	96,55	96,75	97,15	97,25	97,30
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 1 <sup>re</sup> série (2)	100,—	97,—	97,05	97,20	97,20	97,30
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 <sup>e</sup> série (2)	100,—	—	—	—	96,90	97,30
<b>III. — Dette directe de la Colonie.</b>						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888.</i>						
	100,—	210,—	209,—	209,—	207,—	209,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1904, 3 % (1) (2)	100,—	70,—	70,10	70,10	70,10	70,10
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	92,80	92,85	92,95	93,—	93,20
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	83,—	83,85	83,80	84,—	84,05
Dettes coloniales 1950-60, 4 % (2)	100,—	99,65	99,75	100,—	99,30	99,10
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 (2)	100,—	101,50	102,—	101,90	101,15	101,05

- (\*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.  
 (1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944.  
 (2) Titres créés après le 6 octobre 1944.  
 (3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.  
 (4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936.

## II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

15

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobili., hypothécaires et hôtelières	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trains d'entr. de tramways et d'électricité	Entrrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
<b>Indices par rapport aux cours du mois précédent</b>																	
1952 1 <sup>er</sup> décembre	100	103	101	101	102	100	99	103	100	103	125	126	103	106	100	99	100
1953 5 janvier	102	103	102	103	105	104	102	97	101	100	87	93	100	99	100	110	104
<b>Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100</b>																	
1951 2 novembre	230	194	111	72	95	190	204	291	193	240	92	114	206	230	465	155	208
3 décembre	234	203	106	68	97	194	205	294	196	245	91	109	204	226	471	160	217
1952 2 janvier	250	224	119	74	106	198	227	340	213	262	94	101	221	220	501	161	229
1 <sup>er</sup> février	254	225	128	81	110	209	226	360	217	255	87	102	227	224	503	163	245
3 mars	230	209	121	76	98	195	210	304	193	245	84	91	214	207	444	150	222
1 <sup>er</sup> avril	227	207	118	74	99	198	205	289	187	239	80	81	207	186	438	145	227
2 mai	222	201	116	73	95	192	201	283	175	232	73	75	198	177	435	144	222
3 juin	222	202	116	69	94	188	199	264	168	223	64	72	198	174	448	140	226
1 <sup>er</sup> juillet	228	207	115	67	92	188	201	280	175	228	66	67	186	174	466	139	236
1 <sup>er</sup> août	237	220	120	71	95	195	209	296	182	242	67	75	194	185	482	141	241
1 <sup>er</sup> septembre	236	219	120	72	97	195	216	278	181	245	66	73	197	180	474	142	250
1 <sup>er</sup> octobre	231	224	118	69	92	186	216	268	170	234	63	69	194	177	462	141	248
3 novembre	231	227	120	68	91	182	201	258	170	238	68	72	197	172	470	137	240
1 <sup>er</sup> décembre	232	233	121	69	93	182	198	265	170	244	85	91	202	182	471	135	239
1953 5 janvier	236	241	123	71	98	189	202	256	171	245	74	85	201	180	470	149	248

### III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1951 Septembre.....	20	12	11	1.694	1.981	1.706	1.992
Octobre.....	23	21	19	2.452	2.981	2.473	3.000
Novembre.....	20	18	16	1.366	1.870	1.384	1.886
Décembre.....	18	14	13	1.562	2.211	1.576	2.224
1952 Janvier.....	22	18	17	2.657	3.599	2.875	3.616
Février.....	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars.....	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril.....	20	13	12	917	1.167	930	1.179
Mai.....	19	11	10	905	1.227	916	1.237
Juin.....	20	13	12	1.059	1.324	1.072	1.336
Juillet.....	22	15	14	1.082	1.394	1.097	1.408
Août.....	20	12	11	948	1.217	960	1.228
Septembre.....	22	12	11	1.080	1.472	1.092	1.483
Octobre.....	23	14	13	1.074	1.435	1.088	1.448
Novembre.....	18	12	11	968	1.225	980	1.236

### IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1951 2 novembre ...	87,—	91,60	89,96	86,40	93,60	4,60	4,37	4,44	4,63	4,81	91,74	4,76
3 décembre ...	86,80	91,50	89,92	86,06	93,94	4,61	4,37	4,45	4,65	4,79	91,88	4,75
1952 2 janvier ...	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,72
1 <sup>er</sup> février ...	87,25	92,30	p 87,08	p 88,39	p 94,69	4,58	4,33	4,59	4,53	4,75	93,87	4,73
3 mars .....	87,60	92,40	p 87,15	p 88,13	p 94,55	4,57	4,33	p 4,59	p 4,54	p 4,70	p 93,72	p 4,74
1 <sup>er</sup> avril .....	88,05	92,70	p 87,22	p 88,86	p 94,98	4,54	4,31	p 4,59	p 4,50	p 4,74	p 94,10	p 4,72
2 mai .....	88,40	92,65	p 87,28	p 89,—	p 94,55	4,52	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,76	p 93,91	p 4,73
3 juin .....	88,65	92,70	p 87,30	p 89,11	p 95,04	4,51	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,73	p 94,33	p 4,71
1 <sup>er</sup> juillet .....	88,45	92,70	p 87,31	p 88,60	p 94,96	4,52	4,32	p 4,58	p 4,51	p 4,74	p 94,10	p 4,72
1 <sup>er</sup> août .....	89,—	92,75	p 87,42	p 89,75	p 96,10	4,49	4,31	p 4,58	p 4,46	p 4,68	p 95,01	p 4,68
1 <sup>er</sup> septembre ..	89,45	92,80	p 87,51	p 89,73	p 95,90	4,47	4,31	p 4,57	p 4,46	p 4,69	p 95,01	p 4,67
1 <sup>er</sup> octobre .....	89,85	92,85	p 87,71	p 90,28	p 95,64	4,45	4,31	p 4,56	p 4,43	p 4,70	p 94,95	p 4,68
3 novembre ...	89,50	92,95	p 87,92	p 89,55	p 96,11	4,47	4,30	p 4,55	p 4,47	p 4,68	p 95,03	p 4,68
1 <sup>er</sup> décembre ..	89,50	93,—	p 87,91	p 89,61	p 95,92	4,47	4,30	p 4,55	p 4,46	p 4,69	p 95,09	p 4,67
1953 5 janvier .....	89,35	93,20	p 88,03	p 90,14	p 96,10	4,48	4,29	p 4,54	p 4,44	p 4,68	p 95,34	p 4,66

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		(1)	Apports en nature	

A — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1950.....	2.303	1.490	1.382	780	5.815	7.921	7.219	53	1.066	10.477	2,6	1.142	6.378	2.148
1951.....	1.836	1.425	1.260	799	5.805	6.190	5.731	92	2.563	10.184	113,1	1.348	3.876	4.443
1951 9 premiers mois	1.314	929	841	521	4.105	3.752	3.417	31	1.639	6.320	108,5	726	2.260	3.020
1952 9 premiers mois	1.589	1.271	1.080	563	8.208	5.828	5.221	28	3.237	10.336	40,8	772	3.967	4.835
1951 Septembre .	118	124	95	51	199	363	351	3	125	612	1,0	148	233	191
Octobre ...	156	95	85	67	238	370	354	2	65	530	—	35	307	162
Novembre..	147	138	94	66	153	182	162	4	185	505	0,7	71	121	250
Décembre .	219	263	241	145	1.312	1.892	1.797	—	—	2.155	4,0	188	1.517	337
1952 Janvier ....	200	129	124	45	2.590	1.209	954	4	1.160	2.498	0,5	86	708	1.445
Février ....	219	178	147	44	62	59	50	6	340	577	0,3	75	30	427
Mars .....	218	268	171	69	315	491	389	5	330	1.089	—	107	347	436
Avril .....	169	109	101	97	1.014	736	678	3	102	947	—	103	576	202
Mai .....	158	123	119	107	2.103	2.114	1.982	2	60	2.297	31,3	109	1.519	564
Juin .....	169	88	75	54	501	247	228	2	35	370	—	55	167	116
Juillet .....	173	176	158	63	651	448	424	3	85	709	7,8	111	202	362
Août .....	116	112	103	29	663	240	240	1	25	377	—	70	218	80
Septembre .	167	88	81	55	309	283	276	2	1.100	1.471	1,0	56	199	1.203
Octobre...p		99	85			1.207	1.142		35	1.341	—	56	966	240
Novembre.p		98	73			4.060	4.044		62	4.220	—	65	3.939	175

B — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1950.....	92	1.180	974	71	1.275	1.337	1.123	2	27	2.544	53,8	710	474	994
1951.....	181	2.836	1.779	62	1.524	1.673	1.411	2	70	4.579	10,7	1.181	564	1.528
1951 8 premiers mois	129	2.388	1.408	44	1.104	1.197	1.088	—	—	3.585	10,7	935	378	1.194
1952 8 premiers mois	169	916	607	75	2.803	3.044	2.314	2	100	4.060	39,1	1.494	253	1.313
1951 Juin .....	13	144	95	3	39	171	166	—	—	315	—	27	141	93
Juillet .....	15	276	86	9	204	189	189	—	—	465	—	13	151	111
Août .....	18	507	397	5	96	48	48	—	—	555	0,2	319	3	123
Septembre .	12	82	67	9	150	236	143	1	20	338	—	55	113	62
Octobre ...	14	59	30	3	25	11	6	—	—	70	—	2	4	30
Novembre..	9	59	46	1	40	20	20	1	50	129	—	—	20	96
Décembre .	20	269	232	5	201	216	162	—	—	485	—	187	50	157
1952 Janvier ....	15	85	76	8	144	206	143	—	—	291	36,0	51	21	183
Février ....	23	188	154	14	208	284	118	—	—	472	3,1	123	10	142
Mars .....	23	191	83	4	20	20	12	1	50	261	—	19	3	123
Avril .....	27	132	67	11	64	60	22	—	—	192	—	19	1	69
Mai .....	22	100	52	14	651	836	419	—	—	936	—	13	93	365
Juin .....	20	30	27	6	250	180	164	—	—	210	—	11	3	177
Juillet .....	17	109	70	6	207	125	105	—	—	234	—	29	98	48
Août .....	22	80	79	12	1.261	1.334	1.332	1	50	1.464	—	1.230	25	206

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES**  
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance  
du capital nominal émis ou annulé  
(milliers de francs)

17

Source : Institut National de Statistique.

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		PRODUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Nombre		Montant nominal
<b>1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité</b>																			
<b>AOÛT 1952</b>																			
Belgique .....	46	63.890	55.615	70	48.481	47.581	29	663.009	240.036	239.876	1	25.000	—	—	70.204	218.043	24.643	—	12.060
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>46</b>	<b>63.890</b>	<b>55.615</b>	<b>70</b>	<b>48.481</b>	<b>47.581</b>	<b>29</b>	<b>663.009</b>	<b>240.036</b>	<b>239.876</b>	<b>1</b>	<b>25.000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>70.204</b>	<b>218.043</b>	<b>24.643</b>	<b>—</b>	<b>12.060</b>
<b>2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé</b>																			
1 million et moins	35	17.580	16.905	62	14.896	13.996	12	6.916	5.787	5.627	—	—	—	—	15.520	4.217	9.583	—	760
de 1 à 5 mill.	10	21.310	13.710	7	18.835	18.835	12	23.771	25.561	25.561	—	—	—	—	23.444	13.638	6.560	—	3.500
de 5 à 10 mill.	—	—	—	—	—	—	2	2.450	14.200	14.200	—	—	—	—	4.000	5.700	8.500	—	7.800
de 10 à 20 mill.	—	—	—	1	14.750	14.750	1	4.872	19.488	19.488	—	—	—	—	14.340	19.488	—	—	—
de 20 à 50 mill.	1	25.000	25.000	—	—	—	—	—	—	—	1	25.000	—	—	12.900	—	—	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	2	625.000	175.000	175.000	—	—	—	—	—	175.000	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>46</b>	<b>63.890</b>	<b>55.615</b>	<b>70</b>	<b>48.481</b>	<b>47.581</b>	<b>29</b>	<b>663.009</b>	<b>240.036</b>	<b>239.876</b>	<b>1</b>	<b>25.000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>70.204</b>	<b>218.043</b>	<b>24.643</b>	<b>—</b>	<b>12.060</b>
<b>1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité</b>																			
<b>SEPTEMBRE 1952</b>																			
Belgique .....	55	53.599	48.191	112	34.272	32.829	55	309.389	282.945	276.099	2	1.100.000	—	1.000	55.774	198.935	54.740	1.500	5.043
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>55</b>	<b>53.599</b>	<b>48.191</b>	<b>112</b>	<b>34.272</b>	<b>32.829</b>	<b>55</b>	<b>309.389</b>	<b>282.945</b>	<b>276.099</b>	<b>2</b>	<b>1.100.000</b>	<b>—</b>	<b>1.000</b>	<b>55.774</b>	<b>198.935</b>	<b>54.740</b>	<b>1.500</b>	<b>5.043</b>
<b>2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé</b>																			
1 million et moins	42	17.434	15.206	107	24.972	23.529	20	15.499	9.097	9.097	—	—	—	—	20.173	2.640	7.690	—	1.043
de 1 à 5 mill.	12	28.665	25.485	5	9.300	9.300	20	46.640	55.528	48.682	—	—	—	1.000	23.201	11.495	21.450	1.500	4.000
de 5 à 10 mill.	1	7.500	7.500	—	—	—	6	81.200	48.300	48.300	—	—	—	—	12.400	28.300	—	—	—
de 10 à 20 mill.	—	—	—	—	—	—	7	163.550	105.470	105.470	—	—	—	—	—	91.950	—	—	—
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	2	12.500	64.550	64.550	—	—	—	—	—	64.550	25.600	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100.000	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.000.000	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>55</b>	<b>53.599</b>	<b>48.191</b>	<b>112</b>	<b>34.272</b>	<b>32.829</b>	<b>55</b>	<b>309.389</b>	<b>282.945</b>	<b>276.099</b>	<b>2</b>	<b>1.100.000</b>	<b>—</b>	<b>1.000</b>	<b>55.774</b>	<b>198.935</b>	<b>54.740</b>	<b>1.500</b>	<b>5.043</b>

18  
19  
20

**VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)**  
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

**VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

**VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)**

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	en millions de francs	en millions de francs	
1950 .....	9.477	fr. s. 60	—
1951 .....	10.850	—	—
1951 Septembre ..	—	—	—
Octobre .....	1.250	—	—
Novembre .....	6.350	—	—
Décembre .....	—	—	—
1952 Janvier .....	—	—	—
Février .....	1.800	—	—
Mars .....	1.850	—	—
Avril .....	750	—	—
Mai .....	1.250	\$ U. S. 50	—
Juin .....	8.030	—	—
Juillet .....	—	—	—
Août .....	—	—	—
Septembre .....	400	fr. cong. 200	—
Octobre .....	1.000	—	—
Novembre .....	8.880	fr. s. 50	—

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1951 .....	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1952 .....	4.910.747	863.200	4.410.090
1951 Octobre .....	446.765	401.625	212.523
Novembre .....	370.949	31.435	194.674
Décembre .....	410.701	60.353	228.935
1952 Janvier .....	380.767	182.260	265.257
Février .....	360.832	175.418	414.404
Mars .....	359.589	40.660	557.811
Avril .....	310.643	34.963	438.847
Mai .....	363.357	16.615	194.988
Juin .....	359.991	18.002	163.441
Juillet .....	438.259	21.042	253.358
Août .....	447.889	35.042	348.714
Septembre .....	511.489	33.085	161.436
Octobre .....	487.451	273.399	434.045
Novembre .....	450.050	15.527	595.131
Décembre .....	440.430	17.187	582.658

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
(milliers de fr.)	
1950 Moyenne mens.	1.245.326
1951 Moyenne mens.	1.024.546
1951 Septembre ...	947.432
Octobre .....	1.077.094
Novembre .....	1.005.549
Décembre .....	1.046.305
1952 Janvier .....	1.135.671
Février .....	1.107.890
Mars .....	1.194.950
Avril .....	1.360.312
Mai .....	1.335.691
Juin .....	1.219.612
Juillet .....	1.340.196
Août .....	1.217.022
Septembre .....	1.236.472
Octobre .....	1.437.730
Novembre .....	1.215.117

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

# LES FINANCES PUBLIQUES

## I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particu- liers en comptes- chèques (5)	Dettes totales (1) (6)
	intérieure			exté- rieure (1) (2)	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale		
	directe	indirecte	totale									
1940 Mars .....	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1951 Septembre .....	101.785	8.850	110.635	13.701	40.188	1.727	41.915	61.360	759	62.119	18.710	247.080
Octobre .....	101.282	8.840	110.122	13.723	41.268	1.620	42.888	63.982	760	64.742	19.186	250.661
Novembre .....	107.276	8.832	116.108	13.725	36.691	1.507	38.198	63.345	758	64.103	19.315	251.449
Décembre .....	106.551	8.826	115.377	13.696	35.983	1.400	37.383	67.570	757	68.327	19.443	254.226
1952 Janvier .....	105.282	8.803	114.085	13.751	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	19.407	255.996
Février .....	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.158	73.966	19.657	258.657
Mars .....	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	19.375	260.620
Avril .....	104.205	8.780	112.985	13.983	36.523	719	37.242	75.796	2.936	78.782	18.985	261.977
Mai .....	104.062	8.773	112.835	13.986	36.133	3.131	39.264	75.976	2.421	78.397	19.518	264.000
Juin .....	108.957	8.761	117.718	13.983	33.819	3.024	36.843	73.784	2.015	75.799	19.642	263.985
Juillet .....	111.279	8.758	120.037	14.066	32.344	3.022	35.366	69.745	1.355	71.100	19.884	260.453
Août .....	111.141	8.758	119.899	14.191	32.326	3.017	35.343	72.490	1.254	73.744	20.586	263.763
Septembre .....	111.017	8.749	119.766	14.191	32.478	2.762	35.240	74.312	750	75.062	20.003	264.262
Octobre .....	110.863	8.739	119.602	14.249	32.046	2.752	34.798	75.892	1.499	77.391	20.046	266.086
Novembre .....	115.269	8.732	124.001	14.263	33.251	2.751	36.002	73.251	1.499	74.750	20.246	269.262

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants

## II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créance consolidée sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
1949 Mars .....	3.529	—	—	34.991	915	39.435
Juin .....	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre .....	5.499	—	—	34.991	915	41.405
Décembre .....	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars .....	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin .....	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre .....	2.881	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre .....	4.136	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars .....	555	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin .....	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre .....	3.741	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre .....	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars .....	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210
Juin .....	8.865	—	—	34.763	1.435	45.063
Septembre .....	8.953	—	—	34.763	1.475	45.191

(1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

(2) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.

(3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

## III — RENDEMENT DES IMPOTS

## a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement (1) (2)
1950.....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1951.....	34.544 (1) (2)	12.453	23.462	70.459 (1) (2)	—
1951 Septembre .....	2.056 (2)	954	1.923	4.933 (2)	54.835
Octobre .....	1.964 (2)	1.096	2.041	5.101 (2)	59.936
Novembre .....	1.935 (2)	1.064	2.135	5.134 (2)	65.070
Décembre .....	2.360 (2)	999	2.030	5.389 (2)	70.459
1952 Janvier .....	4.635 (2)	1.131	2.093	7.859 (2)	7.859
Février .....	2.663 (2)	959	2.166	5.788 (2)	13.647
Mars .....	2.514 (2)	1.083	2.011	5.608 (2)	19.255
Avril .....	2.488 (2)	1.205	2.107	5.800 (2)	25.055
Mai .....	3.035 (2)	1.168	2.037	6.240 (2)	31.295
Juin .....	2.805 (2)	998	2.202	6.005 (2)	37.300
Juillet .....	4.549 (2)	1.186	1.987	7.722 (2)	45.022
Août .....	2.036 (2)	1.097	2.119	5.252 (2)	50.274
Septembre .....	1.998 (2)	1.222	1.790	5.010 (2)	55.284
Octobre .....	1.843 (2)	1.306	2.055	5.204 (2)	60.488
Novembre.....	1.945 (2)	1.083	2.246	5.274 (2)	65.762

## b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 novembre 1952 pour les exercices 1951 et 1952

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		NOVEMBRE 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
<b>I. Contributions directes</b> .....	34.571 (2)	26.515	24.061 (2)	20.323	1.945 (2)
<b>II. Douanes et accises</b> .....	12.484	11.567	12.327	11.500	1.083
dont douanes.....	4.353	3.700	3.994	3.993	361
accises .....	7.285	7.781	7.683	7.486	657
taxes spéciales de consommat.	713		672		58
<b>III. Enregistrement</b> .....	23.355	20.116	22.804	20.465	2.246
dont enregistrement .....	2.040	2.000	1.971	1.787	174
successions .....	1.028	900	911	859	89
timbres et taxes assimilées...	20.088	17.000	19.702	17.518	1.964
<b>Total...</b>	<b>70.410 (2)</b>	<b>58.198</b>	<b>59.192 (2)</b>	<b>52.288</b>	<b>5.274 (2)</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	+ 12.212		+ 6.904		

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1951, commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1951, s'est clôturé le 31 mars 1952.

# LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

## I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
1950 (2).....	10.949	7.509	3.440	97.400.406	84.895.220	13.768.637	1.383.190	8.422.531	(3)22.611.242	977.418
1951 (2).....	11.608	8.892	2.716	106.891.246	84.142.338	19.990.165	993.767	10.773.801	(3)25.718.014	1.215.569
1951 Juillet.....	574	454	120	11.459.791	7.234.385	3.590.660	93.055	1.932.145	2.172.441	98.066
Août.....	220	162	58	1.268.473	1.122.399	256.293	9.764	143.441	1.623.853	70.504
Septembre.....	397	314	83	2.154.743	1.863.410	404.932	22.703	139.740	1.778.313	79.841
Octobre.....	650	497	153	8.368.473	5.854.026	1.216.079	77.886	786.579	1.955.897	90.150
Novembre.....	327	255	72	7.386.756	8.005.700	1.189.026	18.383	764.616	1.448.262	64.765
Décembre.....	317	253	64	4.656.471	4.462.040	1.133.890	109.275	595.744	1.910.572	86.282
1952 Janvier.....	109	82	27	1.904.346	612.413	202.342	3.262	109.335	2.933.677	142.218
Février.....	179	138	41	681.509	984.086	337.275	6.527	83.558	2.168.846	107.258
Mars.....	1.519	1.214	305	10.118.635	9.317.809	1.974.104	119.712	1.066.542	1.829.314	91.260
Avril.....	2.414	1.900	514	22.052.477	15.262.552	3.205.047	195.465	1.875.389	2.395.435	121.253
Mai.....	2.193	1.723	470	24.245.887	17.511.476	4.553.155	131.988	2.587.391	1.689.117	86.425
Juin.....	1.184	948	236	20.350.101	16.275.975	7.153.887	93.544	3.500.365	1.989.480	95.980
Juillet.....	503	395	108	6.432.911	4.855.721	1.524.986	61.504	753.459	2.332.635	114.370
Août.....	182	137	45	1.190.834	1.132.602	227.239	16.980	108.630	1.794.714	86.276
Septembre.....	308	214	94	2.209.196	1.648.784	376.209	34.808	147.016	2.081.731	104.401

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Déduction faite des doubles emplois. — (3) Au 31 décembre.

## II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

### a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1950.....	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	7 039 991 (2)
1951.....	9.270.781	8 134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	
1951 Octobre.....	835.452	658.347	177.105	33.565.831	
Novembre.....	722.294	659.316	132.978	33.698.809	
Décembre.....	974.793	771.799	202.994	34.841.680 (1)	
1952 Janvier.....	1.175.076 (3)	566.436	608.640	35.450.320	
Février.....	905.880	590.888	314.992	35.765.312	
Mars.....	1.175.090	702.073	473.017	36.238.329	
Avril.....	954.708	782.261	172.447	36.410.776	
Mai.....	989.573	743.322	246.251	36.657.027	
Juin.....	1.138.384	713.064	425.320	37.082.347	
Juillet.....	1.383.322	714.596	668.726	37.751.073	
Août.....	1.117.419	626.016	491.403	38.242.476	
Septembre.....	922.323	639.503	282.820	38.525.296	
Octobre.....	1.084.445	638.818	425.629	38.950.925	
Novembre.....	884.162	570.062	314.100	39.265.025	
Décembre.....	1.015.999	834.526	181.473	39.446.498	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre. — (3) Y compris les intérêts échus sur obligations de l'Assainissement monétaire s'élevant à 66 millions de francs au 31 décembre 1951.

### b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (\*)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375
1951.....	36.308	414.956	153.069	279.091	883.424
1950 Décembre.....	3.124	32.771	7.968	21.948	65.811
1951 Janvier.....	4.295	35.850	12.177	20.808	73.130
Février.....	3.035	33.504	12.171	20.821	69.531
Mars.....	2.645	36.835	14.156	21.626	75.262
Avril.....	3.637	34.172	12.992	21.357	72.158
Mai.....	2.469	35.800	13.234	21.187	72.690
Juin.....	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946
Juillet.....	1.675	34.373	12.442	24.178	72.668
Août.....	4.062	34.929	12.561	24.031	75.583
Septembre.....	3.503	34.776	12.903	25.350	76.532
Octobre.....	2.318	34.784	12.405	25.636	75.143
Novembre.....	2.828	33.123	12.343	24.470	72.764
Décembre.....	2.591	34.916	13.834	25.676	77.017
1952 Janvier.....	4.687	37.295	14.677	25.244	81.903
Février.....	2.753	35.520	13.122	25.788	77.183

(\*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

**III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)**  
*Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.*

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																							
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gas et électricité	
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques (1)	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)		Ensemble (2)
<b>a) Indice des salaires horaires moyens</b>																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1950 Mars	407	404	390	403	387	417	408	379	383	392	392	416	417	417	395	394	380	348	330	398	408	375	397	392	448
Juin	416	412	397	409	393	424	414	388	389	394	397	426	431	428	418	411	403	374	330	397	421	369	394	389	456
Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453
Décembre (3)	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	426	384	363	417	438	412	401	403	478
1951 Mars	444	466	424	454	450	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	426	428	378	369	416	441	418	408	410	474
Juin	466	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	455	456	405	387	440	460	450	418	424	500
Septembre	472	477	459	487	478	471	478	427	459	476	450	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510
Décembre (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516
1952 Mars (4)	490	508	472	505	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	443	446	445	526
Juin	490	513	476	508	501	491	499	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	408	458	479	428	448	444	540
Septembre	485	512	478	492	489	499	495	436	458	496	457	504	482	493	489	484	458	422	399	462	484	439	448	446	527
<b>b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés</b>																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1950 Mars	397	371	376	374	398	387	375	368	394	383	433	424	428	392	351	387	338	330	418	399	330	—	—	—	464
Juin	403	371	377	377	390	402	391	380	368	394	388	433	438	435	409	373	412	339	330	416	407	330	—	—	467
Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	450	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	467
Décembre (3)	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	396	437	351	365	434	416	364	—	—	485
1951 Mars	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	487
Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	516
Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	486	430	394	—	—	516
Décembre (4)	472	456	435	449	501	457	459	419	470	463	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	528
1952 Mars (4)	475	459	439	461	495	467	468	428	470	471	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536
Juin	474	456	439	463	482	466	467	420	463	473	451	500	508	504	480	450	474	419	408	490	453	410	—	—	544
Septembre	469	456	440	446	481	469	462	415	452	469	444	490	494	492	479	443	467	420	398	491	457	410	—	—	528
<b>c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés</b>																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	118	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1950 Mars	392	372	388	394	415	394	397	392	362	366	364	418	413	415	383	376	342	352	297	384	398	351	—	—	428
Juin	402	372	387	397	413	399	400	404	367	370	366	427	432	429	410	401	362	351	297	384	413	351	—	—	430
Septembre	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	429
Décembre (3)	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	450
1951 Mars	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442
Juin	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464
Septembre	456	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	450	467	420	418	352	439	453	413	—	—	465
Décembre (4)	468	455	458	464	506	455	465	480	454	435	433	504	527	515	457	475	432	423	370	457	457	446	—	—	476
1952 Mars (4)	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	486
Juin	473	454	461	481	514	486	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	371	442	482	449	—	—	493
Septembre	467	454	462	467	505	468	472	475	432	442	427	480	498	489	469	482	418	431	363	442	477	449	—	—	479

(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.

(2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu

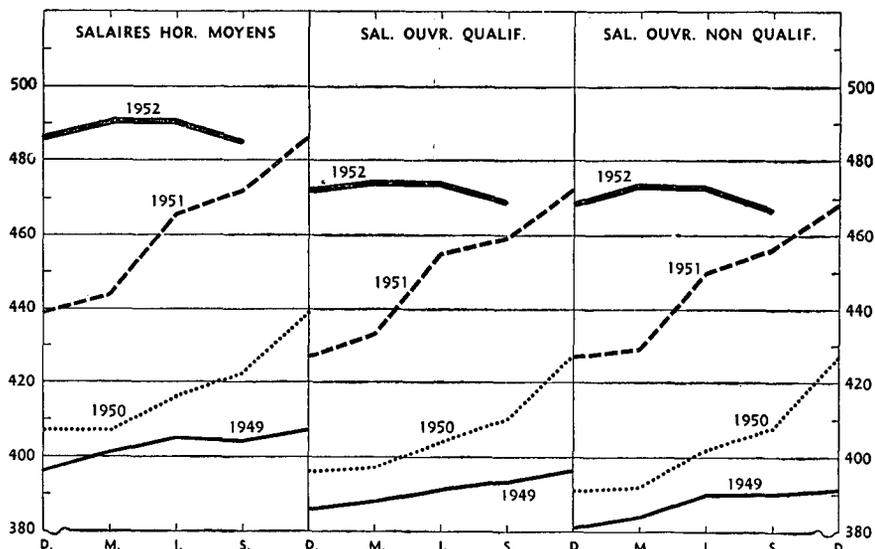
(3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Monteur belge* du 13 janvier 1951.

(4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Monteur belge* du 10 novembre 1951.

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)

32

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
<b>Salaires horaires moyens.</b>				
Mars .....	400	407	444	490
Juin .....	405	416	468	490
Septembre .....	404	421	472	485
Décembre .....	407	439	486	
<b>Salaires ouvriers qualifiés.</b>				
Mars .....	388	397	433	475
Juin .....	391	403	455	474
Septembre .....	393	409	459	469
Décembre .....	395	427	472	
<b>Salaires ouvriers non qualifiés.</b>				
Mars .....	384	392	429	474
Juin .....	390	402	450	473
Septembre .....	390	408	456	467
Décembre .....	391	427	468	



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES  
I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1951 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1952 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	164	257.119	177	58.764	341	315.883
1951 Novembre .....	38	160	278.039	172	61.639	332	339.678
Décembre .....	38	162	229.662	179	60.388	341	290.050
1952 Janvier .....	38	170	266.047	178	58.166	348	324.213
Février .....	38	162	244.521	169	56.626	331	301.147
Mars .....	38	171	295.733	182	63.618	353	359.351
Avril .....	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908
Mai .....	38	164	226.844	173	55.773	337	282.617
Juin .....	38	166	247.469	175	59.198	341	306.667
Juillet .....	38	167	274.513	179	60.193	346	334.706
Août .....	38	148	236.147	162	54.475	310	290.622
Septembre .....	38	160	253.745	177	56.664	337	310.409
Octobre .....	38	168	277.929	192	60.174	360	338.103
Novembre .....	38	150	232.866	167	53.993	317	286.859
Décembre .....	38	176	292.605	192	65.389	368	357.994

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1951 Moyenne mensuelle .....	2.322	140.209	1.735	8.226	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1952 Moyenne mensuelle .....	2.336	158.968	1.930	9.374	156.662	84.635	2.922	4.142	163.750	257.119
1951 Décembre .....	2.099	138.740	1.640	7.547	155.469	78.174	2.852	5.200	162.060	229.662
1952 Janvier .....	2.156	170.189	1.921	9.867	163.014	80.614	3.215	5.377	170.306	266.047
Février .....	4.575	153.551	1.684	6.817	152.378	79.202	3.018	4.951	161.655	244.521
Mars .....	2.150	193.934	1.808	11.379	163.964	85.957	3.146	4.463	171.068	295.733
Avril .....	2.029	141.197	1.854	9.005	157.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.003
Mai .....	2.132	128.877	1.988	7.728	156.834	86.402	2.854	3.837	163.808	226.844
Juin .....	2.024	153.070	2.339	9.494	158.618	81.138	2.777	3.787	165.758	247.469
Juillet .....	2.215	172.474	2.215	10.975	159.280	86.764	3.024	4.300	166.734	274.513
Août .....	2.107	141.315	1.738	7.478	141.724	83.442	2.843	3.912	148.412	236.147
Septembre .....	2.220	159.037	1.770	8.192	153.225	82.723	2.833	3.793	160.048	253.745
Octobre .....	2.371	175.137	1.994	10.663	160.402	88.383	2.896	3.746	167.663	277.929
Novembre .....	1.777	138.234	1.750	7.648	143.672	83.702	2.599	3.282	149.798	232.866
Décembre .....	2.277	180.597	2.104	13.237	168.304	94.855	2.915	3.916	175.600	292.605

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

## II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Cheques et divers	Virements			
1951 Moyenne mensuelle .....	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	28.006	69.264	190.660	91	3,75
1952 Moyenne mensuelle .....	(1)651.839	28.134	20.989	27.886	71.737	28.000	71.737	199.360	91	3,74
1951 Octobre .....	639.255	27.480	20.618	25.457	69.977	28.456	69.977	191.867	90	3,53
Novembre .....	640.075	26.843	20.945	26.975	69.103	26.228	69.103	191.407	92	3,82
Décembre .....	641.104	27.685	21.144	27.204	70.940	25.265	70.940	194.349	92	3,77
1952 Janvier .....	642.405	30.248	21.298	28.047	78.402	30.234	78.402	215.085	91	3,70
Février .....	643.305	27.534	20.595	27.213	70.281	28.840	70.281	194.615	92	3,79
Mars .....	644.676	27.545	20.692	26.842	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril .....	644.987	28.277	20.885	26.672	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72
Mai .....	645.370	28.103	20.888	30.857	77.952	30.090	77.952	216.851	92	4,12
Juin .....	645.628	28.025	20.982	25.994	66.001	25.746	66.001	183.742	91	3,65
Juillet .....	646.091	29.447	21.211	31.260	77.454	32.013	77.454	218.181	92	3,79
Août .....	646.565	27.282	20.976	28.972	69.145	27.623	69.145	194.885	92	3,77
Septembre .....	647.550	27.693	20.990	25.365	64.551	25.124	64.551	179.591	91	3,31
Octobre .....	649.139	28.224	21.315	28.160	74.090	29.297	74.090	205.637	91	3,60
Novembre .....	650.261	27.816	21.220	26.481	67.755	28.523	67.755	188.514	91	3,91
Décembre .....	651.839	27.413	20.820	28.767	74.293	28.344	74.293	205.697	91	3,83

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(\*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

## LES PRIX

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

45

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles			Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs
		du règne animal	du règne végétal			Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	
Nombre de produits ..	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1950 Moyenne mens.	387	368	456	381	372	529	350	230	353	443	287	295	267	414
1951 Moyenne mens.	471	416	487	486	416	542	437	259	533	454	355	388	279	496
1951 Septembre .....	464	421	453	455	457	547	439	259	575	464	372	410	286	457
Octobre .....	473	414	476	466	478	547	508	259	609	455	375	413	290	441
Novembre .....	473	424	476	464	483	547	513	270	612	455	375	413	291	404
Décembre .....	477	443	493	467	484	547	515	270	615	455	379	416	295	396
1952 Janvier .....	477	424	502	452	490	554	515	273	631	455	377	420	282	393
Février .....	470	418	495	421	494	554	530	281	623	461	377	420	283	371
Mars .....	457	403	490	399	489	554	530	281	598	460	372	413	283	352
Avril .....	450	389	494	389	493	554	530	298	598	461	360	396	280	344
Mai .....	445	385	492	405	485	554	530	298	562	462	359	394	280	344
Juin .....	438	376	482	399	478	557	520	298	536	463	349	379	282	339
Juillet .....	434	398	466	393	467	557	488	298	517	463	346	375	279	350
Août .....	432	410	457	392	464	557	488	293	506	464	329	353	274	355
Septembre .....	434	403	482	387	462	557	488	293	500	464	329	350	278	360
Octobre .....	430	402	489	379	453	557	491	293	463	464	318	335	279	360
Novembre .....	431	416	483	369	453	557	491	293	460	464	320	335	285	368

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits ..	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1950 Moyenne mens.	345	551	416	428	482	363	516	552	267	410	346	340	321	459
1951 Moyenne mens.	557	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	437	394	633
1951 Septembre .....	528	708	722	468	442	483	544	587	313	426	482	525	416	647
Octobre .....	530	714	700	483	494	475	559	592	313	428	491	536	418	677
Novembre .....	488	721	688	484	470	480	590	566	312	431	491	536	420	673
Décembre .....	479	721	686	480	451	462	585	684	303	437	492	535	422	663
1952 Janvier .....	477	721	697	484	437	445	636	728	291	441	492	538	422	656
Février .....	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars .....	392	710	567	426	388	379	581	522	287	442	489	540	423	687
Avril .....	382	695	587	405	355	363	557	487	275	444	486	539	421	680
Mai .....	286	657	549	404	385	361	544	449	269	444	479	530	421	585
Juin .....	318	620	474	398	404	350	535	395	269	443	472	510	421	577
Juillet .....	306	605	426	400	417	363	531	358	269	443	474	514	420	583
Août .....	285	605	426	402	426	363	539	339	269	443	476	524	420	573
Septembre .....	259	605	420	400	417	363	543	337	269	443	477	528	419	574
Octobre .....	260	622	423	398	437	353	526	330	269	443	468	519	419	527
Novembre .....	297	629	433	391	430	353	514	320	264	443	466	514	419	528

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France) (1)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	106	94
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1951 Septembre	119	108	138	142	148	142	103
Octobre	122	108	146	143	150	143	105
Novembre	122	108	151	144	150	148	104
Décembre	123	108	152	145	151	149	105
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	107	149	143	152	151	103
Avril	116	106	147	142	150	150	102
Mai	114	106	145	140	149	150	102
Juin	112	106	143	139	149	151	102
Juillet	112	106	144	136	149	150	101
Août	111	107	144	137	148	149	102
Septembre	112	106	143	138	p 147	148	101
Octobre	111	106	141	138	p 149	146	101
Novembre	111	p 105	p 140	p 138	p 148		101

(1) France : nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

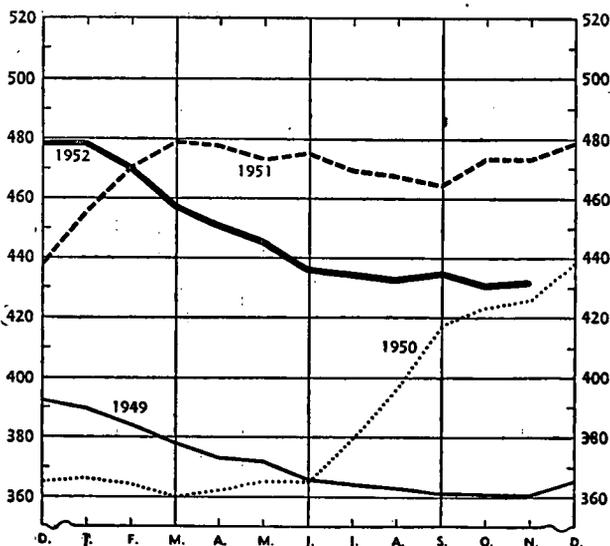
Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
Nombre de produits ....	56	34	22
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1952 Moyenne mensuelle	416	392	453
1951 Octobre	419	387	469
Novembre	421	390	468
Décembre	422	392	467
1952 Janvier	424	395	467
Février	424	397	466
Mars	421	392	463
Avril	416	388	459
Mai	412	387	450
Juin	413	390	448
Juillet	412	388	447
Août	413	390	448
Septembre	414	392	447
Octobre	415	394	447
Novembre	416	395	446
Décembre	417	398	446

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

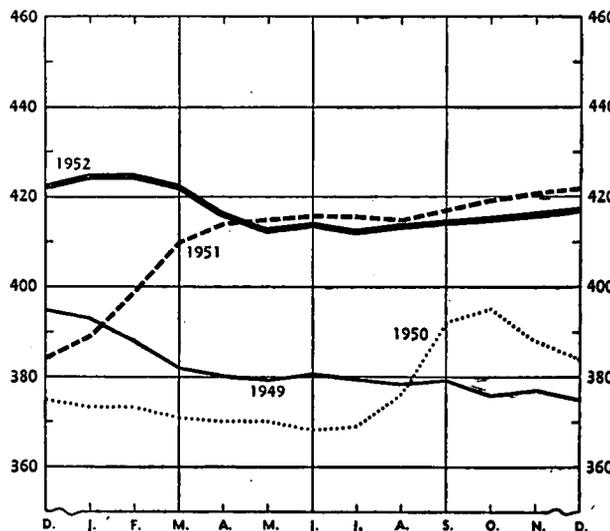
PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	390	366	456	477
Février	394	364	471	470
Mars	378	360	479	457
Avril	373	362	478	450
Mai	372	365	473	445
Juin	366	365	475	436
Juillet	364	379	469	434
Août	363	396	467	432
Septembre	361	417	464	434
Octobre	361	423	473	430
Novembre	361	426	473	431
Décembre	365	438	477	



INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	393	373	389	424
Février	388	373	399	424
Mars	382	371	410	421
Avril	380	370	414	416
Mai	379	370	415	412
Juin	381	368	416	413
Juillet	379	369	416	412
Août	378	376	415	413
Septembre	379	392	417	414
Octobre	376	385	419	415
Novembre	377	388	421	416
Décembre	375	384	422	417



# LA PRODUCTION

## I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502
1950 Moyenne mensuelle .....	92.154	133.320	387	276	563	372	677	2.275	23,8	(2) 1.031
1951 Moyenne mensuelle .....	94.417	132.962	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225
1951 Septembre .....	93.967	131.853	387	305	585	403	730	2.410	24,2	212
Octobre .....	96.065	134.102	446	338	668	447	829	2.728	26,7	222
Novembre .....	100.389	138.891	431	327	642	417	820	2.637	24,8	236
Décembre .....	100.268	138.763	392	294	594	419	761	2.460	23,2	225
1952 Janvier .....	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.669	25,4	223
Février .....	99.550	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235
Mars .....	100.364	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	446
Avril .....	99.032	137.280	413	314	617	417	797	2.558	24,6	712
Mai .....	99.160	137.227	419	331	629	416	828	2.622	24,8	1.136
Juin .....	97.048	134.992	358	273	553	391	753	2.328	22,6	1.349
Juillet .....	93.011	130.383	312	242	475	339	775	2.143	21,6	1.544
Août .....	91.505	127.860	355	288	538	347	755	2.283	23,2	1.590
Septembre .....	93.470	130.217	410	319	611	430	807	2.577	25,6	1.642
Octobre .....	96.868	134.085	447	352	655	464	853	2.770	26,9	1.709
Novembre .....	p		382	294	571	405	784	2.436		

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COKBES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer fins
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1950 Moyenne mensuelle .....	382	4.157	85	528	(2) 45	308	310	246
1951 Moyenne mensuelle .....	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1951 Septembre .....	515	4.674	148	699	49	406	404	321
Octobre .....	541	4.741	173	727	49	429	460	365
Novembre .....	524	4.749	171	768	49	413	426	326
Décembre .....	541	4.759	158	764	49	421	423	324
1952 Janvier .....	550	4.819	179	753	49	439	450	352
Février .....	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars .....	552	4.827	131	726	50	440	460	352
Avril .....	528	4.843	114	642	48	412	431	324
Mai .....	545	4.849	107	665	48	402	422	314
Juin .....	518	4.856	103	640	48	381	391	284
Juillet .....	509	4.823	77	641	46	348	346	241
Août .....	504	4.820	107	648	46	329	338	262
Septembre .....	524	4.871	121	631	47	386	429	322
Octobre .....	561	4.863	136	652	p 48	p 415	p 453	p 347
Novembre .....	542	4.872	118	649			p 405	

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

## II — INDUSTRIE TEXTILE

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1950 Moyenne mensuelle .....	791	4.331	201	7.174	1.029	1.759	1.590	642	3.239	6.122	2.200	516
1951 Moyenne mensuelle .....	1.020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.588	2.092	527
1951 Août .....	1.005	5.542	177	8.140	402	1.054	1.077	514	3.612	5.609	1.866	476
Septembre .....	1.093	5.682	187	8.109	499	1.096	955	549	4.057	5.497	1.682	400
Octobre .....	1.185	6.103	257	8.474	409	1.268	1.047	513	4.091	6.195	1.765	383
Novembre .....	1.009	6.049	171	8.925	421	1.365	930	556	4.087	6.340	1.585	386
Décembre .....	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.800	305
1952 Janvier .....	1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	585	4.044	6.011	1.391	393
Février .....	1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.664	1.413	399
Mars .....	994	5.799	227	6.011	411	1.122	901	553	4.266	5.312	1.484	384
Avril .....	825	4.906	198	6.135	431	1.074	885	543	3.943	4.726	1.537	332
Mai .....	759	4.476	166	5.921	353	1.058	941	527	3.622	4.473	1.461	342
Juin .....	854	3.669	130	5.278	348	1.149	1.075	569	2.791	4.306	1.512	287
Juillet .....	746	3.856	117	4.455	302	960	897	601	2.624	4.113	1.401	279
Août .....	825	3.973	106	5.134	355	1.414	1.156	633	2.952	4.244	1.717	300
Septembre .....	938	4.947	164	6.753	533	1.766	1.348	739	3.225	5.557	1.986	388
Octobre .....	945	6.117	137	7.679	610	2.037	1.538	935	3.763	6.507	2.262	483

(1) Y compris les tapis en jute — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

### III — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle .....	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538	13.113	12.235	4.860	15.462		152.641	14.341
1950 Moyenne mensuelle .....	286.436	105.219	139.799	15.972	14.902	6.209	23.458	1.641	194.587	13.838
1951 Moyenne mensuelle .....	366.286	140.289	195.831				23.255	3.904		
1951 Septembre .....	398.837	176.394	203.445	13.787	15.232	6.179	23.810	3.700	252.966	13.889
Octobre .....	418.216	159.471	251.163	16.206	15.218	8.629	24.963	3.660	253.053	13.562
Novembre .....	366.032	146.019	199.908	17.216	16.085	6.512	22.771	3.667	188.590	12.212
Décembre .....	325.902	143.490	170.039	18.004	16.627	8.005	20.169	3.302	160.705	12.266
1952 Janvier .....	275.475	129.884	143.616	17.879	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février .....	200.452	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars .....	340.871	150.327	163.997	17.739	16.233	16.560	18.848	3.075	102.307	10.909
Avril .....	369.774	136.908	176.083	17.353	16.168	6.586	17.796	2.644	114.767	9.883
Mai .....	403.094	129.408	159.975	17.311	17.078	1.518	15.152	2.804	181.606	13.092
Juin .....	403.759	121.929	156.113	17.758	17.068	1.586	16.297	2.613	216.347	13.171
Juillet .....	425.410	109.202	166.780	16.307	15.561	2.216	12.132	2.388	233.847	12.800
Août .....	398.011	126.788	150.137	15.625	14.746	4.542	15.760	3.025	211.364	12.126
Septembre .....	396.250	175.864	171.817	13.989	12.975	9.634	18.950	3.560	217.054	12.229
Octobre .....	377.311	p 151.515	p 164.342	13.317	11.779	6.686	21.683	3.580	p 198.750	p 13.903
Novembre .....	p 310.741			12.249	10.668	6.886	19.305	3.274		

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées(1) (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	16.412	35.046	4.421	2.260	7.189			
1950 Moyenne mensuelle .....	34.458	14.372	138.634	21.748	11.629	24.213	4.851	3.243	28.489			
1951 Moyenne mensuelle .....	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.589	5.277	3.256	32.520			
1951 Septembre .....	7	12.484	25.486	37.631	11.890	21.717	4.109	2.525	26.675			
Octobre .....	97.041	20.475	80.934	17.080	10.464	35.638	5.949	3.582	37.159			
Novembre .....	139.403	24.293	183.778	18.104	11.423	27.192	4.903	2.935	33.458			
Décembre .....	11.510	16.302	191.362	15.253	10.367	17.545	4.035	3.200	39.757			
1952 Janvier .....	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825			
Février .....	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494			
Mars .....	—	19.189	157.157	16.218	12.850	15.742	4.504	5.038	44.737			
Avril .....	—	16.390	146.632	16.163	13.128	11.702	5.001	4.624	37.325			
Mai .....	—	13.383	138.305	18.331	15.722	22.158	4.061	4.103	24.887			
Juin .....	—	10.092	119.956	24.211	13.713	16.536	3.875	3.566	27.721			
Juillet .....	—	12.622	98.087	26.715	14.500	14.178	3.368	3.964	26.910			
Août .....	—	12.851	73.512	22.583	14.096	13.307	2.760	2.976	23.775			
Septembre .....	507	11.332	48.050	22.802	11.533	—	3.301	2.966	34.367			
Octobre .....	119.776	17.462	134.721	14.991	11.120	—	4.231	2.807	34.903			
Novembre .....	155.809	25.685	250.306	17.579	10.854	—	—	—	—			

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 vente à la minque d'Ostende uniquement.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (\*)

(milliers de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

PÉRIODES	Production (1)			Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]	Importation [5]	Exportation [6]	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels [3]				
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle .....	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1950 Moyenne mensuelle .....	31.204	387.592	287.939	706.735	12.092	4.653	714.174
1951 Moyenne mensuelle .....	32.564	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1951 Août .....	28.142	399.484	326.997	754.623	25.626	4.101	776.148
Septembre .....	29.676	418.707	333.603	781.986	8.781	7.779	782.988
Octobre .....	35.242	455.269	375.098	865.609	8.590	7.869	866.330
Novembre .....	34.965	447.232	379.942	862.139	10.237	16.933	855.443
Décembre .....	37.493	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier .....	38.473	469.744	394.498	902.715	14.991	25.294	892.412
Février .....	33.707	410.774	380.598	825.079	4.960	16.607	813.432
Mars .....	32.605	401.897	387.939	822.441	10.029	16.205	816.265
Avril .....	30.232	363.303	353.163	746.698	28.530	7.610	767.618
Mai .....	26.845	348.104	361.980	736.929	21.266	1.736	756.459
Juin .....	25.676	361.461	329.025	716.162	22.966	609	738.519
Juillet .....	23.788	344.976	318.518	687.282	23.689	9.011	701.960
Août .....	25.996	340.499	331.679	698.174	20.229	9.833	708.570
Septembre .....	31.767	392.805	365.755	790.327	5.863	7.322	788.868
Octobre .....	36.221	426.234	392.305	854.760	11.998	10.040	856.718

(\*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1950 : 247; au début de l'année 1951 : 238; au début de l'année 1952 : 222.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages [6]	Total de gaz produit en Belgique [7] = [1] +[2]+[3] +[4]+[5] +[6]	Imports [8]	Exports [9]	Solde : imports moins exports [10] = [8]-[9]	Total de gaz disponible en Belgique [11] = [7]+[10]
	Régies et associations de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique [4]	Production destinée aux fournitures industrielles [5]						
1950 Moyenne mensuelle .....	182	2.373	5.651	51.577	60.692	—	120.475	119	1.770	— 1.651	118.824
1951 Moyenne mensuelle .....	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	— 2.164	141.463
1951 Août .....	59	1.294	5.028	56.953	77.055	4.684	145.073	45	1.642	— 1.597	143.476
Septembre .....	56	1.259	5.235	56.894	73.970	4.642	142.056	46	2.005	— 1.959	140.097
Octobre .....	46	1.111	5.829	60.112	81.285	4.336	152.719	43	2.281	— 2.238	150.481
Novembre .....	37	984	5.497	55.656	78.856	4.330	145.354	37	2.349	— 2.312	143.042
Décembre .....	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	— 2.175	150.746
1952 Janvier .....	36	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	— 2.444	155.510
Février .....	36	955	6.019	58.853	74.949	5.868	146.680	31	2.435	— 2.404	144.276
Mars .....	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	— 2.205	156.105
Avril .....	44	1.043	5.331	56.203	82.704	7.294	152.619	34	1.846	— 1.812	150.807
Mai .....	56	1.162	5.451	59.289	83.480	5.924	155.362	37	1.784	— 1.747	153.615
Juin .....	58	1.136	5.030	56.142	76.432	6.255	145.053	37	1.752	— 1.715	143.338
Juillet .....	62	1.196	4.768	53.191	70.995	6.169	136.381	42	1.857	— 1.815	134.566
Août .....	61	1.184	5.011	55.006	71.392	6.888	139.542	185	1.359	— 1.174	138.368
Septembre .....	44	1.065	5.299	54.360	74.057	8.185	143.010	380	1.761	— 1.381	141.629
Octobre .....	51	981	5.690	54.712	74.460	8.703	144.587	355	1.977	— 1.623	142.965

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg. d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1952) s'élève à 18.

## LA CONSOMMATION (\*)

## I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Novembre .....	440	477	456	495	791	864	328	399	230	229	445	528	476	439
Décembre .....	497	521	504	583	830	961	447	464	258	251	588	618	554	487
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Janvier .....	614	439	641	552	555	521	445	413	224	239	564	536	705	566
Février .....	617	364	772	569	550	507	439	396	227	228	545	542	866	586
Mars .....	515	443	666	598	647	560	409	386	265	243	565	546	713	579
Avril .....	442	407	584	614	562	590	372	393	249	237	501	522	530	513
Mai .....	404	448	538	500	527	629	376	393	248	244	504	546	467	458
Juin .....	441	369	521	481	571	552	375	361	264	228	497	497	417	303
Juillet .....	431	466	495	525	595	680	367	409	204	229	450	536	357	385
Août .....	318	369	511	471	600	616	405	397	210	223	480	528	300	363
Septembre .....	387	502	589	611	575	681	400	410	225	233	489	532	472	542
Octobre .....	580	612	568	565	601	660	416	408	242	250	534	563	562	554
Novembre .....	477	487	495	513	864	799	399		229		528		439	

## B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES																					
	Indice général	Alimentation				Habilleme nt				Ameublement			Ménage		Tabacs	Librairie-Papeterie		Parfum.	Jeux, jouets sports, voyage			
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Annages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	Total	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie		Papeterie	Total	Toilette
1951 Septembre .	123	186	147	126	161	73	107	120	106	99	101	163	123	120	264	134	81	98	204	189	111	68
Octobre .	140	207	162	141	179	91	163	190	145	139	110	139	121	123	272	137	85	114	117	116	112	130
Novembre .	151	203	176	148	184	77	122	137	130	119	96	127	107	111	236	123	97	272	161	177	116	562
Décembre .	174	258	220	168	230	70	125	136	175	141	99	142	115	147	285	160	195	274	232	238	157	368
1952 Janvier .	127	238	126	140	175	76	77	104	157	112	134	123	130	112	190	119	94	107	152	119	106	48
Février .	121	256	126	138	182	74	73	84	110	92	111	150	125	117	217	127	95	107	106	106	107	52
Mars .	131	262	131	146	188	93	132	123	114	108	117	149	128	127	205	135	93	104	105	104	108	77
Avril .	137	237	132	143	178	87	185	171	136	130	106	159	125	122	205	130	92	112	106	107	115	119
Mai .	137	242	124	138	175	81	150	157	141	125	102	163	124	130	222	139	90	98	107	105	113	129
Juin .	115	200	102	125	146	67	117	117	130	104	88	133	104	112	171	117	97	86	89	88	109	122
Juillet .p	141	215	109	140	158	79	130	161	195	140	103	157	123	129	219	137	116	112	100	102	142	163
Août .p	120	221	103	135	157	53	80	110	112	93	87	138	105	128	194	135	112	102	171	161	123	123
Septembre p	142	253	118	154	180	83	142	157	143	127	113	178	137	128	279	142	102	100	211	195	120	81
Octobre .p	154	292	129	158	202	89	201	213	159	151	103	150	120	127	336	146	106	115	122	121	120	128
Novembre .p	159	280	142	151	201	76	162	141	153	131	95	125	106	106	257	121	119	258	150	165	114	559

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT				COOPÉRATIVES										MAGASINS A SUCCURSALES		GROS-SISTES
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	
1951 Septembre .	60	69	69	127	120	133	102	193	133	131	299	101	115	142	85	103	110
Octobre .	114	113	101	139	128	146	117	151	144	154	170	129	110	175	99	99	103
Novembre .	72	88	91	130	121	140	93	129	138	152	224	138	109	155	91	104	104
Décembre .	70	103	90	151	135	167	109	153	147	252	221	136	137	157	128	136	101
1952 Janvier .	88	74	194	136	116	153	100	114	129	137	134	97	94	152	88	99	104
Février .	61	48	47	140	120	149	123	148	158	138	114	122	102	158	79	81	97
Mars .	96	97	74	143	131	149	118	204	169	133	104	113	115	158	87	82	97
Avril .p	125	127	127	137	126	143	113	180	150	140	123	108	118	155	124	154	104
Mai .p	105	123	108	140	130	149	103	143	149	162	156	116	125	177	122	135	110
Juin .p	73	76	69	128	121	138	84	133	134	151	227	93	122	168	101	95	104
Juillet .p	75	183	136	133	121	146	88	146	134	168	146	116	131	156	125	122	111
Août .p	56	56	79	131	118	143	80	127	142	155	357	86	123	169	85	81	111
Septembre .p	91	99	99	143	123	148	115	220	153	152	319	102	121	185	84	109	p 110
Octobre .p	103	143	100	143	132	157	119	155	166	134	117	136	p 177	96	128	p 109	
Novembre .p	78	83	89	147	132	157									109		

(\*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

## II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1950 Moyenne mensuelle	6.927	21.776	699.935	919
1951 Moyenne mensuelle	6.385	25.887	711.922	822
1951 Août	6.030	25.343	692.163	893
Septembre	6.641	27.389	700.483	781
Octobre	8.811	32.605	725.172	893
Novembre	8.674	32.622	668.325	799
Décembre	7.628	32.714	818.012	814
1952 Janvier	6.630	26.940	885.358	912
Février	4.358	23.057	492.305	779
Mars	5.512	24.846	498.496	822
Avril	5.720	28.667	695.563	944
Mai	4.447	27.903	668.759	884
Juin	12.523	43.034	777.881	939
Juillet	10.773	30.691	780.909	843
Août	10.582	27.130	714.449	857
Septembre	13.194	35.941	717.207	893
Octobre	13.574	31.551	630.699	839

67

## III — ABATTAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1950 Moyenne mensuelle	17.613	3.430	11.978	40.719	6.244
1951 Moyenne mensuelle	18.338	3.674	11.297	32.607	6.180
1951 Août	20.073	3.753	12.431	34.298	2.247
Septembre	17.993	3.201	9.654	28.839	4.737
Octobre	22.733	3.814	10.937	39.654	14.816
Novembre	19.387	3.289	8.797	31.062	12.889
Décembre	19.495	3.236	7.673	31.664	12.276
1952 Janvier	21.670	3.660	8.817	36.245	9.954
Février	16.851	3.313	8.578	27.677	5.682
Mars	17.156	3.283	10.390	30.479	2.865
Avril	19.988	2.749	12.345	35.704	2.886
Mai	17.561	2.455	10.528	33.051	1.781
Juin	16.959	2.272	9.612	33.322	1.915
Juillet	20.053	2.699	11.432	36.973	1.455
Août	16.820	2.624	8.842	30.860	1.785
Septembre	19.417	3.271	9.164	36.461	5.572
Octobre	19.845	3.357	8.835	39.346	8.027

## LES TRANSPORTS

### I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

#### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Interven- tion de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mensuelle (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1950 Moyenne mensuelle	245,1	459,4	32,5	737,0	120,8	857,8	847,6	10,2	98,8
1951 Moyenne mensuelle	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1951 Août	303,2	559,9	32,4	895,5	121,0	1.016,5	959,3	57,2	94,4
Septembre	271,2	557,5	30,1	858,8	121,0	979,8	953,8	26,0	97,3
Octobre	248,1	646,5	34,9	929,5	121,0	1.050,5	996,9	53,6	94,9
Novembre	221,4	656,6	31,4	909,4	121,0	1.030,4	955,8	74,6	95,6
Décembre	236,1	598,4	36,7	871,2	120,0	991,2	954,5	36,7	96,3
1952 Janvier	249,5	592,1	40,4	882,0	62,5	944,5	988,9	— 44,4	104,7
Février	220,5	559,4	33,0	812,9	62,5	875,4	946,6	— 71,2	108,1
Mars	243,9	599,8	31,2	874,9	62,5	937,4	984,9	— 47,5	105,1
Avril	258,0	563,9	35,7	857,6	62,5	920,1	951,8	— 31,7	103,4
Mai	254,9	547,3	30,1	832,3	62,5	894,8	959,1	— 64,3	107,2
Juin	273,5	519,5	39,4	832,4	62,5	894,9	927,8	— 32,9	103,7
Juillet	334,9	511,6	33,2	879,7	62,5	942,2	950,8	— 8,6	100,9
Août	330,0	525,4	33,9	889,3	62,5	951,8	926,5	25,3	97,3
Septembre	293,0	587,6	33,1	913,7	62,5	976,2	941,8	34,4	96,5
Octobre	266,1	623,1	35,7	924,9	62,5	987,4	954,7	32,7	96,7

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2)							
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)				
Service interne belge	Service internat.	Transit	Total									
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428	
1950 Moyen. mens. ....	296.111	94.630	49.696	345.807	18.079	587	5.055	199	166	90	455	
1951 Moyen. mens. ....	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552	
1951 Août .....	336.495	101.595	55.493	391.998	17.665	659	6.032	235	214	125	574	
Septembre .....	337.255	98.703	59.994	397.249	18.238	596	6.083	245	223	110	578	
Octobre .....	386.097	113.352	66.559	452.656	19.506	610	6.981	275	232	111	618	
Novembre .....	360.898	111.969	63.498	424.896	19.506	595	6.674	257	228	102	587	
Décembre .....	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514	
1952 Janvier .....	309.731	115.422	57.484	367.215	20.928	635	6.030	230	231	110	571	
Février .....	292.236	110.164	55.827	348.063	18.635	567	5.477	197	222	99	518	
Mars .....	317.362	106.525	59.949	377.311	p 18.861	p 590	6.038	220	240	102	562	
Avril .....	304.098	97.469	56.738	360.836	p 18.975	p 615	5.630	203	220	94	517	
Mai .....	296.837	90.324	56.283	353.120	p 19.279	p 624	5.476	202	210	95	507	
Juin .....	282.662	86.606	52.375	335.037	p 18.452	p 629	5.190	193	205	79	477	
Juillet .....	269.549	81.429	54.353	323.902	p 17.491	p 675	4.827	176	193	83	452	
Août .....	231.985	89.905	52.738	334.723	p 17.782	p 674	4.972	195	178	91	464	
Septembre .....	303.468	100.579	60.219	363.887	p 18.780	p 617	5.562	214	199	89	502	
Octobre .....	336.964	108.416	62.378	399.342	p 19.829	p 619	6.152	230	207	92	529	

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)  
2° Transport des principales grosses marchandises  
A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2) .....	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1950 Moyenne mensuelle .....	455	5.055	300	1.897	418	643	412	662	38	249	80	356
1951 Moyenne mensuelle .....	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1951 Juillet .....	542	5.594	115	1.883	685	779	514	809	21	256	86	445
Août .....	574	6.032	115	2.094	684	839	549	844	53	283	94	477
Septembre .....	578	6.083	119	2.007	767	801	524	917	117	261	93	487
Octobre .....	618	6.981	609	2.313	744	827	597	927	46	291	101	526
Novembre .....	587	6.674	767	2.301	664	770	528	771	29	270	96	478
Décembre .....	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier .....	571	6.030	190	2.339	662	913	460	546	32	304	110	475
Février .....	518	5.477	145	2.256	652	800	365	428	28	272	113	418
Mars .....	562	6.038	167	2.224	719	828	490	673	27	333	88	489
Avril .....	517	5.630	129	2.041	676	755	504	727	23	206	91	478
Mai .....	507	5.476	87	1.889	693	718	531	837	21	212	69	419
Juin .....	477	5.190	81	1.840	658	678	493	783	14	230	70	343
Juillet .....	452	4.827	119	1.737	653	558	441	698	28	201	66	326
Août .....	464	4.972	102	1.883	618	590	424	690	74	189	62	340
Septembre .....	502	5.562	127	2.099	659	705	469	759	40	213	72	419

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. transportées (milliers)
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1950 Moyenne mensuelle	3.268	186	1.605	12	188	286	550	9	122	28	280	3.523
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1951 Octobre	4.465	474	1.932	21	255	390	742	10	158	39	444	5.463
Novembre	4.231	550	1.909	17	249	329	611	4	132	33	397	6.388
Décembre	3.472	73	1.800	21	231	283	517	3	128	37	379	2.711
1952 Janvier	3.625	47	2.024	17	244	275	440	4	140	40	394	2.228
Février	3.244	37	1.886	15	236	198	351	4	128	37	352	1.657
Mars	3.659	37	1.851	13	236	332	551	4	166	37	412	2.338
Avril	3.376	34	1.607	16	226	350	583	3	115	34	408	2.265
Mai	3.350	29	1.507	15	227	380	693	3	106	31	359	2.540
Juin	3.165	36	1.430	23	232	345	654	2	124	31	288	2.547
Juillet	2.850	43	1.322	23	164	300	574	12	109	28	275	2.028
Août	3.071	44	1.481	17	177	302	672	41	119	28	290	2.126
Septembre	3.478	55	1.715	20	221	320	627	9	125	31	357	2.323
Octobre	4.023	536	1.867	18	235	299	555	3	114	33	363	4.601

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.B.

## III — MOUVEMENT DES PORTS

## a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)
chargés				sur lest								
1936-1938 Moyenne mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	695	3.762	1.268	
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535		3.677	1.554	877
1952 Moyenne mensuelle	980	2.335		804	174							
1951 Décembre	945	2.420	1.515	768	173	997	3.957	1.659	640	3.820	1.578	994
1952 Janvier	947	2.228	1.326	805	147	1.032	3.489	1.459	561	3.507	1.497	939
Février	987	2.326	1.578	815	162	1.218	3.759	1.605	635	3.606	1.554	981
Mars	1.018	2.329	1.264	843	170	1.172	3.494	1.457	614	3.547	1.448	872
Avril	1.015	2.338	1.345	843	183	1.012	3.642	1.508	672	3.530	1.469	800
Mai	963	2.339	1.222	806	177	1.084	3.375	1.400	607	3.363	1.386	748
Juin	947	2.382	1.249	713	185	930	3.473	1.429	565	3.442	1.432	807
Juillet	965	2.235	1.279	792	179	908	3.621	1.513	587	3.694	1.567	933
Août	944	2.443	1.275	785	163	846	3.531	1.521	566	3.571	1.540	856
Septembre	920	2.058	1.235	746	190	974	3.694	1.535	574	3.666	1.465	797
Octobre	1.049	2.479	1.300	863	195	1.022	3.876	1.620	621	3.864	1.615	947
Novembre	964	2.288		782	156		3.395	1.462	536	3.391	1.491	881
Décembre	1.037	2.579		857	184							

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

## b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1) (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle	169	177	208	170	178	92	174	152
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1952 Moyenne mensuelle	157	126		157	126			
1951 Décembre	183	167	139	185	157	85	133	74
1952 Janvier	153	121	112	148	117	94	123	60
Février	190	129	164	192	140	86	112	51
Mars	145	118	112	147	112	84	137	39
Avril	178	150	147	172	149	74	146	54
Mai	137	116	136	143	120	90	156	57
Juin	153	130	139	151	131	92	140	59
Juillet	183	145	151	184	143	82	148	49
Août	141	116	128	139	120	82	137	51
Septembre	142	124	135	142	114	66	141	54
Octobre	152	119	124	158	126	48	148	81
Novembre	154	113		151	112			
Décembre	168	128		157	126			

(1) Trafic international.

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut National de Statistique.

72

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1950 Moyenne mensuelle ..	6.020	2.435	1.814	317	10.586	1.437	905	609	72	3.023	150,9	50,3	39,6	9,0	249,8
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1951 Septembre .....	5.997	3.222	2.195	356	11.770	1.519	1.153	756	83	3.511	166,5	70,6	49,1	11,3	297,5
Octobre .....	7.199	3.193	2.266	351	13.009	1.961	1.161	781	82	3.985	200,1	71,8	52,8	10,9	335,0
Novembre .....	6.249	2.930	2.079	359	11.617	1.577	1.072	743	88	3.480	169,1	65,5	44,0	11,6	290,2
Décembre .....	6.041	2.613	2.136	358	11.148	1.632	1.023	762	90	3.507	173,1	58,1	46,0	11,8	289,0
1952 Janvier .....	4.625	2.051	1.627	311	8.614	1.242	782	631	74	2.729	133,9	42,1	39,4	8,8	224,2
Février .....	5.345	2.543	1.826	313	10.027	1.409	964	695	77	3.145	160,2	53,8	41,9	10,3	266,2
Mars .....	5.698	2.987	2.062	355	11.102	1.487	1.092	716	87	3.382	166,7	64,6	49,0	11,0	291,3
Avril .....	5.697	3.080	2.182	418	11.377	1.448	1.097	744	104	3.393	162,2	64,9	51,7	13,8	292,6
Mai .....	5.965	3.267	2.323	352	11.907	1.629	1.187	766	86	3.658	171,5	72,0	53,4	10,9	307,8
Juin .....	5.445	2.941	2.434	322	11.142	1.458	1.037	854	78	3.427	162,1	64,9	59,0	9,9	295,9
Juillet .....	5.184	3.053	2.315	282	10.834	1.306	1.035	841	68	3.250	146,5	68,1	51,8	9,0	275,4
Août .....	5.487	3.509	2.379	290	11.665	1.426	1.026	836	72	3.360	166,0	67,1	52,0	9,6	294,7
Septembre .....	5.670	3.331	2.357	249	11.607	1.398	1.076	804	56	3.334	164,1	69,0	54,5	7,4	295,0

LE COMMERCE SPÉCIAL DE L'UNION ÉCONOMIQUE  
BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

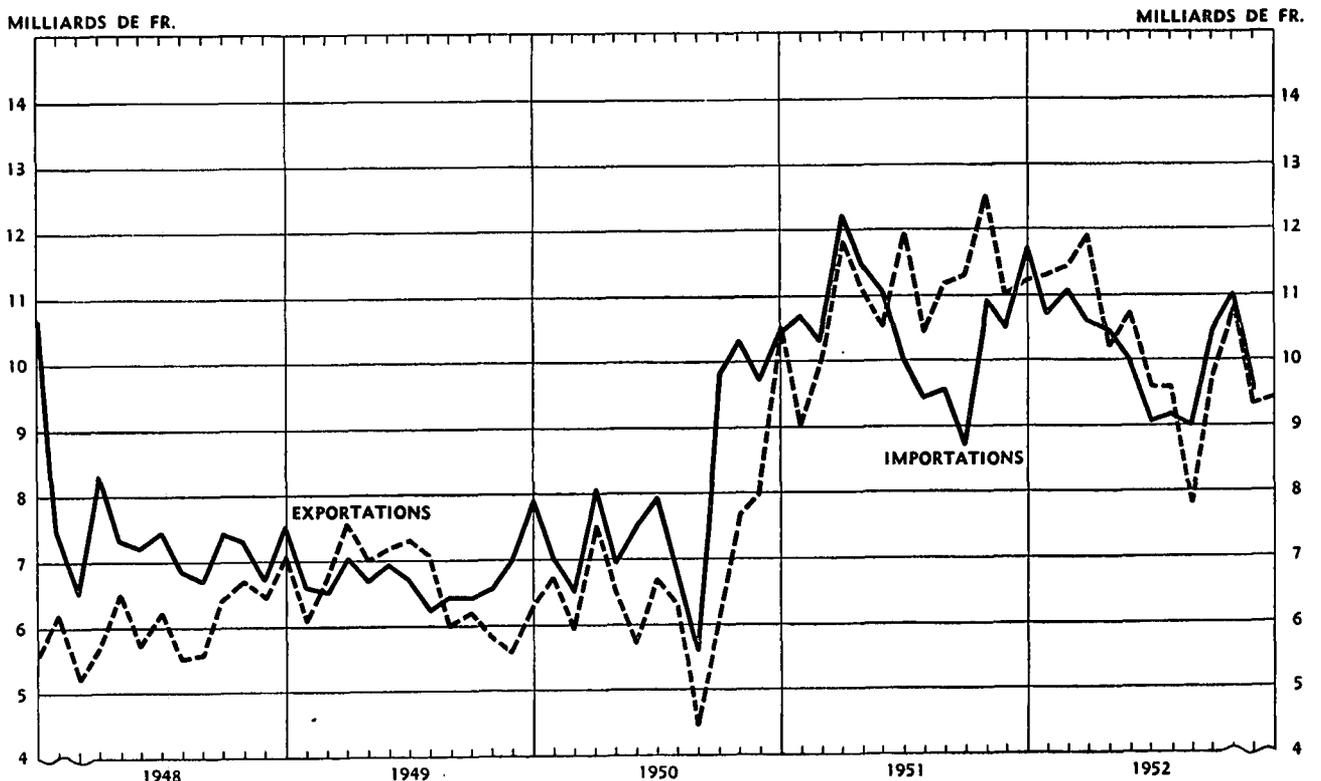
I — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE  
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
<b>IMPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1950 Moy. mens. ..	1,5	256,1	2.125,1	95,8	2.478,5	22,4	1.613,2	3.833,2	2.595,3	61,2	8.125,3	3.278		
1951 Moy. mens. ..	1,7	287,8	2.785,6	110,8	3.185,9	27,9	1.917,1	5.336,4	3.236,5	82,3	10.600,2	3.327		
1951 Janvier .....	2,4	250,9	2.301,6	101,6	2.656,5	28,4	1.719,5	5.834,6	3.008,8	62,3	10.653,6	4.010		
Février .....	2,3	319,2	2.571,7	102,4	2.995,6	31,6	1.889,5	5.169,2	3.103,1	65,0	10.258,4	3.424		
Mars .....	2,1	365,1	2.787,6	119,8	3.274,6	31,0	2.490,8	5.805,7	3.804,4	89,5	12.221,4	3.732		
Avril .....	2,5	308,4	2.691,4	120,1	3.122,4	40,8	2.153,6	5.578,9	3.521,9	65,0	11.360,2	3.638		
Mai .....	2,2	296,2	2.696,9	118,6	3.113,0	39,5	1.964,4	5.417,8	3.582,5	79,0	11.063,2	3.543		
Juin .....	1,6	270,6	2.857,1	114,3	3.249,7	28,5	1.626,5	4.972,6	3.304,3	116,3	10.048,2	3.092		
Juillet .....	0,5	226,6	2.592,6	109,7	2.923,4	9,9	1.453,5	4.838,7	3.001,2	68,1	9.371,4	3.206		
Août .....	1,0	253,6	2.835,1	101,4	3.191,1	20,1	1.584,1	5.053,4	2.894,6	86,7	9.638,9	3.021		
Septembre .....	1,2	216,8	2.872,4	108,3	3.198,7	19,0	1.570,2	4.157,7	2.891,7	70,3	8.708,9	2.723		
Octobre .....	1,0	312,5	3.049,7	117,8	3.481,0	18,2	2.308,8	5.178,1	3.332,2	99,3	10.936,6	3.142		
Novembre .....	1,6	284,5	3.010,3	98,3	3.394,7	27,7	1.963,1	5.492,8	2.935,0	87,5	10.506,1	3.095		
Décembre .....	1,9	330,2	3.048,7	102,1	3.482,9	32,3	2.173,2	6.162,1	3.230,3	97,4	11.695,3	3.358		
<b>EXPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1950 Moy. mens. ..	0,1	47,4	928,1	387,8	1.363,4	4,4	406,7	2.374,4	4.072,5	22,9	6.880,9	5.047	-1.244,4	84,7
1951 Moy. mens. ..	0,9	54,4	1.092,8	540,3	1.688,4	28,0	608,4	3.317,4	7.063,0	30,5	11.047,3	6.543	+ 447,1	104,2
1951 Janvier .....	0,1	51,5	950,1	488,5	1.490,2	2,7	553,0	2.979,3	5.463,9	19,0	9.017,9	6.051	-1.635,7	84,6
Février .....	—	80,3	914,6	487,6	1.482,5	2,6	724,1	3.714,8	5.457,6	7,5	9.906,6	6.682	- 351,8	96,6
Mars .....	0,1	77,5	1.019,2	575,0	1.671,9	4,6	703,8	4.079,9	6.944,7	37,6	11.770,6	7.040	- 450,8	96,3
Avril .....	—	83,0	1.095,7	550,3	1.729,0	1,6	623,1	3.550,7	6.847,4	49,0	11.071,8	6.404	- 288,4	97,5
Mai .....	0,1	46,1	1.026,4	547,8	1.620,4	3,9	445,9	3.064,5	6.972,9	34,8	10.522,0	6.493	- 541,2	95,1
Juin .....	1,3	39,8	1.169,0	605,6	1.815,7	36,1	537,9	3.449,7	7.844,3	19,1	11.887,1	6.547	+1.838,9	118,3
Juillet .....	2,5	28,0	1.102,9	490,6	1.624,0	71,7	506,7	3.023,0	6.800,7	20,1	10.422,2	6.418	+1.050,8	111,2
Août .....	2,6	43,3	1.187,7	550,7	1.784,3	79,6	625,4	3.163,5	7.275,7	24,9	11.169,1	6.260	+1.530,2	115,9
Septembre .....	2,5	41,9	1.126,7	628,0	1.702,1	80,3	611,1	3.101,2	7.494,1	31,9	11.318,6	6.650	+2.609,7	130,0
Octobre .....	1,0	54,9	1.246,5	692,9	1.895,3	33,0	665,7	3.379,5	8.365,7	32,7	12.476,6	6.583	+1.540,0	114,1
Novembre .....	0,3	58,6	1.065,5	515,5	1.639,9	12,0	718,0	2.844,1	7.379,4	41,3	10.994,8	6.705	+ 488,7	104,7
Décembre .....	0,1	45,1	1.170,8	510,1	1.726,1	7,4	553,7	3.279,5	7.242,2	47,6	11.130,4	6.448	- 564,9	95,2

**II — NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL  
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manufact. classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (frances)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de frances)	Rapport des exportations aux importations en p. c.
<b>Valeurs (millions de frances)</b>														
<b>Importations.</b>														
1952 Janvier .....	1.673	167	3.286	1.037	170	490	1.960	1.433	355	81	10.652	3.442		
Février .....	2.231	136	2.939	1.205	153	508	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars .....	2.020	148	2.643	1.025	141	473	2.013	1.505	468	122	10.658	3.273		
Avril .....	1.838	165	2.522	1.044	181	498	2.105	1.597	433	100	10.483	3.112		
Mai .....	1.498	158	2.281	971	73	447	2.293	1.738	422	82	9.963	3.024		
Juin .....	1.352	165	2.010	1 007	92	372	1.838	1.690	378	55	8.959	2.937		
Juillet .....	1.778	149	2.132	834	116	415	1.672	1.506	412	137	9.151	2.922		
Août .....	1.579	136	2.218	797	136	338	1.947	1.292	376	100	8.919	2.882		
Septembre .....	1.947	167	2.346	898	101	368	2.201	1.773	517	104	10.422	3.066		
Octobre .....	2.029	192	2.721	961	119	507	2.136	1.670	588	92	11.015	3.103		
Novembre .....											9.470	3.067		
<b>Exportations.</b>														
1952 Janvier .....	394	17	798	491	232	885	7.092	1.079	286	19	11.293	6.975	+ 641	106,0
Février .....	402	20	766	599	268	1 015	6.919	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 286	102,6
Mars .....	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.289	112,2
Avril .....	383	16	526	614	175	820	6.248	1.109	319	14	10.224	6.046	+ 259	97,5
Mai .....	290	20	559	676	151	708	6.835	1.168	277	26	10.710	5.833	+ 747	107,5
Juin .....	293	14	665	656	113	740	5.793	1.094	258	11	9.638	5.458	+ 679	107,5
Juillet .....	294	15	657	601	133	614	5.851	1.102	265	26	9.558	5.522	+ 407	104,4
Août .....	236	12	597	600	119	507	4.592	808	241	39	7.751	5.001	- 1.168	86,0
Septembre .....	302	11	634	552	136	505	6.227	961	318	40	9.686	5.557	- 736	92,9
Octobre .....	322	13	703	607	178	547	6.879	1.201	369	36	10.855	5.919	- 160	98,6
Novembre .....											9.254	6 132	- 210	97,7
Décembre...p											9.417	5.868		
<b>Quantités (milliers de tonnes)</b>														
<b>Importations.</b>														
1952 Janvier .....	226	8,2	1.720	907	11,2	91	103	23,7	3,3	1,4	3.095			
Février .....	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384			
Mars .....	257	8,1	1.837	895	10,4	85	101	26,3	3,8	1,9	3.226			
Avril .....	219	8,8	2.004	879	12,4	106	104	31,1	3,5	1,5	3.369			
Mai .....	231	8,4	1.995	820	5,7	96	105	30,3	3,6	1,0	3.205			
Juin .....	186	8,2	1.805	854	7,4	62	94	29,6	3,3	0,6	3.050			
Juillet .....	276	7,5	1.878	734	10,0	104	93	23,9	3,7	1,4	3.132			
Août .....	243	6,9	1.952	712	11,4	71	97	19,2	3,4	0,7	3.116			
Septembre .....	271	8,1	2.095	790	8,8	65	114	41,8	4,6	1,0	3.399			
Octobre .....	366	9,7	2.050	829	10,8	116	129	33,2	5,0	1,3	3.550			
Novembre .....											3.088			
<b>Exportations.</b>														
1952 Janvier .....	40	0,5	251	373	11,7	267	651	20,2	4,2	0,1	1.619			
Février .....	42	0,8	189	449	13,9	329	646	25,4	3,8	0,1	1.699			
Mars .....	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685			
Avril .....	39	0,6	284	441	9,5	245	639	28,0	3,3	0,1	1.691			
Mai .....	29	0,8	338	516	9,3	217	695	27,7	2,7	0,1	1.836			
Juin .....	27	0,9	316	524	7,6	232	629	26,1	2,8	0,1	1.766			
Juillet .....	30	0,9	311	495	8,8	221	640	21,2	2,6	0,1	1.731			
Août .....	26	0,7	279	507	7,9	178	533	16,1	2,1	0,1	1.550			
Septembre .....	36	0,6	318	460	9,0	188	709	19,6	2,6	0,1	1.743			
Octobre .....	39	0,4	299	501	12,8	206	746	26,5	3,3	0,1	1.834			
Novembre .....											1.509			
Décembre...p											1.605			



# LE CHOMAGE

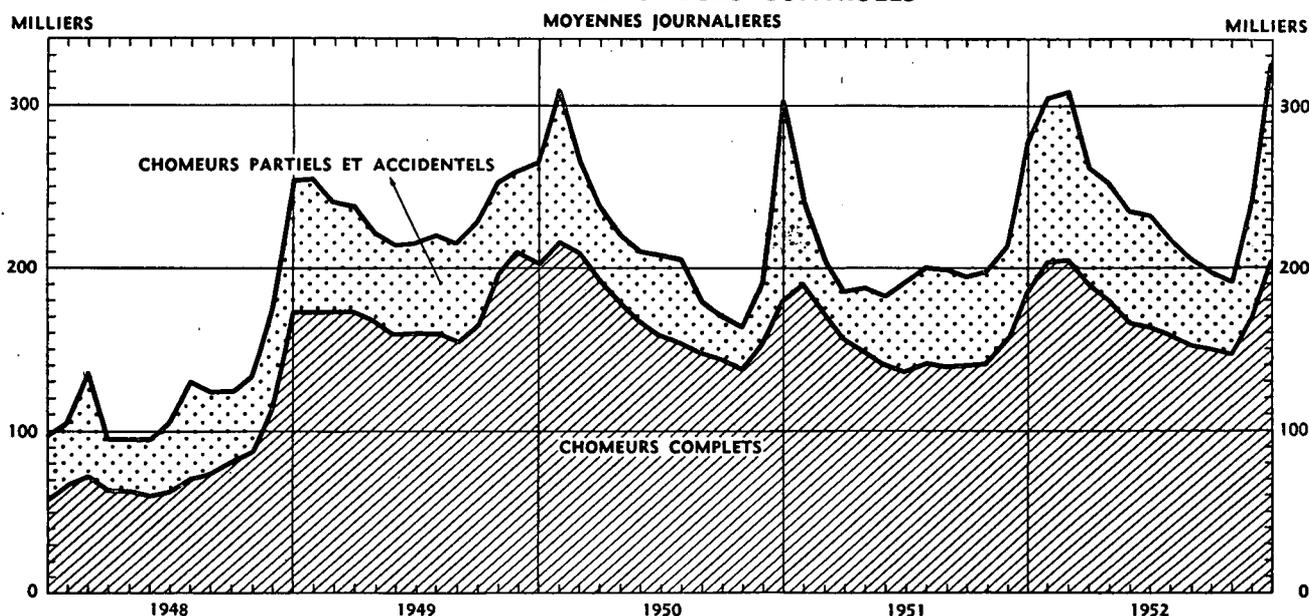
## I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Office national du Placement et du Chômage.

81

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTRÔLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1951 Décembre .....	231.181	298.130	529.311	185.265	92.840	278.105	5.202	2.612	7.814
1952 Janvier .....	242.402	261.388	503.790	203.494	101.085	304.579	4.892	2.439	7.331
Février .....	240.822	264.172	504.994	204.324	103.017	307.341	4.919	2.466	7.385
Mars .....	238.439	228.378	466.817	188.619	72.775	261.394	5.662	2.186	7.848
Avril .....	215.758	200.139	415.897	180.287	73.081	253.368	3.973	1.608	5.581
Mai .....	204.042	186.668	390.710	166.020	68.231	234.251	3.824	1.569	5.393
Juin .....	207.346	201.164	408.510	163.865	68.266	232.131	4.688	1.950	6.638
Juillet .....	196.408	171.778	368.186	158.380	58.623	217.003	3.643	1.348	4.991
Août .....	196.612	176.945	373.557	151.707	53.325	205.032	4.400	1.546	5.946
Septembre .....	188.892	150.035	338.927	150.136	46.849	196.985	3.606	1.123	4.729
Octobre .....	179.447	133.540	312.987	146.575	44.713	191.288	3.374	1.026	4.400
Novembre .....				169.970	71.958	241.928			
Décembre .....				204.054	121.075	325.129			

## NOMBRE DE CHOMEURS CONTRÔLÉS



## II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTRÔLÉS PAR PROVINCE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
<b>Moyenne journalière par mois</b>													
1951 Décembre .....	—	—	28	278.105	62.100	46.400	53.631	64.085	23.091	15.685	7.586	1.780	3.747
1952 Janvier .....	—	—	24	304.579	65.823	51.145	56.077	67.166	26.075	18.422	9.766	4.247	5.853
Février .....	—	—	24	307.341	65.918	51.758	54.080	69.182	26.190	19.869	9.819	4.545	5.980
Mars .....	—	—	30	261.394	62.438	42.906	48.121	62.417	19.939	14.773	6.449	977	3.374
Avril .....	—	—	22	253.368	59.103	40.328	46.744	62.723	20.720	14.922	5.553	316	2.959
Mai .....	—	—	23	234.251	54.013	37.319	42.480	59.288	18.713	14.163	5.120	252	2.923
Juin .....	—	—	29	232.131	53.306	37.532	42.513	57.409	19.984	13.387	4.998	238	2.764
Juillet .....	—	—	23	217.003	51.324	36.714	37.597	53.892	18.419	11.139	4.934	267	2.717
Août .....	—	—	29	205.032	48.816	34.962	34.296	49.970	16.711	12.182	4.991	314	2.790
Septembre .....	—	—	24	196.985	47.561	33.079	35.833	45.280	15.970	11.446	4.662	478	2.676
Octobre .....	—	—	23	191.288	48.179	31.663	33.910	43.234	15.045	10.931	4.846	729	2.751
Novembre .....	—	—	29	241.928									
Décembre .....	—	—	22	325.129									
<b>Moyenne journalière par semaine</b>													
1952 Novembre .....	2	8	6	213.693	53.024	34.518	38.522	47.018	17.321	12.931	5.741	1.365	3.253
	9	15	5	228.573	55.075	36.630	43.107	51.155	19.772	13.128	5.984	1.522	3.050
	16	22	6	238.056	58.080	39.046	43.721	50.864	18.771	13.407	7.216	2.250	3.700
	23	29	6	249.948	60.250	40.702	45.786	54.802	20.533	13.485	8.354	2.238	3.798
	30	6	6	277.144	66.296	44.724	51.209	60.730	22.960	14.890	9.424	2.626	4.285
Décembre .....	7	13	6	289.857	65.980	45.759	54.763	62.646	25.293	16.685	10.116	3.465	5.150
	14	20	6	311.449	66.758	49.863	58.391	68.174	27.346	18.819	11.310	4.446	6.342
	21	27	5	327.846	67.982	51.104	62.924	74.736	28.638	20.633	11.345	4.211	6.273
	28	3	5	381.155	78.291	59.076	75.396	88.948	34.415	22.496	12.113	3.871	6.549

**III — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS**  
(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

Source : Office national du Placement et du Chômage.

Période	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Cens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
<b>Chômeurs complets</b>																									
1951 Août	6.918	777	778	496	2.829	2.130	15.097	7.052	15.787	1.895	1.161	1.332	17.892	16.263	5.129	9.190	12.928	—	—	3.500	4.087	384	12.073	1.216	138.914
Septembre	6.431	787	763	542	3.517	2.994	14.662	7.083	15.768	1.847	1.278	1.384	18.220	14.122	4.370	9.289	13.057	—	—	4.959	4.527	448	12.597	1.155	139.800
Octobre	4.909	753	748	506	5.010	3.030	14.874	7.299	15.830	1.837	1.322	1.412	18.963	13.051	4.348	9.258	13.249	—	—	5.625	4.712	444	12.594	1.021	140.795
Novembre	9.430	764	756	563	5.886	3.074	18.780	7.993	16.856	1.948	1.383	1.473	20.112	14.424	4.813	9.930	13.811	—	—	5.842	4.782	475	12.639	1.060	156.794
Décembre	13.085	815	802	784	7.325	3.938	26.647	9.948	18.650	2.197	1.573	1.523	23.202	17.657	5.788	11.362	14.826	—	—	5.854	4.944	479	12.815	1.051	185.265
1952 Janvier	14.248	986	846	948	8.017	3.875	34.031	10.662	20.186	2.543	1.673	1.656	25.129	18.913	5.702	12.257	15.906	—	—	5.982	5.080	529	13.221	1.104	203.494
Février	14.389	954	879	909	8.293	3.746	35.056	10.757	21.166	2.597	1.712	1.703	25.751	17.186	4.880	12.547	15.933	—	—	6.044	5.105	505	13.152	1.060	204.324
Mars	12.171	723	883	783	7.295	4.371	26.199	9.882	21.046	2.606	1.814	1.713	26.740	14.697	4.538	12.412	15.570	—	—	5.870	4.950	473	12.850	1.033	188.619
Avril	10.893	715	861	695	5.543	5.585	21.400	9.208	20.404	2.748	1.966	1.590	29.249	13.577	4.373	11.999	15.358	—	—	5.129	4.902	422	12.515	1.164	180.287
Mai	6.469	753	833	675	4.055	5.377	17.479	8.131	19.397	2.699	2.015	1.580	30.059	12.556	3.980	11.316	14.735	—	—	5.081	4.788	411	12.403	1.223	166.020
Juin	8.618	780	811	677	3.799	5.206	16.830	7.592	19.332	2.542	1.985	1.513	29.677	13.125	4.059	10.404	14.302	—	—	4.507	4.657	358	11.858	1.233	163.865
Juillet	8.863	734	841	631	3.757	4.481	17.168	7.299	17.931	2.569	1.793	1.425	27.909	13.807	4.552	9.954	13.923	—	—	3.443	4.447	356	11.374	1.123	158.380
Août	7.911	732	851	614	3.859	3.383	16.702	7.075	17.715	2.578	1.620	1.349	25.349	13.624	4.030	9.647	13.722	—	—	3.555	4.544	343	11.324	1.106	151.707
Septembre	8.877	814	879	603	4.594	3.494	16.890	6.775	17.129	2.431	1.528	1.313	23.238	11.687	3.553	9.640	13.560	—	—	5.068	4.856	445	11.664	1.098	150.136
Octobre	5.912	798	858	638	5.586	2.980	17.042	6.949	17.427	2.356	1.480	1.267	21.735	10.929	3.429	9.567	13.633	—	—	5.759	5.027	435	11.791	977	146.575
<b>Chômeurs partiels et accidentels</b>																									
1951 Août	1.192	254	145	151	737	183	2.453	1.745	3.237	538	480	338	26.371	9.152	4.080	1.862	2.112	4.159	65	266	298	64	358	36	60.276
Septembre	729	258	247	81	616	435	1.880	1.404	2.691	600	559	279	23.533	7.530	3.416	1.389	1.789	5.151	123	277	263	52	386	40	53.728
Octobre	689	226	222	68	600	398	1.964	1.545	3.322	553	685	276	24.571	7.348	3.983	1.762	2.002	4.657	387	303	289	44	380	56	56.340
Novembre	865	479	68	203	569	299	3.439	1.828	3.814	597	616	296	21.839	8.418	3.924	1.777	2.064	3.869	385	324	281	67	369	61	56.451
Décembre	1.301	837	836	539	2.160	595	11.906	3.595	7.365	1.401	1.118	347	32.118	11.947	6.182	2.478	2.833	3.932	129	342	355	62	406	56	92.840
1952 Janvier	1.866	2.600	1.123	2.063	1.777	338	27.647	3.832	6.136	914	902	362	26.762	9.382	3.452	2.142	3.540	4.974	54	354	307	67	433	58	101.085
Février	1.828	2.516	74	1.872	2.098	436	26.571	4.123	6.763	943	1.092	361	31.358	8.089	2.627	2.411	3.722	4.839	71	334	327	57	434	71	103.017
Mars	746	572	38	351	1.944	543	5.212	2.111	5.829	1.094	1.439	364	32.010	6.073	2.241	2.153	2.789	5.919	187	313	307	48	414	73	72.775
Avril	569	205	770	239	1.718	823	2.505	2.032	6.839	1.092	1.614	360	34.662	5.602	2.133	1.970	2.674	6.003	43	314	307	68	437	69	73.081
Mai	969	204	259	263	1.548	598	2.023	1.791	5.890	1.079	1.724	418	32.500	4.659	1.883	1.884	2.570	6.798	45	293	307	52	414	60	68.231
Juin	1.164	204	1.020	188	1.275	369	2.051	1.733	6.035	1.002	1.532	373	28.469	6.214	4.103	1.768	2.431	7.225	25	285	296	51	385	63	68.266
Juillet	892	212	764	240	999	288	2.222	1.727	5.409	850	1.095	332	21.421	6.035	4.156	1.766	2.285	6.888	44	247	341	49	317	44	58.623
Août	814	319	107	286	1.101	219	2.855	1.598	5.184	842	934	273	20.364	5.359	2.220	1.537	2.048	6.176	57	283	328	49	328	44	53.325
Septembre	1.130	527	153	279	1.205	247	3.948	1.223	4.331	722	709	218	15.880	3.658	1.703	1.384	1.878	6.615	63	281	334	37	295	29	46.849
Octobre	773	566	124	313	992	224	3.586	1.379	4.314	893	547	217	13.824	3.716	1.904	1.700	1.973	6.537	80	303	363	53	281	51	44.713
<b>Total des chômeurs contrôlés</b>																									
1951 Août	8.110	1.031	923	647	3.566	2.313	17.550	8.797	19.024	2.433	1.641	1.670	44.263	25.415	9.209	11.052	15.040	4.159	65	3.766	4.385	448	12.431	1.252	199.190
Septembre	7.160	1.045	1.010	623	4.133	3.429	16.542	8.487	18.459	2.447	1.837	1.663	41.753	21.652	7.786	10.678	14.846	5.151	123	5.236	4.790	500	12.983	1.195	193.528
Octobre	5.598	979	970	574	5.610	3.428	16.838	8.844	19.162	2.390	2.007	1.688	43.534	20.399	8.331	11.020	15.251	4.657	387	5.928	5.001	488	12.974	1.077	197.135
Novembre	10.295	1.243	824	766	6.455	3.373	22.219	9.821	20.670	2.545	1.999	1.769	41.951	22.842	8.737	11.707	15.875	3.869	385	6.166	5.063	542	13.008	1.121	213.245
Décembre	14.386	1.652	1.638	1.323	9.485	4.533	38.553	13.543	26.015	3.598	2.691	1.870	55.320	29.604	11.970	13.840	17.659	3.932	129	6.196	5.299	541	13.221	1.107	278.105
1952 Janvier	16.114	3.586	1.969	3.011	9.794	4.213	61.678	14.494	26.322	3.457	2.575	2.018	61.891	28.295	9.154	14.399	19.446	4.974	54	6.336	5.387	596	13.654	1.162	304.579
Février	16.217	3.470	953	2.781	10.391	4.182	61.627	14.880	27.929	3.540	2.804	2.064	67.109	25.275	7.507	14.958	19.655	4.839	71	6.378	5.432	562	13.586	1.131	307.341
Mars	12.917	1.295	921	1.134	9.239	4.914	31.411	11.993	26.875	3.700	3.253	2.077	68.750	20.770	6.779	14.565	18.359	5.919	187	6.188	5.257	521	13.264	1.108	261.394
Avril	11.462	920	1.631	934	7.261	6.408	23.905	11.240	27.243	3.840	3.580	1.950	63.911	19.179	6.506	13.960	18.032	6.003	43	5.443	5.242	490	12.952	1.233	253.368
Mai	7.438	962	1.092	938	5.603	5.975	19.502	9.922	25.287	3.778	3.739	1.998	62.559	17.215	8.863	13.200	17.305	6.798	45	5.374	5.095	463	12.817	1.283	234.251
Juin	9.782	984	1.831	865	5.074	5.575	18.881	9.325	25.367	3.544	3.517	1.891	68.146	19.339	8.162	12.172	16.733	7.225	25	4.792	4.953	409	12.243	1.296	232.131
Juillet	9.755	946	1.605	871	4.756	4.769	19.390	9.026	23.340	3.419	2.888	1.757	49.330	19.842	8.708	11.720	16.208	6.888	44	3.690	4.788	405	11.691	1.167	217.003
Août	8.725	1.051	958	900	4.660	3.602	19.557	8.673	22.899	3.420															

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE  
SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1)  
(millions de francs)

RUBRIQUES	31 août 1952	30 sept. 1952	31 oct. 1952	30 nov. 1952
<b>ACTIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux .....	2.290	2.105	2.075	2.313
Prêts au jour le jour .....	2.030	1.881	2.118	3.097
Banquiers .....	2.915	2.802	2.871	2.943
Maison-mère, succursales et filiales .....	754	754	546	751
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	3.368	3.337	3.522	3.894
Portefeuille-effets .....	42.233	44.740	48.877	48.295
a) Portefeuille commercial (2) .....	9.726	11.344	13.448	13.473
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique.....	11.679	11.685	12.392	11.656
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	20.828	21.711	23.037	23.166
Reports et avances sur titres .....	990	1.175	1.127	1.070
Débiteurs par acceptations .....	8.144	8.199	8.549	8.502
Débiteurs divers .....	14.647	14.161	13.829	14.489
Portefeuille-titres .....	9.464	9.568	9.993	10.281
a) Valeurs de la réserve légale .....	232	232	232	233
b) Fonds publics belges .....	7.327	7.459	7.854	8.123
c) Fonds publics étrangers .....	57	57	57	57
d) Actions de banques .....	881	881	912	914
e) Autres titres .....	967	939	938	954
Divers .....	5.132	4.821	4.610	4.534
Capital non versé .....	4	4	4	4
<b>Total disponible et réalisable...</b>	<b>91.971</b>	<b>93.607</b>	<b>98.121</b>	<b>100.173</b>
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement.....	2	2	2	2
Immeubles .....	713	718	732	759
Participation dans les filiales immobilières .....	276	275	276	287
Créances sur filiales immobilières .....	227	231	231	236
Matériel et mobilier .....	94	93	97	98
<b>Total de l'immobilisé...</b>	<b>1.312</b>	<b>1.319</b>	<b>1.338</b>	<b>1.382</b>
<b>Total général actif...</b>	<b>93.283</b>	<b>94.926</b>	<b>99.459</b>	<b>101.555</b>
<b>PASSIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis .....	308	510	441	384
Emprunts au jour le jour .....	4	—	5	—
Banquiers .....	6.288	6.517	6.629	7.091
Maison-mère, succursales et filiales .....	1.324	1.231	1.740	2.183
Acceptations .....	8.147	8.199	8.554	8.503
Autres valeurs à payer à court terme .....	990	724	638	2.535
Créditeurs pour effets à l'encaissement .....	2.189	2.278	2.336	2.285
Dépôts et comptes courants .....	60.026	61.409	64.855	64.097
a) A vue et à un mois au plus .....	53.550	54.878	58.194	57.453
b) A plus d'un mois .....	6.476	6.531	6.661	6.644
Obligations et bons de caisse .....	820	848	881	920
Montants à libérer sur titres et participations .....	711	701	681	705
Divers .....	6.762	6.791	6.979	7.082
<b>Total de l'exigible...</b>	<b>87.569</b>	<b>89.208</b>	<b>93.739</b>	<b>95.835</b>
C. Non exigible :				
Capital .....	3.414	3.414	3.424	3.424
Fonds indisponible, par prime d'émission .....	174	177	177	177
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .....	235	235	236	236
Réserve disponible .....	1.812	1.813	1.805	1.805
Provisions .....	79	79	78	78
<b>Total du non exigible...</b>	<b>5.714</b>	<b>5.718</b>	<b>5.720</b>	<b>5.720</b>
<b>Total général passif...</b>	<b>93.283</b>	<b>94.926</b>	<b>99.459</b>	<b>101.555</b>

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 août 1952, 30 septembre 1952, 31 octobre 1952 et 30 novembre 1952 respectivement à 6.421, 5.341, 4.910 et 5.306 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

## ACTIF

	12-11-1952	20-11-1952	27-11-1952	4-12-1952	11-12-1952	18-12-1952	24-12-1952	30-12-1952	8-1-1953
Encaisse en or .....	35.297	35.547	35.547	35.547	35.679	35.278	35.295	35.295	35.181
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères .....	2.125	1.877	1.882	1.897	1.620	1.643	1.431	1.340	1.774
b) en francs belges .....	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5
Devises étrangères et or à recevoir....	1.277	1.558	1.726	3.221	3.277	3.053	3.053	3.053	2.492
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) U.E.P. { sans provision spéciale .....	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
avec provision spéciale .....	4.843	4.730	4.730	4.361	3.996	4.118	3.755	3.844	4.009
convention du 28 nov. 1952 .....	—	—	—	369	735	767	1.130	1.041	876
b) pays membres de l'U.E.P. ....	1.847	1.045	1.276	1.573	1.749	1.120	1.179	1.409	1.754
c) autres pays .....	637	605	618	611	601	662	654	653	654
Débiteurs pour change et or, à terme	1.773	1.771	1.771	1.771	1.771	1.461	1.477	1.477	1.477
Effets commerciaux sur la Belgique..	3.574	3.745	3.897	4.755	5.052	4.734	5.456	6.710	7.076
Avances sur fonds publics .....	224	266	349	226	213	336	336	385	302
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52).....	3	128	3	3	102	118	17	3	13
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 sept. 1948 et 15 avril 1952) :									
a) certificats du Trésor .....	9.505	8.120	8.355	6.165	4.380	5.060	5.430	5.965	5.035
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	—	—	—	140	251	136	—	526	163
c) autres effets publics belges .....	43	16	20	112	120	183	234	217	184
d) certificats du Trésor luxembourgeois..	115	115	115	115	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	344	362	359	361	380	382	356	347	334
Avoirs à l'Office des { Compte A .....	1	2	2	2	2	2	2	2	2
Compte B .....	783	782	792	804	801	805	813	813	784
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948).....	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.474	1.463	1.473	1.472	1.472	1.472	1.472	1.472	1.472
Immeubles, matériel et mobilier.....	740	740	740	740	740	740	740	740	740
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	664	672	672	669	674	674	674	674	704
Divers .....	914	1.174	839	957	1.060	865	998	933	1.685
	111.012	109.547	109.995	110.700	109.504	108.438	109.331	111.728	111.540

## PASSIF

	12-11-1952	20-11-1952	27-11-1952	4-12-1952	11-12-1952	18-12-1952	24-12-1952	30-12-1952	8-1-1953
Billets en circulation.....	95.972	94.979	95.141	96.031	94.966	94.404	95.512	97.190	97.021
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire .....	6	5	3	4	6	7	4	5	2
Comptes Accord de Coopération Economique.....	1.354	1.310	1.310	1.331	1.341	1.341	1.341	1.341	1.341
Banques à l'étranger : comptes ordinaires.	393	395	425	432	436	453	497	472	465
Comptes courants divers.....	1.427	1.620	1.477	1.532	1.547	1.509	1.477	1.689	1.859
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U. E. P. ....	1.133	306	508	580	707	618	719	1.156	1.237
Autres pays { a) .....	33	31	40	55	72	78	80	68	178
b) .....	783	782	792	804	801	805	813	813	784
Total des engagements à vue...	101.101	99.428	99.696	100.769	99.876	99.215	100.443	102.734	102.887
Provision spéciale pour avances U. E. P. : (1)									
a) comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51)....	4.381	4.563	4.225	4.361	3.996	4.118	3.755	3.844	4.009
b) Trésor public .....	462	167	505	—	—	—	—	—	—
Devises étrangères et or à livrer.....	2.058	2.337	2.507	2.507	2.563	2.029	2.045	2.046	1.491
Caisse de Pensions du Personnel.....	664	672	672	669	674	674	674	674	704
Divers .....	870	904	914	918	919	926	938	954	973
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement..	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076
	111.012	109.547	109.995	110.700	109.504	108.438	109.331	111.728	111.540

(1) A partir du 4 décembre 1952, ce compte s'intitule : « Comptes spéciaux pour avances U.E.P. » : « Arrêtés des 22 mars 1952 et 26 juillet 1952 ».

**SITUATIONS MENSUELLES**  
**DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI.**

85

(millions de francs)

**ACTIF**

	31-7-1952	31-8-1952	30-9-1952	31-10-1952
Encaisse-or .....	3.023	3.075	3.093	3.124
Avoirs en monnaies convertibles en or.....	1.930	2.359	2.812	3.425
Avoirs en francs belges :				
Banques et divers organismes .....	205	133	192	224
Certificats du Trésor belge .....	2.826	2.576	2.176	1.800
Autres avois.....	2	3	67	6
Avoirs en autres monnaies .....	24	19	23	31
Effets commerciaux sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi.....	1	2	1	—
Avoirs aux Offices des Chèques postaux .....	11	6	10	4
Effets publics belges émis en francs congolais .....	4.436	4.436	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts).....	87	90	92	99
Immeubles, matériel et mobilier.....	32	33	36	48
Divers .....	109	103	110	116
	12.686	12.835	13.048	13.313

**PASSIF**

	31-7-1952	31-8-1952	30-9-1952	31-10-1952
Billets et monnaies métalliques en circulation.....	(*) 4.269	4.208	4.125	4.057
Comptes courants et créditeurs divers :				
Congo Belge et Ruanda-Urundi .....	4.639	4.436	4.607	4.318
Comptes courants divers .....	1.749	1.910	1.794	2.372
Valeurs à payer .....	108	103	114	115
<i>Total des engagements à vue .....</i>	10.765	10.657	10.640	10.862
Engagements en francs belges :				
A vue .....	792	589	630	798
A terme .....	526	546	626	275
Engagements en monnaies étrangères :				
En monnaies convertibles .....	413	799	931	1.069
En autres monnaies .....	1	9	7	7
Divers .....	39	85	64	152
Capital .....	150	150	150	150
	12.686	12.835	13.048	13.313

(\*) Le total des billets et monnaies métalliques en circulation figurait au bilan de la Banque du Congo Belge, à la date du 30 juin 1952 pour 3.856 millions de francs. Pour interpréter la différence de 413 millions de francs, il faut notamment tenir compte de ce qui suit :

a) d'une part, les billets et monnaies en cours de retrait pour compte de la Colonie, pour un montant de 103 millions de francs, n'ont pas été repris par la Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi;

b) d'autre part, la Banque du Congo Belge, étant institut d'émission, n'incorporait pas son encaisse propre dans le chiffre de la circulation.

## II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France  
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (2)	Dont avances provisoires (3)		
1950 Moyenne annuelle.	102.905	(4)	370.247	132.945	5.456	13.918	775.962	589.175	1.389.244	143.247
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.676.806	169.552
1951 4 octobre .....	191.447	131.188	524.799	266.098	7.625	24.387	810.154	591.900	1.821.228	156.911
8 novembre .....	191.447	76.095	736.195	170.281	6.927	16.259	785.923	587.900	1.812.922	177.156
6 décembre .....	191.447	28.231	706.897	215.066	6.702	17.926	761.788	585.300	1.775.489	147.986
1952 10 janvier .....	191.447	25.642	786.292	224.470	7.676	20.667	747.204	594.000	1.862.546	159.627
7 février .....	191.447	21.167	819.490	240.102	7.556	22.509	732.408	592.800	1.866.528	183.353
6 mars .....	191.447	15.173	877.884	243.374	7.073	19.944	708.798	601.000	1.895.636	175.022
10 avril .....	191.447	12.528	871.867	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai .....	191.447	13.919	855.958	276.763	7.428	21.091	707.406	596.200	1.915.834	157.511
5 juin .....	191.447	15.774	873.799	249.760	8.315	20.420	692.950	599.300	1.916.157	144.831
10 juillet .....	191.447	17.377	883.723	258.355	7.356	24.125	689.207	600.400	1.959.556	124.837
7 août .....	191.447	20.309	876.265	250.599	6.925	20.473	718.847	594.100	1.976.644	123.321
4 septembre .....	194.943	25.963	888.006	254.131	8.060	18.534	734.861	597.700	2.002.510	138.248
9 octobre .....	194.943	27.883	929.290	263.382	7.723	23.878	733.947	595.200	2.038.142	141.944
6 novembre .....	194.943	29.133	927.356	259.951	8.339	21.654	719.911	595.800	2.030.974	133.027
4 décembre .....	198.439	30.265	932.962	259.739	7.550	21.787	713.230	600.200	2.036.309	142.170

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.  
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales, les effets escomptés sur l'étranger et les effets de mobilisation de crédits à moyen terme.

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élèvent à 426.000 millions de francs.

(4) Moyenne du 5 janvier au 12 octobre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger) : 105.398 millions de francs; moyenne du 19 octobre au 28 décembre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements) : 147.083 millions de francs.

Bank of England  
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %	
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts		Total
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1950 Moyenne annuelle	0,36	4,77	519,8	22,4	26,6	568,8	1.287,4	1.328,4	14,7	195,6	292,2	94,3	596,8	7,7
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1951 10 octobre .....	0,36	0,70	342,1	40,0	24,2	406,3	1.352,1	1.400,0	18,8	0,1	300,2	94,2	413,3	11,8
7 novembre .....	0,36	1,24	330,9	13,1	42,4	386,4	1.357,6	1.400,0	16,6	0,2	300,4	95,4	412,6	10,7
5 décembre .....	0,36	1,63	360,6	15,7	23,8	400,1	1.383,7	1.400,0	14,1	1,1	296,2	89,0	400,4	4,6
1952 9 janvier .....	0,36	1,70	339,0	14,2	23,4	376,6	1.395,8	1.450,0	18,2	0,4	304,3	91,9	414,8	13,6
6 février .....	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars .....	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril .....	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai .....	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	350,0	12,1
4 juin .....	0,36	1,50	296,2	12,6	18,9	327,7	1.420,1	1.450,0	12,4	0,5	258,5	70,0	341,4	9,3
9 juillet .....	0,36	1,47	316,1	28,7	17,8	362,6	1.465,4	1.500,0	14,2	13,6	283,2	69,8	380,8	9,6
6 août .....	0,36	1,53	285,8	17,6	30,5	333,9	1.508,4	1.550,0	15,8	18,2	258,5	66,6	359,1	12,1
10 septembre .....	0,36	1,57	324,2	5,8	16,0	346,0	1.452,0	1.500,0	15,1	30,5	266,0	65,9	377,5	13,2
8 octobre .....	0,36	1,61	317,2	8,4	13,7	339,3	1.446,5	1.500,0	13,3	24,2	275,2	64,3	377,0	14,7
5 novembre .....	0,36	1,59	307,0	7,5	30,4	344,9	1.449,5	1.500,0	12,9	26,6	272,4	67,6	379,5	13,8
10 décembre .....	0,36	1,49	332,4	8,6	13,6	354,6	1.512,7	1.500,0	14,8	16,0	273,8	71,2	375,8	10,4

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Comptes de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

86

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cert. de Trésor, repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décollant d'accords de paiement	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs						Avoirs libellés en monnaies étrangères
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	Trésor	Trésor : compte spécial	Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décollant d'accords de paiement	Autres avoirs	Avoirs de non-résidents	
1950 Moyenne annuelle...	867	2,6	1.066	1,4	114	1.404	1.500	383	63	2.879	392	941	40	477	421	—	55
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,8	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1951 8 octobre .....	1.177	200,2	867	6,0	234	1.500	1.500	297	47	2.802	35	1.722	33	256	129	114	724
5 novembre .....	1.182	150,0	908	8,5	222	1.500	1.500	293	46	2.844	44	1.745	35	231	117	114	634
10 décembre .....	1.182	93,2	1.000	8,1	202	1.500	1.500	281	46	2.843	98	1.762	40	260	125	114	452
1952 7 janvier .....	1.195	125,1	913	4,8	133	1.500	1.500	237	46	2.925	162	1.692	25	164	138	111	298
4 février .....	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.500	276	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars .....	1.200	0,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	308	1.778	48	97	113	111	38
7 avril .....	1.238	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai .....	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	36
9 juin .....	1.303	—	1.222	3,4	41	800	1.300	345	43	2.882	617	1.027	47	126	122	105	33
7 juillet .....	1.303	—	1.413	4,3	34	800	1.300	372	43	2.917	705	1.027	117	105	161	105	30
4 août .....	1.325	—	1.563	5,3	35	587	1.300	363	42	2.954	753	1.062	68	75	141	87	30
8 septembre .....	1.222	—	1.847	2,3	36	343	1.300	367	42	2.937	740	1.099	31	48	133	88	30
6 octobre .....	1.235	—	2.086	0,7	37	228	1.300	348	41	2.967	763	1.129	42	72	139	84	31
10 novembre .....	1.241	—	2.210	0,7	37	151	1.300	373	41	2.946	871	1.163	42	59	105	86	30
8 décembre .....	1.569	—	1.949	0,6	40	151	1.300	382	40	2.979	878	1.185	69	58	93	87	31

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1<sup>er</sup> août 1952.  
précédent : 3 1/2 % depuis le 22 janvier 1952.

(1) Avant le 2 janvier 1951, ce compte se décomposait en « Papier sur l'étranger » et « Avoirs des correspondants à l'étranger ».

(2) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires ». Ce changement d'intitulé signifie que cette rubrique enregistre désormais uniquement les créances décollant d'accords de paiement avec l'étranger et dont les comptes sont libellés en florins. Les créances qui ne doivent plus être portées sous cette rubrique ont été transférées à un compte « Divers ».

(3) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Avoirs libres de banques d'émission étrangères et institutions similaires ».

(4) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Autres avoirs libres ». Par suite de la disparition du compte « Avoirs bloqués », ce compte s'intitule à présent : « Autres avoirs ».

(5) Ce compte enregistre les avoirs en florins de non-résidents ne décollant pas d'accords de paiement.

(6) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créditeurs en monnaies étrangères ».

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1950 Moyenne annuelle.....	6.176	297,4	88,7	23,3	11,3	4.249	2.119	101,67
1951 Moyenne annuelle.....	6.003	225,4	154,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1951 6 octobre .....	5.976	185,3	178,1	32,9	7,5	4.507	1.734	98,72
7 novembre .....	5.983	188,0	185,0	32,0	11,8	4.524	1.737	98,55
7 décembre .....	6.012	207,5	193,4	39,3	10,3	4.654	1.672	98,31
1952 7 janvier .....	6.003	227,2	245,4	39,5	7,6	4.740	1.645	97,66
7 février .....	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars .....	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.761	98,41
7 avril .....	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai .....	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.739	98,15
7 juin .....	5.821	286,2	200,2	33,9	9,9	4.503	1.710	98,29
7 juillet .....	5.815	287,8	201,5	43,5	9,4	4.555	1.666	98,11
7 août .....	5.814	327,6	205,6	30,1	10,7	4.565	1.685	98,26
6 septembre .....	5.796	379,0	202,1	29,2	8,6	4.613	1.663	98,40
7 octobre .....	5.801	427,3	201,3	32,2	9,8	4.683	1.654	98,29
7 novembre .....	5.803	436,2	198,3	26,7	9,5	4.739	1.597	98,47
6 décembre .....	5.811	496,3	197,6	34,9	6,9	4.813	1.601	98,33

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.  
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936

**Federal Reserve Banks**  
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1950 Moyenne annuelle	22.143	533	22.676	247	18.411	23.001	18.315	54,9
1951 Moyenne annuelle	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1951 5 septembre ..	19.936	675	20.611	299	23.079	24.096	20.255	46,5
10 octobre .....	20.149	670	20.819	292	24.072	24.254	21.276	45,7
7 novembre .....	20.381	670	21.051	307	23.607	24.370	20.961	46,4
5 décembre .....	20.480	685	21.165	297	23.239	24.731	21.207	46,2
1952 9 janvier .....	20.835	719	21.554	373	23.452	24.785	21.210	46,9
6 février .....	21.074	708	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars .....	21.386	706	22.092	396	22.614	24.408	21.353	48,3
9 avril .....	21.416	699	22.115	357	22.494	24.385	20.796	48,9
7 mai .....	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.546	48,1
4 juin .....	21.426	676	22.102	309	22.378	24.628	21.257	48,2
9 juillet .....	21.474	689	22.163	317	22.860	24.948	21.357	47,9
6 août .....	21.457	696	22.153	338	22.977	24.880	21.511	47,8
10 septembre ..	21.445	698	22.143	324	23.229	25.179	21.634	47,3
8 octobre .....	21.439	703	22.142	329	23.663	25.332	21.806	47,0
5 novembre .....	21.433	706	22.139	310	23.520	25.500	22.016	46,6

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 16 janvier 1953.  
précédent : 1,75 % depuis le 21 août 1950.

**Sveriges Riksbank**  
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations autédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étran- ger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circui.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1950 Moyenne annuelle.	169	228	2.890	163	970	300	3.200	436	203	73	712	809	3.500	12,42	11,36
1951 Moyenne annuelle.	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,29
1951 Septembre .....	283	381	3.351	247	955	227	3.636	822	288	55	1.165	739	4.100	18,26	16,20
Octobre .....	295	397	3.054	238	1.281	217	3.755	529	625	48	1.202	622	4.100	18,43	16,88
Novembre .....	300	404	3.128	244	1.422	282	3.823	858	508	61	1.428	622	4.100	18,41	17,17
Décembre .....	334	451	2.821	247	1.594	304	4.090	528	522	60	1.110	649	4.400	19,19	17,84
1952 Janvier .....	395	532	2.661	248	1.553	204	3.889	785	425	25	1.235	568	4.400	23,83	21,06
Février .....	465	627	2.559	237	1.365	266	3.895	769	319	30	1.118	559	4.400	28,03	24,81
Mars .....	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	55	29	950	599	4.400	28,29	25,20
Avril .....	472	636	2.690	256	1.228	235	4.021	866	74	35	976	618	4.400	27,56	25,18
Mai .....	463	623	2.729	276	1.321	186	3.962	1.018	60	36	1.114	621	4.400	27,41	24,68
Juin .....	469	632	2.688	258	1.322	202	4.097	685	218	16	919	653	4.400	26,88	25,03
Juillet .....	454	612	2.741	269	1.305	144	4.051	782	134	14	930	641	4.800	26,30	22,20
Août .....	445	599	2.562	302	1.313	150	4.121	284	417	15	716	632	4.800	25,34	21,75
Septembre .....	444	599	2.477	306	1.279	185	4.158	500	78	18	596	633	4.800	25,09	21,73
Octobre .....	418	563	2.552	309	1.280	189	4.292	287	206	19	511	647	4.800	22,85	20,44
Novembre .....	407	549	2.549	310	1.288	202	4.291	350	128	23	501	654	4.800	22,27	19,91

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1950.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.  
(2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.

(3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » : 429 millions de Kr. et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » : 93 millions de Kr.

(4) Le droit d'émission est fixé à 3.500 millions de Kr. par la loi des 3 juin 1949 et 2 juin 1950, à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951, à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951 et à 4.800 millions de Kr. par la loi du 6 juin 1952.

(5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

**Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 31 décembre 1952)**

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne .....	21 août 1952	4,50 (1)	Hongrie .....	1 <sup>er</sup> novembre 1947	5,—
Autriche .....	3 juillet 1952	0,—	Irlande .....	25 mars 1952	3,50
Belgique .....	18 décembre 1952	3,— (2)	Italie .....	6 avril 1950	4,—
Bulgarie .....	27 juillet 1948	3,50	Norvège .....	9 janvier 1946	2,50
Congo belge et Ruanda-Urundi .....	1 <sup>er</sup> juillet 1952	4,— (3)	Pays-Bas .....	1 <sup>er</sup> août 1952	3,—
Danemark .....	2 novembre 1950	5,—	Pologne .....	1 <sup>er</sup> août 1947	0,—
Espagne .....	22 mars 1949	4,—	Portugal .....	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) .....	21 août 1950	1,75 (4)	Roumanie .....	25 mars 1948	5,—
Finlande .....	16 décembre 1951	5,75	Suède .....	1 <sup>er</sup> décembre 1950	3,—
France .....	8 novembre 1951	4,—	Suisse .....	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne .....	12 mars 1952	4,—	Tchécoslovaquie .....	28 octobre 1945	2,50
Grèce .....	12 juillet 1948	12,—	Turquie .....	26 février 1951	3,—
			Yougoslavie .....	20 août 1948	1,— à 3,—

(1) Depuis le 8 janvier 1953, le taux a été abaissé de 4,5 à 4 %.

(2) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

(3) Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

(4) Depuis le 16 janvier 1953, le taux a été porté de 1,75 à 2 %.

**III — BANQUE INTERNATIONALE, A BALE**  
**Situations en milliers de francs suisses or**  
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

	30 septembre 1952		31 octobre 1952		30 novembre 1952			30 septembre 1952		31 octobre 1952		30 novembre 1952	
	<b>ACTIF</b>							<b>PASSIF</b>					
<b>I. Or en lingots et monnayé.....</b>	660.242	46,0	571.835	42,9	585.413	42,9	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Encaisse.</b>							Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune .....	500.000		500.000		500.000	
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques .....	47.167	3,9	51.279	3,9	84.526	6,2	Actions libérées de 25 % .....	125.000	10,3	125.000	9,4	125.000	9,2
<b>III. Fonds à vue placés à intérêts..</b>	10.334	0,9	11.049	0,8	8.211	0,6	<b>II. Réserves :</b>						
<b>IV. Portefeuille réescomptable :</b>							1. Fonds de Réserve légale .....	6.948		6.948		6.948	
1. Effets de commerce et acceptations de Banque .....	32.627	2,7	32.568	2,4	32.706	2,4	2. Fonds de Réserve générale ...	13.343		13.343		13.343	
2. Bons du Trésor .....	227.910	18,7	247.784	18,6	222.688	16,3		20.291	1,7	20.291	1,5	20.291	1,5
	260.537		280.352		255.394		<b>III. Dépôts à court terme et à vue (or) :</b>						
<b>V. Effets divers remobilisables sur demande.....</b>	29.927	2,5	39.828	3,0	47.626	3,5	1. Banques Centrales pour leur compte :						
<b>VI. Fonds à terme et avances :</b>							a) De 3 à 6 mois .....	—	—	—	—	—	—
1. A 3 mois au maximum .....	19.299	1,6	35.376	2,7	71.939	5,1	b) A 3 mois au maximum ...	—	—	—	—	34.445	2,5
2. De 3 à 6 mois .....	38.590	3,2	35.057	2,5	1.817	0,1	c) A vue .....	394.323	32,4	408.206	30,6	413.458	30,3
3. De 6 à 9 mois .....	14.306	1,2	18.612	1,4	13.980	1,0	2. Autres déposants :						
4. De 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—	A vue .....	7.339	0,6	6.590	0,5	7.003	0,5
5. A plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—		401.662		414.797		454.906	
	72.195		89.045		87.736		<b>IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :</b>						
<b>VII. Effets et placements divers :</b>							1. Banques Centrales pour leur compte :						
1. Bons du Trésor.							a) De 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—
a) A 3 mois au maximum ...	46.272	3,8	91.783	6,9	95.348	7,0	b) De 6 à 9 mois .....	18.381	1,5	18.324	1,4	18.343	1,3
b) De 3 à 6 mois .....	—	—	—	—	—	—	c) De 3 à 6 mois .....	3.570	0,3	3.572	0,3	5.236	0,4
c) De 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—	d) A 3 mois au maximum ...	369.169	30,3	469.344	35,2	499.367	36,6
d) A plus d'un an .....	—	—	—	—	3.554	0,3	e) A vue .....	112.301	9,2	116.094	8,7	72.268	5,3
2. Autres effets et placements divers :							2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :						
a) A 3 mois au maximum ...	58.785	4,8	77.405	5,8	81.027	5,9	a) A 3 mois au maximum ...	9.173	0,7	9.184	0,7	—	—
b) De 3 à 6 mois .....	22.371	1,8	23.106	1,7	24.667	1,8	b) A vue .....	241	0,0	241	0,0	242	0,0
c) De 6 à 9 mois .....	26.496	2,2	15.746	1,2	9.818	0,7	3. Autres déposants :						
d) De 9 à 12 mois .....	4.148	0,3	8.363	0,6	8.237	0,6	a) A plus d'un an .....	—	—	—	—	11.406	0,8
e) A plus d'un an .....	9.054	0,7	4.357	0,3	4.369	0,3	b) De 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—
	167.126		220.760		227.020		c) De 3 à 6 mois .....	7.143	0,6	7.146	0,5	—	—
<b>VIII. Actifs divers .....</b>	1.458	0,1	1.382	0,1	1.427	0,1	d) A 3 mois au maximum ...	7.014	0,6	5.590	0,4	13.282	1,0
<b>IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....</b>	68.291	5,6	68.291	5,1	68.291	5,0	e) A vue .....	17.854	1,5	18.086	1,3	18.156	1,3
<b>Total actif....</b>	<b>1.217.277</b>	<b>100,0</b>	<b>1.333.821</b>	<b>100,0</b>	<b>1.365.644</b>	<b>100,0</b>	<b>V. Divers .....</b>	<b>544.847</b>	<b>1,0</b>	<b>647.581</b>	<b>1,0</b>	<b>638.300</b>	<b>1,0</b>
								12.158		12.833		13.828	
							<b>VI. Compte de profits et pertes :</b>						
							Report à nouveau .....	2.970	0,2	2.970	0,2	2.970	0,2
							<b>VII. Provision pour charges éventuelles .....</b>	<b>110.349</b>	<b>9,1</b>	<b>110.349</b>	<b>8,3</b>	<b>110.349</b>	<b>8,1</b>
							<b>Total passif....</b>	<b>1.217.277</b>	<b>100,0</b>	<b>1.333.821</b>	<b>100,0</b>	<b>1.365.644</b>	<b>100,0</b>

**Exécution des accords de La Haye de 1930 :**

	30 septembre 1952	31 octobre 1952	30 novembre 1952		30 septembre 1952	31 octobre 1952	30 novembre 1952
<b>Fonds placés en Allemagne :</b>				<b>Dépôts à long terme :</b>			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus) .....	221.019	221.019	221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)....	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus) .....	76.181	76.181	76.181	2. Dépôt du Gouvernement allemand .....	76.303	76.303	76.303
<b>Total....</b>	<b>297.200</b>	<b>297.200</b>	<b>297.200</b>	<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus) .....</b>	<b>68.291</b>	<b>68.291</b>	<b>68.291</b>
				<b>Total....</b>	<b>297.200</b>	<b>297.200</b>	<b>297.200</b>

**Note 1 :** L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

**Note 2 :** Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250.—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

## IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

	Au début des opérations 1 <sup>er</sup> juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à sept. 1950	Mars 1951	Jun 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Mars 1952	Jun (4) 1952	Septembre 1952	Novembre 1952
<b>ACTIF.</b>										
<b>I. Disponibilités.</b>										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars) .....	350.000	307.353	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots .....	—	—	—	—	17.105	100.291	215.214	149.547	183.485	158.476
c) Solde du compte courant (dollars) .....	—	30.958	58.112	65.908	9.646	4.575	—	78.379	47.831	66.585
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat .....	—	—	4.105	—	—	—	—	—	56.603	—
	350.000	338.311	369.570	351.967	261.981	216.782	338.525	351.237	411.230	348.372
<b>II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	44.050	44.050	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	21.200	15.625	21.200	21.200	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	215.250	129.929	21.200	21.200	—	—	—	—	—	—
<b>III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1).</b>	—	—	80.119	—	—	—	—	—	—	—
<b>IV. Versement d'or dû par le Danemark et différé en vertu de la Décision du Conseil c (52) 193 en date du 30 juin 1952</b>	—	—	—	—	—	—	—	1.878	—	1.955
<b>V. Crédit spécial ouvert à la Turquie en vertu de l'article 13 (a) de l'accord en date du 19 septembre 1950</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	16.916	20.318
<b>VI. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Danemark .....	—	15.570	39.149	61.094	61.699	38.523	10.389	27.012	14.492	27.319
Allemagne .....	—	142.436	192.000	182.552	104.775	—	—	—	—	—
France .....	—	—	—	—	—	167.978	(3)362.856	270.637	298.593	312.000
Islande .....	—	—	—	—	—	—	—	1.769	1.850	1.926
Italie .....	—	—	41.000	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	—	11.492	118.800	175.599	167.073	23.070	—	—	—	—
Norvège .....	—	—	13.847	20.009	8.446	9.669	8.090	—	5.439	8.464
Royaume-Uni .....	—	—	—	—	141.941	539.236	622.048	636.000	636.000	614.383
Suède .....	—	—	30.251	44.304	—	—	—	—	—	—
Turquie .....	—	—	12.182	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	—	169.498	447.229	611.742	503.934	808.476	1.033.383	965.418	986.374	904.092
<b>VII. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2).</b>										
Norvège .....	—	—	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie .....	—	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	—	10.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
<b>VIII. Divers</b>	—	—	—	408	406	—	—	—	—	—
	565.250	637.738	928.118	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520	1.399.737
<b>PASSIF.</b>										
<b>I. Fonds de roulement</b>	286.250	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
<b>II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.</b>										
Autriche .....	80.000	72.049	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	115.000	73.609	22.380	—	—	—	—	—	—	—
Islande .....	4.000	2.127	97	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	279.000	187.075	22.477	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	61.243	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne .....	—	—	—	—	—	43.298	117.566	205.540	271.636	252.619
Autriche .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.656
France .....	—	144.810	187.443	149.633	87.825	—	—	—	—	—
Grèce .....	—	—	—	—	188	—	—	—	—	318
Islande .....	—	—	—	—	—	—	20	42	—	—
Italie .....	—	2.351	—	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000	103.430
Norvège .....	—	—	—	—	—	—	—	550	—	—
Pays-Bas .....	—	—	—	—	—	—	124.035	153.081	182.698	181.329
Portugal .....	—	15.839	38.744	36.541	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000	41.106
Suède .....	—	—	—	—	2.788	111.679	149.091	141.693	133.953	127.591
Suisse .....	—	—	26.494	11.122	63.399	95.962	112.996	110.295	121.840	111.836
Turquie .....	—	1.413	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	—	—	305.427	291.968	—	—	—	—	—	—
	—	164.413	619.351	648.742	489.019	617.272	870.043	977.472	1.076.440	1.029.198
<b>IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	—	40.072	139.994	222.599	45.299	46.856	47.700
Italie .....	—	—	—	—	—	16.332	23.202	1.906	27	—
Portugal .....	—	—	—	—	655	14.861	19.265	8.997	3.634	—
	—	—	—	—	40.727	171.187	265.066	53.502	60.517	47.700
<b>V. Crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950</b>	—	—	—	—	—	—	—	50.000	50.000	50.000
<b>VI. Divers</b>	—	—	40	—	—	224	224	984	988	1.264
	565.250	637.738	928.118	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520	1.399.737

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus. — (1) Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1<sup>er</sup> novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte. — (2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — (3) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952. — (4) Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (\*)

88.2

1<sup>er</sup> juillet 1950 au 30 novembre 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE		POSITION CUMULATIVE NETTE	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX créditeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS (au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et arrangements spéciaux au 1 <sup>er</sup> juillet 1952 (2) e	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS.		
	Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux							TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b+c+d+e)	DONT (3)	
	a	b							Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre i
Allemagne .....	+ 1.318,2	- 921,2	+ 396,9	+ 11,9	-	- 3,6	500	+ 405,2	+ 252,6	+ 152,6
Autriche .....	+ 109,0	- 224,4	- 115,3	-	+ 125,0	-	70	+ 9,7	+ 9,7	-
Belgique-Luxembourg .....	+ 1.244,6	- 489,0	+ 755,5	+ 15,8	- 29,4	- 322,9	360 (4)	+ 426,0	+ 249,0	+ 177,0
Danemark .....	+ 362,3	- 385,1	- 22,8	- 5,0	-	+ 7,0	195	- 29,3	- 29,3	-
France .....	+ 685,7	- 1.239,9	- 554,1	+ 12,9	-	- 1,5	520	- 541,9	- 312,0	- 229,9
Grèce .....	+ 37,8	- 262,8	- 224,9	+ 1,1	+ 224,2	- 0,6	45	+ 0,3	+ 0,3	-
Irlande .....	+ 3,1	- 16,1	- 12,9	-	+ 10,9	-	15	- 2,0	- 1,9	- 0,1
Italie .....	+ 559,2	- 437,8	+ 121,5	+ 42,5	-	+ 1,9	205	+ 165,9	+ 103,4	+ 62,4
Norvège .....	+ 304,1	- 372,4	- 68,2	+ 0,4	+ 60,0	- 0,6	200	+ 8,5	+ 8,5	-
Pays-Bas .....	+ 966,1	- 702,3	+ 263,8	-	+ 30,0	- 2,2	355	+ 291,7	+ 181,3	+ 110,3
Portugal .....	+ 179,7	- 110,0	+ 69,7	-	-	- 3,0	70	+ 68,2	+ 41,1	+ 27,1
Royaume-Uni .....	+ 1.652,9	- 2.393,7	- 740,8	- 93,1	- 150,0	+ 1,5	1.060	- 987,9	- 614,4	- 373,6
Suède .....	+ 623,9	- 427,4	+ 196,5	+ 15,4	- 9,8	- 4,0	260	+ 203,2	+ 127,6	+ 75,6
Suisse .....	+ 492,7	- 320,8	+ 171,9	-	-	+ 1,1	250	+ 173,7	+ 111,8	+ 61,8
Turquie .....	+ 142,4	- 379,1	- 236,7	- 1,9	+ 72,5	+ 1,8	50	- 167,5	- 50,3	- 117,2
<b>Total...</b>	<b>+ 8.681,9</b>	<b>- 1.975,9</b>	<b>+ 1.975,9</b>	<b>+ 100,0</b>	<b>+ 522,6</b>	<b>+ 13,2</b>		<b>+ 1.743,8</b>	<b>+ 1.076,9</b>	<b>+ 666,9</b>
					<b>- 189,2</b>	<b>- 339,8</b>		<b>- 1.737,1</b>	<b>- 1.016,4</b>	<b>- 720,7</b>

(1) La Suisse est comprise à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1950.

(2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1<sup>er</sup> juillet 1952, conformément aux Décisions du Conseil du 30 juin 1952.

(3) Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficits intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
France .....	21,9
Turquie .....	94,1
Turquie .....	3,0

(conformément aux Décisions du Conseil du 12 novembre 1952).

Utilisation du « crédit spécial » accordé à la Turquie. Ce montant est compris dans le chiffre de 50,3.

	Millions d'unités de compte
Turquie .....	20,3

Excédents réglés conformément aux Décisions du Conseil du 30 juin 1952, en vertu de l'article 13 (b) :

Belgique-Luxembourg .....	95,4
---------------------------	------

(4) Le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est de 331 millions d'unités de compte.

(\*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

V — STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES (1)  
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges	
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE					Total du stock monétaire à la disposition de l'économie belge		P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements parastatiques (*)	Stock de monnaie scripturale				
								(1)			
1950 Octobre .....	4.668	86.496	90.023	582	18.991	43.822	63.395	153.418	58,7	10.839	
1951 Août .....	5.454	91.263	95.484	538	18.982	45.385	64.905	160.389	59,5	15.269	
Septembre .....	5.516	91.648	96.006	554	19.062	46.998	66.614	162.620	59,0	15.233	
Octobre .....	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220	58,8	17.692	
Novembre .....	5.359	92.204	96.301	516	19.462	47.607	67.585	163.886	58,8	16.489	
Décembre .....	5.433	94.967	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780	59,1	17.197	
1952 Janvier .....	5.453	94.197	98.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548	
Février .....	5.462	94.713	98.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785	
Mars .....	5.478	94.778	98.980	502	19.897	49.718	70.117	169.097	58,5	15.662	
Avril .....	5.523	95.772	100.009	451	19.468	49.123	69.042	169.051	59,2	15.257	
Mai .....	5.547	96.236	100.530	692	20.010	49.055	69.757	170.287	59,0	14.595	
Juin .....	5.605	96.311	100.580	524	20.246	49.326	70.096	170.676	58,9	14.552	
Juillet .....	5.703	97.175	101.449	484	20.306	48.402	69.192	170.641	59,5	2) 7.347	
Août .....	5.687	96.588	100.782	496	21.171	48.537	70.204	170.986	58,9	7.477	
Septembre .....	5.597	95.990	100.283	468	20.820	49.372	70.660	170.943	58,7	7.384	
Octobre .....	5.578	96.704	101.071	451	20.496	51.254	72.201	173.272	58,3	7.522	

(\*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

(2) Le transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a provoqué certains transferts qui affectent la colonne : « Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges ».

En effet, parmi ceux-ci figuraient antérieurement les engagements des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge vis-à-vis de ses succursales congolaises de l'ordre de 6,7 milliards au 30 juin 1952.

Une partie de ces comptes ont été absorbés lors des opérations de reprise d'actifs et de passifs par la nouvelle Banque Centrale; les sièges africains ont converti le solde en francs congolais. La diminution sensible des avoirs de l'étranger en juillet provient essentiellement de ces mouvements importants plus apparents que réels.

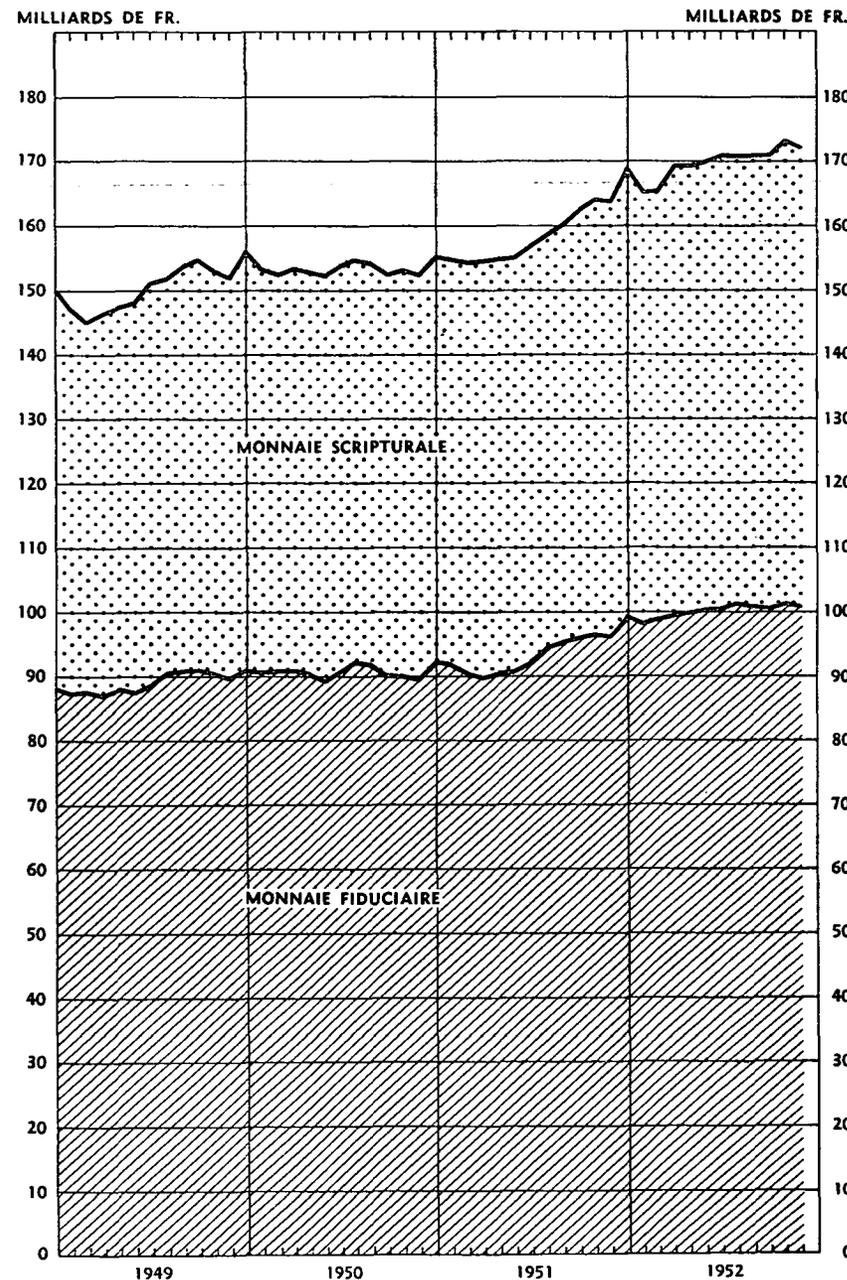
VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Août .....	3,77	1,79
Septembre .....	3,48	1,67
Octobre .....	3,53	1,83
Novembre .....	3,82	1,85
Décembre .....	3,77	1,94
1952 Janvier .....	3,70	1,94
Février .....	3,79	1,89
Mars .....	3,63	1,81
Avril .....	3,72	1,74
Mai .....	4,12	1,75
Juin .....	3,65	1,73
Juillet .....	3,79	1,81
Août .....	3,77	1,58
Septembre .....	3,31	1,62
Octobre .....	3,60	1,69

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES



# TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

## STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
<b>LE MARCHÉ DE L'ARGENT</b>		<b>LA PRODUCTION</b>	
I — Taux d'escompte et de prêts .....	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne .....	4	II — Industrie textile .....	56
<b>LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX</b>		III — Productions diverses .....	56
I — Cours des métaux précieux.....	9	IV — Énergie électrique .....	58
II — Cours officiels des changes .....	10	V — Gaz .....	59
<b>LE MARCHÉ DES CAPITAUX</b>		<b>LA CONSOMMATION</b>	
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15	II — Consommation de tabac .....	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	III — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe .....	16	<b>LES TRANSPORTS</b>	
V — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge .....	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges .....	70
Tableau rétrospectif Groupement par importance du capital		a) recettes et dépenses d'exploitation	
VI — Emprunts des pouvoirs publics.....	18	b) wagons fournis à l'industrie	
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal....	19	c) trafic :	
VIII — Inscriptions hypothécaires .....	20	1° trafic général	
<b>LES FINANCES PUBLIQUES</b>		2° grosses marchandises :	
I — Situation de la Dette publique .....	25	A) ensemble du trafic	
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25	B) service interne belge	
III — Rendement des impôts .....	26	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70
<b>LES REVENUS ET L'ÉPARGNE</b>		III — Les ports .....	71
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises .....	30	a) Anvers	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		b) Gand	
Tableau rétrospectif		IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	<b>LE COMMERCE EXTÉRIEUR</b>	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		I — Classification adoptée par la convention de Bruxelles.....	75
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		II — Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
III — Indice trimestriel des salaires .....	32	<b>LE CHOMAGE</b>	
<b>LE MOUVEMENT DES AFFAIRES</b>		I — Chômage complet et partiel .....	81
I — Chambres de compensation .....	35	II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
a) Mouvement du débit		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions .....	81
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES</b>	
II — Chèques postaux .....	36	I — Belgique et Congo belge :	
<b>LES PRIX</b>		Situations globales des banques.....	85
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	Banque Nationale de Belgique :	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Situations hebdomadaires .....	85
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
		Situations mensuelles.....	85
		II — Banques d'émission étrangères :	
		Situations .....	86
		Banque de France	
		Bank of England	
		Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière .....	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	89

---

---

Prix de l'abonnement annuel ( Etranger, 300 francs  
Belgique, 250 francs

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---

---

Anc. Établiss. d'imprimerie  
**TH. DEWARICHET**  
J., M., G. et L. Dewarichet,  
F<sup>ra</sup>s & S<sup>rs</sup>, soc. en n. col.  
16, rue du Bois-Sauvage, 16  
**B R U X E L L E S**

---

27950